

H U M A N R I G H T S W A T C H

LA CRISE DES DROITS HUMAINS AU BURUNDI

Documents publiés par Human Rights Watch Avril 2015 à juillet 2016



La crise des droits humains au Burundi

Documents publiés par Human Rights Watch Avril 2015 à juillet 2016 ©2016 Human Rights Watch

Tous droits réservés pour tous pays.

Imprimé aux États-Unis d'Amérique

Couverture: Rafael limenez

Human Rights Watch se consacre à protéger les droits humains des personnes à travers le monde. Nous nous rallions aux victimes et aux militants pour prévenir la discrimination, défendre les libertés politiques, protéger les populations contre les comportements inhumains en temps de guerre, et réclamer la traduction en justice des criminels. Nous menons des enquêtes, exposons au grand jour les atteintes aux droits humains et réclamons des comptes aux auteurs de ces violations. Nous exerçons des pressions sur les gouvernements et les détenteurs du pouvoir afin qu'ils mettent un terme aux pratiques répressives et respectent le droit international des droits humains. Nous mobilisons le public et la communauté internationale pour qu'ils apportent leur soutien à la cause des droits humains pour tous et toutes.

Human Rights Watch est une organisation internationale qui compte du personnel dans plus de 40 pays et des bureaux à Amsterdam, Beyrouth, Berlin, Bruxelles, Chicago, Genève, Goma, Johannesburg, Londres, Los Angeles, Moscou, Nairobi, New York, Paris, San Francisco, Sydney, Tokyo, Toronto, Tunis, Washington et Zurich.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter notre site web: https://www.hrw.org/fr

AVERTISSEMENT:

Ce document contient des images violentes et choquantes.

La crise des droits humains au Burundi

Documents publiés par Human Rights Watch Avril 2015 à juillet 2016

Carte représentant les provinces du Burundi	iv
Glossaire des termes et sigles	v
Introduction	1
Burundi : Des viols collectifs commis par des jeunes du parti au pouvoir Le 27 juillet 2016 – Communiqué de presse	
Human Rights Watch – Soumission au Comité des Nations Unies contre la tortur sujet du Burundi	
Le 13 juillet 2016 – Contribution en vue de l'examen spécial du Burundi lors de la 58e session du	
Burundi : Des agents du Service national de renseignement ont torturé des	
opposants présumés	
Dialogue interactif sur le rapport du Haut-Commissaire au sujet du Burundi Le 29 juin 2016 – Déclaration émise au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies en vertu l'article 10	de
Point de vue : Des élèves emprisonnés au Burundi pour des gribouillages Le 20 juin 2016 – Point de vue	
Burundi : Les enquêtes du gouvernement passent sous silence les abus des forc	
étatiques	_
Le 13 avril 2016 – Communiqué de presse	48

Les meurtres, les enlèvements et la torture sèment la peur au Burundi	55
Le 13 avril 2016 – Entretien avec Carina Tertsakian, chercheuse senior	55
Human Rights Watch – Intervention orale, CDH31, Point 10 – Dialogue renfo	rcé sur
le Burundi	
Le 22 mars 2016 – Déclaration émise au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies e	
l'article 10	
Burundi : Les enlèvements et les meurtres sèment la peur	62
Le 25 février 2016 – Communiqué de presse	
Point de vue : Éloigner le Burundi du précipice ?	81
Le 20 janvier 2016 – Point de vue	81
Déclaration de Human Rights Watch – Session spéciale du Conseil des droit	s de
l'homme sur le Burundi	83
Le 17 décembre 2015 – Déclaration	_
Point de vue : Au Burundi, de nouvelles atteintes à la liberté d'expression	_
Le 1 ^{er} décembre 2015 – Point de vue	85
D	
Burundi : Le discours du président suscite la peur tandis que le nombre de n	
augmente	•
Le 11 novembre 2015 – Communiqué de presse	87
Le Burundi glisse vers une situation de non-droit	101
Le 7 novembre 2015 – Point de vue	
Lettre ouverte à l'attention des Représentants Permanents des États Membr	res et
Observateurs du Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies	103
Le 2 septembre 2015 – Lettre ouverte	103
Burundi : Vague d'arrestations arbitraires et de torture	106
Le 6 août 2015 – Communiqué de presse	
Le 6 dout 2013 – Communique de presse	100
Rumeurs et violences alimentent l'incertitude au Burundi	119
Le 5 août 2015 – Tribune publiée dans <i>The Guardian</i>	
	119
Le 5 août 2015 – Tribune publiée dans <i>The Guardian</i>	119
Le 5 août 2015 – Tribune publiée dans <i>The Guardian</i>	119 S122 122
Le 5 août 2015 – Tribune publiée dans <i>The Guardian</i> Burundi: un défenseur de premier plan des droits humains blessé par balles Le 4 août 2015 – Communiqué de presse	119 5 122122
Le 5 août 2015 – Tribune publiée dans <i>The Guardian</i>	119 5 122122
Le 5 août 2015 – Tribune publiée dans <i>The Guardian</i> Burundi: un défenseur de premier plan des droits humains blessé par balles Le 4 août 2015 – Communiqué de presse	119 5 122122124

Point de vue : Avec des médias réduits au silence, le Burundi est plongé dans la				
confusion	139			
Le 15 mai 2015 – Point de vue	139			
Jusqu'où ira le président du Burundi pour écraser l'opposition ?	141			
Le 5 mai 2015 – Point de vue	141			
Burundi : Répression contre des manifestants	143			
Le 27 avril 2015 – Information aux médias	143			

Carte représentant les provinces du Burundi



© Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA)

Glossaire des termes et sigles

API Appui pour la protection des institutions, l'unité de police chargée de

protéger les institutions étatiques au Burundi.

APRODH Association pour la protection des droits humains et des personnes

détenues, organisation burundaise des droits humains.

BAE Brigade anti-émeute de la police.

BSR Bureau spécial de recherche, un centre de détention de la police à

Bujumbura.

CNDD-FDD Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces pour la défense

de la démocratie, parti actuellement au pouvoir au Burundi.

FNL Forces nationales de libération, ancien groupe rebelle, qui est devenu un

parti politique en avril 2009.

FOREBU Forces républicaines du Burundi, un groupe d'opposition.

Imbonerakure Ligue des jeunes du parti CNDD-FDD.

MSD Mouvement pour la solidarité et la démocratie, un parti politique

d'opposition.

OPJ Officier de police judiciaire.

RED-Tabara Résistance pour un État de Droit au Burundi, un groupe d'opposition.

RPA Radio publique africaine, une station de radio burundaise privée.

RTNB Radio-Télévision Nationale du Burundi, la chaîne d'État.

SNR Service national de renseignement.

UPD-Zigamibanga Union pour la paix et le développement, un parti politique d'opposition.

La crise des droits humains au Burundi Avril 2015 à juillet 2016

Introduction

Le mois d'avril 2015 a marqué le début d'une crise politique et des droits humains au Burundi qui a fait plusieurs centaines de morts. Fin avril 2015, des manifestations publiques ont éclaté suite à la décision du président Pierre Nkurunziza de briguer un troisième mandat électoral controversé. La police burundaise a fait un usage excessif de la force et a tiré sans distinction sur les manifestants. Après une tentative manquée de coup d'État par un groupe d'officiers militaires en mai, le gouvernement burundais a intensifié sa répression contre les opposants présumés et a suspendu la plupart des stations de radio indépendantes du pays. À la mi-2015, presque tous les dirigeants de partis de l'opposition, les journalistes indépendants et les militants de la société civile du Burundi avaient fui le pays après avoir reçu des menaces répétées. Ceux qui sont restés ont pris un grand risque.

Après que Pierre Nkurunziza ait été reconduit au pouvoir en juillet dans une élection présidentielle contestée, la violence s'est accrue dans la seconde moitié de 2015, avec des meurtres ciblés – notamment de personnalités de haut niveau du gouvernement et de l'opposition – , des opérations de fouille policières meurtrières, des exactions commises par des membres de la ligue des jeunes du parti au pouvoir, et des attaques par des groupes armés d'opposition contre des membres des forces de sécurité ainsi que du parti au pouvoir. Les attaques à la grenade dans la capitale, Bujumbura, sont devenues de plus en plus fréquentes. Les autorités ont arrêté et détenu un grand nombre d'opposants présumés, souvent arbitrairement et illégalement. Les actes de torture commis par des membres des services de renseignement et par la police se sont répandus et sont devenus extrêmement brutaux.

Au début de 2016, suite à des condamnations au niveau international de la situation au Burundi, certaines des exactions sont devenues plus secrètes, avec une hausse du nombre d'enlèvements, de disparitions forcées et de décès inexpliqués. Plusieurs officiers et soldats de l'armée ont également été tués. La méfiance et la suspicion ont provoqué de profonds clivages au sein de l'armée.

L'impunité pour ces crimes a été quasi totale. Le système judiciaire du Burundi, en soi déjà faible, souffre de graves ingérences de la part du parti au pouvoir. Très peu de membres des forces de sécurité ou d'autres agents de l'État ont été traduits en justice pour meurtres, actes de torture ou d'autres exactions. Des opposants présumés au gouvernement – dont certaines personnes susceptibles d'avoir commis des crimes – ont été arrêtés et détenus pendant de longues périodes de manière illégale. D'autres ont été jugés et condamnés lors de procès inéquitables. D'autres encore ont été abattus, en l'absence de la moindre procédure judiciaire.

Plus d'un an plus tard, plusieurs stations de radio indépendantes demeurent fermées et de nombreuses organisations de la société civile sont incapables de fonctionner depuis que le gouvernement a suspendu leurs activités ou gelé leurs comptes bancaires. Environ 270 000 Burundais ont cherché refuge dans les pays voisins. De nombreuses personnes au Burundi vivent dans la peur, tandis que se poursuivent les meurtres, les enlèvements et les actes de torture.

Human Rights Watch a documenté les tendances changeantes des violations des droits humains au Burundi depuis que la crise a éclaté, en interviewant de nombreuses victimes et des témoins de première main d'exactions, ainsi que des autorités burundaises et d'autres acteurs. Ce document rassemble les rapports, les communiqués de presse, les tribunes et les recommandations de Human Rights Watch sur la situation des droits humains au Burundi publiés entre avril 2015 et juillet 2016.

Human Rights Watch a également produit deux vidéos :

- « Burundi : Violences meurtrières à Bujumbura », le 12 avril 2016, https://www.hrw.org/fr/video-photos/video/2016/04/12/burundi-violences-meurtrieres-bujumbura
- « Burundi : Violences policières contre des manifestants », le 16 juin 2015, https://www.youtube.com/watch?v=BOX2p1puZjg

Pour consulter l'ensemble des documents écrits et audiovisuels de Human Rights Watch sur le Burundi, y compris ceux publiés avant avril 2015, veuillez visiter le site Web de l'organisation : https://www.hrw.org/fr/afrique/burundi

Burundi : Des viols collectifs commis par des jeunes du parti au pouvoir

Des attaques visant des proches d'opposants présumés ont été perpétrées par des membres de la ligue des jeunes et par des policiers

Le 27 juillet 2016 – Communiqué de presse

Des membres de la ligue des jeunes du parti au pouvoir au <u>Burundi</u>, les *Imbonerakure*, ont à maintes reprises violé collectivement des femmes depuis qu'une vague de manifestations politiques a commencé en 2015. Nombre de ces viols semblent avoir pris pour cible des membres de familles d'opposants présumés au gouvernement. Des policiers ou des hommes vêtus d'uniformes de police ont également commis des viols.

De manière comparable dans de nombreux endroits et dans plusieurs provinces, des hommes munis d'armes à feu, de bâtons ou de couteaux ont violé des femmes lors d'attaques menées à leurs domiciles, le plus souvent de nuit. Des hommes des familles de ces femmes, dont certains étaient membres de partis d'opposition, ont également été pris pour cible et certains ont été tués ou enlevés. Des survivantes ont fait état non seulement de blessures immédiates mais aussi de séquelles à plus long terme, y compris des maladies sexuellement transmissibles, des grossesses non désirées, ainsi que des symptômes d'anxiété et de dépression. Les femmes n'ont pas non plus été à l'abri du viol dans les camps de réfugiés, et les services pour leur venir en aide sont insuffisants et doivent être mieux financés. La police tanzanienne travaillant dans les camps devrait veiller à ce que tous les cas de viol fassent l'objet d'enquêtes approfondies.

« Des agresseurs de la ligue des jeunes du parti au pouvoir au Burundi ont ligoté, sauvagement battu, et violé collectivement des femmes, souvent alors même que leurs enfants se trouvaient à proximité », a déclaré Skye Wheeler, chercheuse sur les situations d'urgence auprès de la division Droits des femmes de Human Rights Watch. « De nombreuses femmes subissent des séquelles physiques et psychologiques à long terme. »

Human Rights Watch a mené des entretiens avec plus de 70 victimes de viol en mai 2016 dans le camp de réfugiés de Nduta dans l'ouest de la <u>Tanzanie</u>. Nduta est l'un des trois camps tanzaniens, qui abritent 140 000 réfugiés burundais.

Des dizaines de femmes ont dit avoir été violées chez elles ou à proximité de leur maison. Quatorze d'entre elles ont affirmé avoir reconnu au moins l'un de leurs agresseurs comme étant un *Imbonerakure*. Dans certains autres cas, elles ont indiqué que les violeurs étaient vêtus d'uniformes de police. Dans d'autres cas, elles n'ont pu déterminer qui étaient leurs agresseurs.

Une femme âgée de 36 ans a expliqué qu'elle avait été violée dans le quartier de Mutakura à Bujumbura, la capitale, en octobre 2015 : « *J'étais maintenue par les bras et les jambes. [Un agresseur] a dit* : 'On va la tuer, c'est la femme d'un FNL (Forces nationales de libération, parti d'opposition) tandis qu'ils me violaient. »

Trois *Imbonerakure* l'ont violée, a-t-elle déclaré, dont un homme qu'elle dit avoir reconnu comme ayant patrouillé dans le quartier. Les *Imbonerakure* avaient harcelé verbalement son mari, membre des FNL, au cours de plusieurs visites à leur domicile ayant précédé l'attaque durant laquelle les hommes l'ont emmené. Le corps de son mari a été retrouvé le lendemain dans un fossé loin de la maison. Comme nombre d'autres personnes interrogées par Human Rights Watch, la victime a dit qu'elle avait encore du mal à dormir et qu'elle avait des flashbacks de l'agression.

Certains viols semblent avoir été commis afin de dissuader des personnes de fuir le Burundi. Six femmes ont indiqué avoir été violées du côté burundais de la frontière tanzanienne par des individus dont elles pensaient qu'ils étaient des *Imbonerakure* ou dont elles savaient qu'ils étaient des policiers burundais, entre mi-2015 et début 2016. Les agresseurs ont ordonné aux victimes de rentrer chez elles, ou les ont harcelées verbalement pour avoir tenté de s'enfuir. Seize autres personnes ayant tenté de fuir ont fait état d'extorsion, de passages à tabac, de harcèlement verbal ou de détention par des *Imbonerakure* ou par des policiers. D'autres viols ont peut-être été commis de manière opportuniste.



Des réfugiés burundais se rassemblent sur les rives du Lac Tanganyika à la lisière du village de Kagunga, à Kigoma, dans l'ouest de la Tanzanie, le 17 mai 2015.

© 2015 Reuters

Human Rights Watch a écrit au président du parti au pouvoir, Pascal Nyabenda, le 12 juillet 2016, sollicitant sa réponse aux allégations de viol commis par des *Imbonerakure*, mais ce courrier est resté sans réponse.

De nombreuses femmes ont fui le Burundi immédiatement après avoir été violées, avant d'avoir pu recevoir des services médicaux d'urgence. Human Rights Watch a constaté que dans de nombreux cas ces femmes n'avaient pas été identifiées comme victimes de viol à leur arrivée dans les camps de transit humanitaires du côté tanzanien de la frontière. De ce fait, elles n'ont pas reçu de soins d'urgence pour exposition au VIH ni de contraception d'urgence, qui font partie des <u>normes minimales</u> de l'Organisation mondiale de la Santé pour la gestion clinique des victimes de viol.

L'une des femmes n'ayant pas reçu ces soins d'urgence s'est retrouvée enceinte à la suite du viol subi. Une autre a découvert ultérieurement qu'elle était séropositive. Toutes deux ont indiqué qu'il n'y avait pas de moyen évident de signaler les viols dans les camps de transit. Des travailleurs humanitaires ont expliqué à Human Rights Watch qu'ils poursuivaient la formation du personnel aux postes frontières, qu'ils avaient stocké des médicaments à la frontière et qu'ils essayaient d'augmenter le nombre du personnel féminin s'y trouvant, afin d'encourager les femmes à signaler les violences sexuelles.

Les personnes ayant fui vers la Tanzanie ne sont pas à l'abri de la violence sexuelle dans les camps de réfugiés, où le nombre élevé de viols est alarmant, notamment les viols d'enfants. Des femmes et des filles ont été violées aussi bien à l'intérieur des camps que dans les endroits à l'extérieur où elles vont chercher du bois pour le feu ou bien des marchandises destinées au marché. Ces viols représentent souvent jusqu'à trois ou quatre cas par semaine. Les femmes ont indiqué que les agresseurs comprenaient d'autres réfugiés burundais ainsi que des Tanzaniens. Des travailleurs humanitaires ont confié à Human Rights Watch qu'ils étaient préoccupés par le nombre élevé de viols d'enfants.

Les victimes ont déclaré que les organisations d'aide assurant des services dans les camps ne fournissent pas de services d'assistance psychologique ni de soins post-traumatiques suffisants. Le Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a indiqué que les pays bailleurs de fonds <u>ont fourni moins de 40 %</u> des fonds nécessaires à l'aide aux réfugiés du Burundi en Tanzanie.

Selon le HCR, de mai à septembre 2015, 323 personnes (264 femmes et 59 filles) ont signalé au personnel humanitaire de Nyaragusu des cas de viol ou d'agression sexuelle s'étant produits au Burundi, notamment alors qu'elles tentaient de fuir. Nyaragusu est le premier et le plus vaste camp tanzanien de réfugiés accueillant des Burundais. Le HCR a indiqué que sur la totalité des incidents signalés entre juin et octobre 2015, selon les femmes, 16 auraient été le fait de membres de la police et 177 auraient été perpétrés par d'autres membres des forces de sécurité ou par des *Imbonerakure*.

Plus de 170 personnes ont signalé des viols au Burundi ou au cours de leur fuite aux travailleurs humanitaires dans les deux camps tanzaniens les plus récents, Nduta et Mtendeli, depuis leur ouverture à la fin de l'année dernière, selon le HCR. Il est possible que certaines femmes aient pu signaler des viols deux fois si elles sont allées de Nyaragusu aux nouveaux camps. Les cas de viol signalés pourraient ne représenter qu'une partie du véritable total. Des membres du personnel médical d'organisations humanitaires ont indiqué à Human Rights Watch que selon eux de nombreuses femmes ne signalent pas les viols, sauf si elles ont besoin de soins pour des problèmes médicaux durables.

Certaines des femmes interrogées ont mentionné des relations tendues entre Tutsis et Hutus dans le camp, et souvent entre des familles ou même au sein de celles-ci. Certaines ont dit craindre d'éventuelles attaques de la part d'*Imbonerakure* qui selon elles se trouvaient à Nduta pour cibler et harceler les gens. Human Rights Watch n'a pas été en mesure de vérifier ces affirmations.

Le HCR finance la police tanzanienne dans les camps de réfugiés. Le poste de police du camp de Nduta compte parmi son personnel au moins trois femmes travaillant à un « bureau du genre » qui encourage les femmes à signaler les abus. Plusieurs personnes interrogées ont indiqué qu'elles appréciaient les efforts de la police tanzanienne, notamment le placement en détention des criminels présumés, même s'il ne s'agissait parfois que de courtes périodes.

Dans d'autres cas, toutefois, des femmes ont affirmé que la police tanzanienne ne semblait pas s'intéresser à trouver les coupables si les femmes avaient été agressées à l'extérieur du camp de Nduta, ou bien qu'elle n'avait pas tenté sérieusement d'arrêter les agresseurs dans le camp. Une organisation d'assistance juridique, le Women's Legal Aid Center (WILAC), qui travaille à Nduta, a indiqué que cinq individus avaient été officiellement mis en accusation pour viol depuis l'ouverture de Nduta en octobre. Quatre d'entre eux ont été déclarés non coupables, et une affaire était en cours à la fin mai. Il y a eu deux inculpations pour violence domestique.

Les services d'avortement ne sont <u>légalement accessibles en Tanzanie</u> que pour sauver la vie d'une femme. Cette loi très restrictive signifie que les femmes enceintes comme conséquence d'un viol sont contraintes d'avoir les enfants. Les prestataires de soins médicaux devraient recourir à l'exception de l'interdiction dans la plus grande mesure du possible et ils devraient considérer le fait qu'une femme choisisse un avortement dangereux, ou le suicide, comme une conséquence mettant sa vie en péril. Le gouvernement tanzanien devrait modifier ses lois pour rendre l'avortement accessible à toutes les femmes, ou tout au moins aux victimes de viol.

En 2015 et 2016, <u>Human Rights Watch a documenté</u> la façon dont des membres de la police et des services de renseignement du Burundi, ainsi que des *Imbonerakure*, s'en sont pris aux opposants présumés, ayant recours aux <u>meurtres</u>, aux <u>disparitions</u>, à la torture et aux arrestations arbitraires. Le Président Pierre Nkurunziza devrait dénoncer

publiquement les abus commis par les forces de sécurité et par les *Imbonerakure* et faire en sorte que les violeurs et autres agresseurs soient traduits en justice.

Le Conseil de sécurité de l'ONU devrait autoriser la mise en place d'une force de police internationale robuste au Burundi, comprenant des femmes policières, afin d'empêcher les abus, notamment le viol. L'ONU et les pays qui fournissent des policiers devraient s'assurer qu'ils détiennent la formation et l'expertise nécessaires pour enquêter sur ces crimes, et que la sécurité et le soutien aux personnes survivantes de violence sexuelle font partie de leurs priorités.

Le Conseil de sécurité de l'ONU devrait aussi mettre en place d'urgence une commission d'enquête internationale indépendante dotée d'une expertise judiciaire et médico-légale, ainsi que d'une expertise en matière d'enquêtes sur la torture et la violence sexuelle. Cette commission devrait rédiger et rendre public dans de brefs délais un rapport comprenant des recommandations en matière de lutte contre l'impunité, d'éventuelles réparations financières pour les victimes et d'un meilleur accès aux services de santé. La commission s'appuierait sur le travail du Haut-Commissariat aux droits de l'homme et sur d'autres initiatives de l'ONU et de l'Union africaine au Burundi, et pourrait contribuer à l'examen préliminaire de la situation au Burundi par la Cour pénale internationale.

L'identification dans les camps de transit tanzaniens des victimes de violence sexuelle devrait être améliorée, notamment en augmentant le nombre de femmes dans le personnel, et en s'assurant que les victimes disposent d'un lieu sûr et confidentiel pour signaler le viol. Les victimes de viol devraient avoir accès à des soins spécifiques post-viol respectant les normes de l'Organisation mondiale de la santé notamment, si besoin, une prophylaxie anti-VIH et une contraception d'urgence.

« De plus en plus de personnes au niveau mondial vivent en situation de déplacement, ou comme réfugiées, pendant des périodes de plus en plus longues », a conclu Skye Wheeler. « En Tanzanie, comme ailleurs, les organisations humanitaires, le gouvernement du pays d'accueil ainsi que les pays bailleurs de fonds disposant de moyens financiers devraient renforcer la prestation de services afin de remplir leurs obligations de protéger la santé et la sécurité des victimes de viol et pour garantir le respect de leurs droits fondamentaux. »

La crise au Burundi

En avril 2015, le Président Pierre Nkurunziza du Burundi a annoncé qu'il briguerait un troisième mandat, déclenchant une crise politique et des droits humains. La police a violemment réprimé les manifestations, et le gouvernement a exercé sa répression contre ses opposants présumés et ses détracteurs. Les meurtres ciblés et les attaques par les forces gouvernementales et les groupes d'opposition armés se sont intensifiés. Au début du mois de décembre, plusieurs centaines de personnes avaient déjà été tuées. De graves abus se sont poursuivis au Burundi, notamment des actes de torture et des disparitions forcées, tout au long des six premiers mois de 2016.

Des centaines de milliers de Burundais ont fui vers les pays voisins, vers la Tanzanie pour la plupart, où trois camps de réfugiés ont été établis, mais également en Ouganda, au Rwanda et en République démocratique du Congo. Human Rights Watch n'a pas mené de recherches sur les viols de réfugiées burundaises dans ces autres pays.

Viols commis par des *Imbonerakure*

Le Burundi présente de longs antécédents de viol, commis notamment lors de périodes de conflit ou de crise politique. Selon certaines indications, il y a aurait un nombre élevé de ces crimes même en période de relative stabilité. En juin 2015, le Centre Seruka, une organisation burundaise qui aide les victimes de violence sexuelle, a indiqué que de 120 à 130 victimes de violence sexuelle avaient demandé de l'aide auprès de leurs services chaque mois. La majorité de ces personnes étaient des enfants.

Les survivantes interrogées ont déclaré que dans certains cas, elles avaient été violées par des hommes qu'elles savaient être des *Imbonerakure*, et qui parfois travaillaient avec la police. De nombreuses survivantes n'ont pas été en mesure d'identifier leurs violeurs par leurs noms, mais pensaient qu'elles avaient été violées en raison du lien d'un membre de leur famille avec un parti d'opposition ou bien à cause d'un grief contre leur mari. Les membres de la ligue des jeunes du parti au pouvoir, le Conseil National pour la Défense de la Démocratie – Forces pour la Défense de la Démocratie (CNDD-FDD), connus sous le nom d'*Imbonerakure*, sont organisés à l'échelle de tout le pays, jusqu'au niveau local, et sont depuis longtemps utilisés pour cibler des opposants au gouvernement. Leur rôle dans la répression s'est intensifié depuis avril 2015.

Plus de dix femmes interrogées ont affirmé que des *Imbonerakure* les avaient harcelées avant même avril 2015, mais que cela s'était aggravé après l'annonce du Président Nzurunziza qu'il briguerait un nouveau mandat. Plusieurs femmes ont expliqué que les *Imbonerakure* avaient commencé à porter des armes et qu'ils avaient endossé un rôle plus important pour la sécurité dans leurs villages ou leurs villes.

Des *Imbonerakure* connus de leurs victimes, des hommes vêtus d'uniformes de police, et des hommes armés non identifiés, dont certains ont accusé les victimes de soutenir un parti d'opposition ou d'avoir pour conjoint un partisan de l'opposition, faisaient partie des individus responsables de viols, certains collectifs, commis contre 38 femmes interrogées par Human Rights Watch. Dans deux cas, des filles ont subi des viols collectifs au cours d'attaques contre leurs maisons ou à proximité. Ces attaques, presque toujours de nuit, ont été perpétrées par des groupes d'hommes armés de fusils, de bâtons, de grenades ou de couteaux. Dans la majorité des cas, la victime a été violée par plus d'un homme.

Dans 23 cas, les victimes n'ont pas reconnu les individus qui les ont agressées, mais elles ont déclaré que certains de ces hommes étaient vêtus de T-shirts du parti au pouvoir ou d'uniformes de la police, que portent parfois les *Imbonerakure*. Les victimes ont indiqué soit que des *Imbonerakure* avaient antérieurement menacé des membres de leurs familles,

soit que les agresseurs avaient attaqué des hommes de la famille, ou avaient posé des questions à leur sujet et dénigré leurs opinions politiques.

Certaines femmes ont également indiqué qu'elles pensaient que leurs agresseurs étaient des *Imbonerakure* parce que cette organisation contrôlait les quartiers des victimes et qu'il n'y avait aucun autre groupe armé dans leur secteur. Dans un cas les agresseurs ont pris un téléphone portable, et dans deux autres cas ils ont extorqué de l'argent aux femmes, mais le vol ne semble pas avoir été leur principale motivation.

Dans plusieurs attaques décrites par les femmes, les agresseurs ont soit tué un homme de la famille soit l'ont enlevé. Dans trois cas, les agresseurs ont battu un conjoint ou un autre homme de la famille. Dans quatre incidents l'homme faisant partie de la famille de la victime a pris la fuite au début de l'attaque.

Un groupe d'*Imbonerakure* a violé la fille d'O.P. âgée de huit ans, après avoir attaqué leur maison familiale, dans la province de Karusi, fin avril 2015. O.P. a vu un chef local des *Imbonerakure* entrer dans la maison avec d'autres hommes avant qu'elle ne prenne la fuite, laissant sa fille derrière elle. Quand elle est revenue, elle a trouvé sa fille assise dans des draps ensanglantés. Celle-ci a dit à sa mère que quatre hommes l'avaient violée. Le mari d'O.P. a quitté le pays le lendemain, craignant que l'attaque n'ait été dirigée contre lui. Il avait déjà été arrêté deux fois et détenu pendant de courtes périodes par des *Imbonerakure* des environs, parce qu'il n'adhérait pas au parti au pouvoir, selon O.P.

Plusieurs viols signalés à Human Rights Watch ont eu lieu à la fin de 2015, lorsque les violations des droits humains se sont multipliées au Burundi, en particulier à Bujumbura.

Le mari de N.B., policier et membre du FNL, a été tué par balle alors qu'il était en service. Le 13 décembre 2015, a déclaré N.B., âgée de 22 ans, un groupe d'*Imbonerakure* ont pénétré de force dans sa maison, l'ont frappée à coups de bâton, puis deux d'entre eux l'ont violée. Elle a indiqué que des hommes, qui lui avaient dit être des *Imbonerakure*, s'étaient à plusieurs reprises introduits de force à son domicile au cours des trois mois ayant précédé l'attaque, à la recherche de son mari, la harcelant verbalement et l'accusant de le cacher. Dans cinq cas, les femmes interrogées ont déclaré que les cadavres des hommes enlevés avaient été découverts abandonnés près du lieu de l'attaque.

D'autres ignoraient depuis de nombreuses semaines où se trouvaient les membres de leur famille. S.W., 17 ans, ne savait toujours pas où se trouvait son père plusieurs mois après que sa famille avait été attaquée en août 2015 dans le quartier de Kinama à Bujumbura. Quatre *Imbonerakure*, vêtus de T-shirts du parti au pouvoir, l'ont traînée jusqu'à une bananeraie près de chez elle et l'ont violée après que d'autres hommes de leur groupe aient emmené son père, membre du parti d'opposition Mouvement pour la Solidarité et la Démocratie (MSD). Un voisin qui était un *Imbonerakure* a fini par dire à la famille que son père avait été tué.

Des femmes ont expliqué que si l'homme recherché par les agresseurs n'était pas là, ils voulaient savoir où il se trouvait et ils disaient parfois à la victime qu'ils la violaient parce qu'ils n'avaient pas pu trouver l'homme. Dans neuf cas, les femmes ont indiqué que les hommes s'étaient enfuis avant que le viol n'ait lieu, ou avaient commencé à dormir ailleurs de façon habituelle, à cause des menaces.

Le mari de M.N., a-t-elle expliqué, avait fait l'objet de harcèlement en raison de son appartenance à un parti d'opposition depuis que sa famille était revenue dans la province de Muyinga au Burundi en 2012 après s'être exilée en Tanzanie, et il avait commencé à dormir chez des amis pour sa sécurité. En décembre 2015, un groupe d'*Imbonerakure* a ordonné à ses voisins de ne pas sortir de chez eux et a pénétré de force dans sa maison. Deux d'entre eux ont contraint M.N. à sortir de son lit, l'ont jetée par terre et l'ont violée, a-t-elle déclaré. Elle a reconnu l'un d'eux comme étant un *Imbonerakure*.

Dans trois autres cas, le viol a eu lieu des semaines ou des mois après qu'un mari ou un autre homme de la famille ait été tué ou ait disparu lors d'une attaque précédente.

Dans de nombreux cas, des personnes connues comme étant des *Imbonerakure* avaient menacé ou agressé l'homme faisant partie de la famille de la victime avant l'attaque, souvent lors de visites au domicile pendant la journée. Des femmes ont souvent continué à recevoir des menaces après une attaque contre un homme de la famille, et même parfois après avoir été violées.

Onze des cas de viols et d'autres abus signalés ont eu lieu à Bujumbura, en particulier dans les quartiers de Mutakura, Cibitoke et Musaga, où il y avait eu des affrontements violents entre la police et les manifestants suite à la décision du Président Nkurunziza de briguer un troisième mandat. Toutefois, des attaques similaires ont été signalées dans d'autres endroits. De nombreuses femmes se trouvant dans les camps de réfugiés étaient originaires de régions frontalières comme les provinces de Makamba, Ruyigi et Muyinga.

Dans certains cas, les commentaires des agresseurs au cours des attaques, ainsi que le harcèlement avant et après, semblaient indiquer que la principale motivation des abus était politique, liée au fait que des proches de la victime étaient membres de partis d'opposition. Toutefois, il se peut qu'il y ait eu d'autres motivations. Nombre de femmes qui avaient été agressées étaient revenues au Burundi entre 2010 et 2012 après avoir vécu en Tanzanie pendant de nombreuses années. Bon nombre d'entre elles s'étaient retrouvées à leur retour mêlées à des conflits fonciers, avec des voisins ou d'autres membres de la famille occupant leurs maisons. Dans plusieurs cas, des femmes ont affirmé que les attaques commises par les *Imbonerakure* semblaient être liées à des conflits fonciers de longue date dans leurs communautés.

Certaines femmes pensaient que l'appartenance ethnique pouvait avoir joué un rôle. Deux femmes tutsies ont indiqué que les agresseurs ont proféré à leur encontre des injures à caractère ethnique au cours de l'attaque. D'autres estimaient que la dimension ethnique constituait un facteur plus important dans les communautés comptant peu de familles

tutsies. Human Rights Watch n'a pas interrogé les personnes à propos de leur appartenance ethnique.

Certaines attaques ont peut-être été liées également à des querelles ou à des griefs personnels. En juillet 2015, deux hommes ont violé J.N., 33 ans, dans la province de Muyinga, a-t-elle déclaré, tandis que trois *Imbonerakure* regardaient, dont un dirigeant local qu'elle a reconnu. Les hommes ont battu son mari puis l'ont emmené hors de la maison pendant l'attaque. Elle a ajouté qu'elle pensait avoir été violée parce qu'elle et son mari étaient membres des FNL, mais aussi parce que son mari, une autorité locale dans son quartier, avait signalé à la police une beuverie chez une prostituée à laquelle participaient des hommes du quartier, et certains des hommes avaient été arrêtés. J.N., a indiqué que les hommes qui l'ont agressée disaient : « Il nous a empêchés d'utiliser la prostituée, alors nous allons [avoir des relations sexuelles avec] toi à la place. »

Viols commis par des membres des forces de sécurité

Dans plusieurs cas, les groupes qui ont attaqué des maisons comptaient un ou plusieurs hommes vêtus d'uniformes de la police ou de l'armée. Il s'agissait peut-être de membres des forces de sécurité ou d'*Imbonerakure*, qui sont souvent vêtus d'uniformes de la police ou de l'armée. Des membres de la police ou de l'armée ont également agressé et violé des femmes. Human Rights Watch a documenté plusieurs cas dans lesquels des membres de la police ont violé des femmes.

Un groupe de policiers, tous vêtus d'uniformes de la police de couleur bleue, se sont rendus chez F.P, 28 ans, et l'ont harcelée, a-t-elle dit, à son domicile dans la ville de Nyanza Lac à trois reprises – en avril, juillet et septembre 2015, quand deux d'entre eux l'ont violée. En avril, les policiers ont emporté certains de ses biens et en juillet ils ont volé des documents relatifs à un compte bancaire ayant appartenu à son mari, qui avait été militaire et membre des forces de maintien de la paix en Somalie avant d'y trouver la mort en 2014. Des *Imbonerakure* de la localité l'ont aussi fréquemment harcelée, disant que son mari n'avait réussi à s'enrichir qu'en recourant à la corruption pour obtenir des postes dans les forces de maintien de la paix.

Deux femmes ont dit avoir été violées alors qu'elles étaient détenues par la police. Une dirigeante locale d'un parti d'opposition âgée de 26 ans, a été détenue pendant une nuit dans un poste de police fin février 2016 après avoir été accusée d'organiser des réunions politiques et avoir refusé d'adhérer au CNDD-FDD. Un officier de police travaillant au centre de détention l'a violée, a-t-elle déclaré.

Peu de femmes ont le sentiment de pouvoir signaler en toute sécurité à la police des viols ou d'autres exactions, en raison notamment des relations étroites entre certains *Imbonerakure* et la police. Nombre des personnes interrogées ont dit avoir craint d'être tuées si elles l'avaient fait. La peur de nouvelles agressions ainsi que le désir de quitter le pays rapidement a également empêché les femmes de chercher à obtenir des soins

médicaux d'urgence au Burundi, notamment de la contraception et des soins de prophylaxie d'urgence post-exposition pour prévenir l'infection par le VIH.

Quatre militaires ont enlevé M.D., âgée de 27 ans, de sa maison à Kamenge, à Bujumbura, après avoir échoué à trouver son mari, un membre du MSD qui avait été détenu plusieurs fois, à la mi-décembre 2015. Ils l'ont détenue pendant une journée dans la caserne de Kamenge, où deux des militaires l'ont violée et battue.

Viols et harcèlement subis lors de tentatives de fuir le pays

Des femmes ont été violées des deux côtés de la frontière en tentant de se réfugier en Tanzanie, dans le cadre d'un ensemble plus large de harcèlement et d'extorsion de personnes tentant de fuir le Burundi.

Certains des viols commis du côté burundais de la frontière semblent avoir été des tentatives de la part de membres des forces de sécurité et d'*Imbonerakure* visant à empêcher les personnes de quitter le Burundi. Des policiers burundais ont violé H.S., 24 ans, à la mi-mai 2015 alors qu'elle tentait de franchir un poste frontalier officiel à Kabonga, dans la province de Makamba. Elle a déclaré que les hommes l'avaient traité de chienne et lui avaient dit qu'elle était folle d'essayer de quitter le pays alors qu'il n'y avait pas de guerre. Ils l'ont frappée et traînée dans des buissons, où deux des hommes l'ont violée avant qu'un groupe de militaires n'intervienne.

Dans un autre cas, trois hommes vêtus d'uniformes de police ont violé R.N. en octobre 2015 dans la province de Makamba sur un chemin traversant la brousse alors qu'elle s'apprêtait à atteindre la rivière Muragarazi à la frontière.

Dans d'autres cas, les femmes ont indiqué avoir été violées par des hommes non identifiés. Un groupe d'hommes aux environs du village de Murama dans la province de Muyinga ont intercepté un groupe de femmes qui tentaient de franchir la frontière en août 2015 et ont exigé de savoir pourquoi elles essayaient de quitter le pays. Trois des hommes ont ligoté B.K., 45 ans, ainsi que sa fille adulte et les ont violées. Les hommes les ont laissé partir, a-t-elle dit, après qu'elles aient promis de n'en parler à personne. G.O., 27 ans, a déclaré qu'un groupe d'hommes vêtus de T-shirts du CNDD-FDD l'ont violée pendant la nuit dans la région de Gatwe de la province de Makamba fin octobre 2015.

Dans certains cas, les viols semblent avoir été opportunistes. Quatre femmes ont indiqué avoir été violées du côté tanzanien de la frontière par des hommes non identifiés parlant le kiha, une langue locale de la région de Kigoma en Tanzanie, ou le kiswahili.

Manque d'assistance dans les camps de transit de Tanzanie

La frontière entre le Burundi est la Tanzanie est poreuse, avec de nombreux points de passage. Des organisations humanitaires ont mis en place un certain nombre de points de transit et de centres de transit en Tanzanie où les réfugiés peuvent s'enregistrer et recevoir de la nourriture et un abri avant d'être conduits dans des camps de réfugiés.

Human Rights Watch a constaté que dans la majorité des cas, les femmes interrogées qui avaient été violées quelques jours avant de parvenir aux camps de transit n'avaient pas été identifiées comme victimes par le personnel de ces camps. Les femmes ont déclaré qu'elles se sentaient parfois trop intimidées pour dire qu'elles avaient été violées, en particulier si seul du personnel masculin était présent. D'autres ont dit que le personnel semblait trop occupé ou bien qu'elles n'avaient pas signalé le viol parce qu'on ne le leur avait pas demandé.

En conséquence, sauf si les femmes étaient rapidement transportées dans un camp de réfugiés, elles rataient l'occasion d'accéder à la prophylaxie d'urgence post-exposition au VIH, qui doit être prise dans les 72 heures suivant l'exposition, ou à la contraception d'urgence, qui doit être administrée dans les 120 heures. Sur les vingt victimes interrogées arrivées dans des camps de transit dans le créneau de cinq jours, les travailleurs humanitaires n'en ont identifié que deux comme victimes de viol et les ont dirigées vers une assistance d'urgence. Cinq d'entre elles ont eu la chance de prendre rapidement un bus vers un camp, mais treize ont complètement raté le créneau, certaines d'entre elles laissées dans les camps de transit pendant plus d'une semaine.

L'une des femmes s'est retrouvée enceinte après un viol ayant eu lieu moins de 24 heures avant son arrivée dans un centre de transit. Une autre, qui avait été violée pour la seconde fois depuis 2015 en franchissant la frontière n'a pas été identifiée comme victime de viol dans un camp de transit. De même que deux autres personnes interrogées, elle a découvert ultérieurement qu'elle était séropositive. Elle ignorait si elle avait contracté le virus pendant le premier ou le second viol.

Les travailleurs humanitaires se sont efforcés de mettre en place un système permettant d'identifier les victimes de viol aux points frontaliers et de les aider à obtenir des soins. Les raisons pour lesquelles les procédures ne fonctionnent pas toujours ne sont pas claires. Le HCR a écrit à Human Rights Watch que les travailleurs humanitaires aux points frontières avaient été formés pour filtrer les nouveaux arrivants afin d'essayer de découvrir si des personnes avaient été exposées à des violences sexuelles et dans ce cas, d'accélérer leur acheminement vers des soins de santé d'urgence. Le HCR a indiqué également que le personnel aux points frontaliers se coordonnait avec les travailleurs humanitaires dans les camps afin d'aider à garantir que les victimes recevaient des soins dans les camps. Le HCR a ajouté qu'en mai et juin 2016 il avait fourni au personnel d'organisations non gouvernementales présent aux points d'entrée frontaliers des soins d'urgence pour le VIH et la contraception.

L'International Rescue Committee (IRC), qui fournit des services à 10 postes frontières, a indiqué dans une lettre que leur organisation avait fait des efforts spécifiques pour augmenter le nombre de femmes dans son personnel en accord avec les meilleures pratiques, de sorte que les femmes victimes de viol se sentent plus à l'aise pour le signaler. Toutefois, l'organisation a précisé qu'en raison de préoccupations sécuritaires dans ces endroits isolés, ils avaient eu du mal à conserver leur personnel féminin. D'après les entretiens, il semble que les femmes ont rencontré moins d'obstacles à signaler les viols à Nduta qu'aux postes frontières.

Si la principale responsabilité de la prestation de services incombe au gouvernement, dans les pays où le gouvernement n'est pas désireux ou capable de répondre à ces besoins et où les agences de l'ONU sont actives, ces dernières ont une obligation claire au regard des droits humains de garantir que les besoins urgents sont satisfaits afin de respecter les droits fondamentaux à la santé et à la vie.

Viols dans le camp de Nduta

Il y a eu de nombreux signalements de viols tant dans le camp de Nduta que dans le camp de réfugiés plus ancien de Nyaragusu, plus au sud, dans la région de Kigoma en Tanzanie. Des femmes, des hommes et des enfants ont été violés tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des camps. Les autorités tanzaniennes des camps ainsi que le HCR ont adopté des mesures importantes pour prévenir le viol mais devraient faire davantage pour garantir la protection, notamment en faisant mieux appliquer la loi contre les agresseurs. Pour pouvoir remplir pleinement leurs obligations, les organisations humanitaires devront être mieux financées.

Human Rights Watch a été particulièrement préoccupé de constater qu'un nombre important d'enfants avaient été violés à Nduta. Human Rights Watch a interrogé trois filles de moins de 18 ans et les parents proches de cinq autres enfants, tous de moins de 12 ans, dont trois de moins de 5 ans, qui avaient été violés depuis l'ouverture du camp en octobre 2015.

Huit femmes ou filles interrogées avaient été violées à l'extérieur du camp, en ramassant du bois pour le feu ou en achetant des produits à vendre sur le marché de Nduta. Il n'y a pas eu d'arrestation et les agresseurs n'ont pas été identifiés. Deux filles de 11 ans ont été violées lors du même incident en février 2016 par des hommes dont elles pensaient qu'ils étaient des Tanzaniens et qui pourchassaient un groupe d'enfants ramassant du bois pour le feu derrière le poste de police, à environ dix minutes de marche du camp. Il n'y a pas eu d'arrestation, et un parent de l'une des filles a dit que la police ne s'était pas rendue au village le plus proche pour enquêter.

Les viols de femmes à l'extérieur des camps de réfugiés se produisent dans de nombreux sites de déplacement de la région. Toutefois, à Nduta il semble que ce n'est qu'une partie du problème. Human Rights Watch a interrogé un plus grand nombre de femmes et de filles qui avaient été violées à l'intérieur du camp plutôt qu'à l'extérieur.

En avril 2016 deux jeunes hommes ont violé F.N., 15 ans, dans une tente dans le camp. F.N. a déclaré que suite au viol elle souffrait de douleurs aux hanches et au dos, ainsi que de traumatisme et de dépression. Sa mère a affirmé qu'elle avait peur de signaler le viol ou de chercher à obtenir justice, même si elles connaissaient l'un des violeurs, parce qu'elle craignait des représailles de la part de la famille de l'individu.

Des craintes similaires ont incité les parents d'une fillette de 4 ans, S.A., à ne pas signaler le viol de leur fille par un garçon de 16 ans, même si dans ce cas les parents de la fillette craignaient également que la police ne batte le garçon, ou son père. Un garçon de 14 ans a violé une autre fillette de 4 ans, D.C., qui vivait dans une tente voisine, début mai 2016. La mère a décidé de ne pas porter plainte car le père serait probablement envoyé en prison à la place de son fils, ce qu'elle trouvait injuste.

La nécessité d'une protection accrue et de services d'aide psychologique à Nduta

Les policiers à Nduta n'ont pas toujours fait d'efforts sérieux pour arrêter les violeurs. Par exemple, un chef religieux a violé H.N., 27 ans, en janvier 2016 après être entré dans sa tente pour, selon lui, prier pour elle. H.N. a informé la police mais l'homme n'a pas été arrêté. Les chefs de zone du camp qui travaillent en étroite collaboration avec la police, ont dit à H.N. que son violeur semblait avoir des pouvoirs magiques de disparition quand ils essayaient de le trouver. L'homme a également menacé H.N. après le viol. S.K., 15 ans, s'est rendue plusieurs fois à la police pour signaler son viol en janvier 2016, et a indiqué à la police où vivait le violeur, mais au mois de mai il n'avait toujours pas été arrêté.

La police tanzanienne, notamment son personnel basé à Nduta et ses environs, devrait enquêter sérieusement sur les viols commis aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du camp. Les policiers devraient encourager activement les femmes à signaler les viols, et travailler avec les groupes de femmes pour enquêter même si la victime ne peut identifier l'agresseur.

Human Rights Watch a écrit une lettre au ministère tanzanien de l'Intérieur le 1^{er} juillet 2016, mais n'a pas reçu de réponse.

La Tanzanie a fourni historiquement une résidence légale à des dizaines de milliers de réfugiés, dont 162 000 personnes entre 2008 et 2010, et a permis à des centaines de milliers d'autres de venir s'installer dans des camps sur son territoire. Toutefois, les autorités tanzaniennes ont renvoyé des dizaines de milliers d'autres réfugiés au Burundi en 2011 et 2012. La politique actuelle de la Tanzanie en matière de camps restreint les mouvements des réfugiés à un rayon de 6 kms autour du camp. Du fait que les autorités punissent parfois les réfugiés qui enfreignent cette règle, des femmes violées à une plus grande distance ont peur de signaler les viols.

Des efforts mieux concertés de la police tanzanienne pour identifier, enquêter et poursuivre les auteurs présumés pourraient contribuer à réduire les viols à Nduta. Les

organisations humanitaires devraient également continuer à soutenir les survivantes par des services médicaux, y compris psychosociologiques, et juridiques, et faire un travail de monitoring pour protéger les victimes et leurs familles contre des représailles. Le HCR et l'IRC devraient poursuivre la formation pour la police ainsi que les réunions communautaires et le travail de plaidoyer par des leaders de la communauté afin d'encourager le signalement des viols. Le HCR a fourni à la police du camp des véhicules et des motos pour pouvoir patrouiller à l'intérieur et à l'extérieur du camp.

Conjointement avec le gouvernement tanzanien, le HCR supervise des actions de protection dans tous les camps de réfugiés. Cependant, Human Rights Watch a constaté que les victimes étaient souvent dans l'incapacité d'accéder au personnel du HCR ou bien devaient attendre longtemps pour obtenir un rendez-vous. Dans quatre cas, les femmes ont indiqué s'être rendues à plusieurs reprises au bureau du HCR à Nduta pour demander un rendez-vous, mais qu'elles n'avaient pu l'obtenir ou qu'on leur avait dit de partir. L'une d'elles cherchait de l'aide après que sa fillette de 4 ans ait été violée dans le camp. Une autre femme, qui s'est rendue au bureau du HCR en avril, a dit qu'on lui avait donné un rendez-vous pour juin. Le HCR a indiqué dans sa lettre à Human Rights Watch qu'il est en train d'améliorer ses services d'accompagnement en matière de protection et qu'il espère les étendre encore, mais que le manque de personnel signifie que ce type de services est plus limité à Nduta que par exemple à Nyaragusu.

Les autorités responsables de la gestion du camp devraient continuer à appliquer des mesures concrètes pour réduire les agressions contre les femmes, comme par exemple améliorer l'éclairage dans le camp et s'assurer que toutes les latrines peuvent être fermées à clef. Plusieurs femmes ont expliqué qu'elles urinaient dans des bouteilles en plastique coupées en deux pour ne pas avoir à utiliser des latrines non éclairées la nuit. Quelques-unes avaient reçu des lampes solaires mais plusieurs avaient été volées. De nombreuses femmes ont indiqué que leurs affaires personnelles avaient été volées dans leurs tentes, y compris de la documentation médicale sur les viols qui serait importante dans les efforts pour obtenir justice.

Le HCR travaille avec le ministère tanzanien de l'Intérieur sur un projet pilote pour produire des briquettes de biomasse comme alternative au bois pour le feu. L'utilisation de réchauds améliorés fonctionnant avec de la boue a été encouragée dans les camps. Le HCR a indiqué à Human Rights Watch que des temps de collecte de bois pour le feu en groupe ont également été mis en place et que des messages de sécurité quotidiens sont diffusés dans le camp par des équipes de sensibilisation de la communauté. L'IRC mène des campagnes hebdomadaires dans la communauté pour sensibiliser aux dangers et à la façon dont les femmes et les filles peuvent réduire le risque.

Quelques efforts spécifiques ont été réalisés par des organisations humanitaires pour protéger les enfants contre le viol, notamment la création de groupes de protection des enfants, des centres de garderie pour les enfants et des campagnes de sensibilisation aux dangers de laisser les enfants sans surveillance.

Cinq femmes ont affirmé avoir vu les *Imbonerakure* qui les auraient violées, ou d'autres *Imbonerakure*, dans le camp de réfugiés. Deux d'entre elles ont indiqué que ces hommes les avaient menacées. Plusieurs femmes tutsies ont également dit ne pas se sentir en sécurité du fait de leur appartenance ethnique et que d'autres réfugiés les harcelaient et les insultaient. Une femme a déclaré que des hommes l'avaient traitée de « *cafard* » – un terme utilisé pour insulter les Tutsis pendant le génocide rwandais de 1994 – et lui avaient dit qu'elle aurait dû fuir plutôt au Rwanda. Cette femme a signalé le cas à la police, qui est intervenue. Les hommes leur ont demandé de les pardonner et ont promis de ne plus l'insulter.

Il n'est pas clair comment le HCR prévoit de s'attaquer aux menaces à la sécurité dans le camp, mais de plus en plus d'efforts sont faits, selon l'agence, pour soutenir les efforts des réfugiés visant à améliorer leur sécurité. Une approche davantage communautaire de la prévention et de la réponse au viol pourrait être efficace, comme par exemple une initiative communautaire menée dans les années 1990 qui utilisait des « équipes d'intervention d'urgence » de réfugiés, qui identifiaient les victimes de viol, les aidaient à accéder aux services et œuvraient au sein de leurs communautés pour traiter les risques.

L'IRC a recours à des chefs religieux et à d'autres pour promouvoir la non-violence et a lancé un vaste programme avec environ 400 hommes et femmes pour examiner et changer les attitudes et les pratiques.

Les conséquences à long terme du viol sont souvent dévastatrices. Deux femmes seulement sur les plus de 70 que Human Rights Watch a interrogées ont déclaré se sentir largement inchangées émotionnellement ou physiquement depuis les viols. Les autres ont décrit des problèmes chroniques dont elles disaient qu'ils étaient une conséquence du viol, par exemple une santé physique médiocre, des infections, et des problèmes persistants avec le VIH et autres maladies sexuellement transmissibles. Des femmes séropositives ont dit avoir du mal à trouver suffisamment de nourriture assez riche pour rester en bonne santé, et deux d'entre elles ont affirmé ne pas être en mesure de maintenir un régime de médicaments prophylactiques pour le VIH parce qu'elles ne pouvaient pas se procurer assez de nourriture.

Une large proportion des femmes ont indiqué avoir toujours des douleurs dans les hanches, le dos ou le ventre, et plusieurs femmes ont expliqué avoir du mal à porter de l'eau ou à réaliser d'autres activités. Elles ont signalé des problèmes persistants de sommeil, se réveillant soudainement la nuit en criant, et des cauchemars. Les douleurs émotionnelles, un sentiment de déconnection par rapport aux autres y compris leurs enfants, un dégoût de soi et de la honte étaient courants. Deux femmes ont dit craindre que le viol n'ait fait d'elles de mauvaises mères. Des femmes ont également mentionné le fait de penser constamment aux viols, d'avoir des flashbacks récurrents du viol ou des meurtres, un état dépressif, ou de ne pas ressentir de paix ni de joie. Il y avait une sensation généralisée, et justifiée du point de vue de Human Rights Watch, que les efforts n'étaient pas suffisants pour aider les victimes de viol, même si de nombreuses femmes ne savaient pas que des soins psychosociaux – de santé mentale – devraient être des

éléments clés des réponses au viol apportées par le gouvernement ou par les organismes d'aide, et qu'ils font partie de toutes normes mondiales.

Human Rights Watch s'est entretenu avec cinq femmes qui étaient tombées enceintes ou avaient eu des enfants à la suite d'un viol. Dans tous les cas, la grossesse avait entraîné la discorde. Des femmes ont mentionné des sentiments ambivalents envers les enfants et des problèmes familiaux. Dans certains cas, le conjoint avait refusé d'accepter la grossesse ou l'enfant. Dans d'autres cas, le mari avait interdit à la femme de recourir à un avortement. Dans deux cas, les femmes ont indiqué que le personnel humanitaire leur avait dit avoir un devoir religieux et moral de garder l'enfant. Dans tous les cas, les femmes n'étaient pas en mesure de choisir ce qui était le mieux pour elles et leurs familles après avoir fait l'objet d'une violation flagrante des droits humains, sans parler des lois sur l'avortement très restrictives de la Tanzanie.

Davantage de services fournis par les organismes humanitaires ou par le gouvernement sont nécessaires pour assurer une gestion permanente des cas pour les victimes, en particulier un soutien psychosocial et psychologique. Les femmes interrogées étaient reconnaissantes pour le soutien psychologique, juridique et autre fourni par l'IRC, mais elles ont noté qu'il était à court-terme et insuffisant.

Quelques femmes interrogées avaient été invitées par l'IRC à rejoindre un groupe de femmes faisant de la vannerie, ce qu'elles ont décrit comme bénéfique. Un grand nombre d'entre elles ont affirmé qu'elles aimeraient beaucoup participer à des activités de groupe. Le HCR et l'IRC ont indiqué à Human Rights Watch que des thérapies de groupe avaient commencé en mai et que trois groupes se réunissaient maintenant. Cela peut contribuer à répondre à un grand besoin de guérison.

La moitié environ des femmes interrogées avaient bénéficié d'une ou deux séances de thérapie au centre de l'IRC dans le camp. Certaines femmes ont dit avoir tiré partie d'un dialogue confidentiel et auraient souhaité d'autres séances, mais n'ont pas reçu d'autres rendez-vous. Au lieu de cela, on a dit aux femmes qu'elles pourraient revenir si elles avaient des problèmes, ce qui était perturbant pour des victimes confrontées à la dépression, à une honte chronique ou à une faible estime de soi. Même si certaines femmes ont bénéficié d'autres séances, cela n'a généralement pas été le cas même pour les enfants ou les survivantes qui sont tombées enceintes à la suite du viol, ont contracté le VIH, ou bien ont été exposées à la discorde domestique ou à des abus à cause des viols.

Un manque de financement a limité la capacité d'assistance de l'IRC. L'IRC a indiqué à Human Rights Watch avoir été confronté à 90 nouveaux cas signalés par mois, en partie du fait que son travail de sensibilisation visant à informer les femmes de ses services et à les encourager à signaler les viols avait créé une forte demande pour les services fournis par les seules trois personnes prodiguant des soins. Certains cas d'urgence particuliers exigent beaucoup de temps. L'IRC sollicite continuellement davantage de fonds pour développer ses services et a amélioré son système pour établir des priorités aux cas. Il a engagé des réfugiés afin d'apporter de l'aide dans les cas les moins compliqués. De

nombreuses femmes ont profité d'autres services proposés par l'IRC, notamment l'accompagnement à l'hôpital et à la police pour signaler les crimes, et elles ont trouvé ces services extrêmement utiles.

Tous les parents des enfants survivantes ont confié que leurs enfants étaient toujours affectées par le viol, ayant tendance à se replier sur soi-même et subissant des sautes d'humeur. L'IRC dispose d'une salle réservée aux consultations des enfants et dans deux cas avait prodigué aux enfants survivantes un soutien psychologique à long terme et de l'espace dans leur refuge. Le HCR a indiqué qu'une formation ciblée et globale sur le travail avec les enfants survivantes avait été programmée pour le personnel de l'IRC ayant déjà reçu une formation générale, et avait équipé la pièce de l'IRC destinée aux enfants en vue d'une thérapie ludique. Les organisations humanitaires devraient s'assurer que des services sont également accessibles aux victimes de sexe masculin.

Trois des femmes interrogées, dont deux enfants, étaient restées dans un petit refuge de l'IRC dans le camp. Mais celui-ci n'a de place que pour cinq femmes en même temps, et elles ne sont censées y rester que quelques jours. L'amélioration de ce service pourrait présenter une option importante pour les femmes confrontées à la violence domestique ou à d'autres abus dans le camp.

Human Rights Watch – Soumission au Comité des Nations Unies contre la torture au sujet du Burundi

Le 13 juillet 2016 – Contribution en vue de l'examen spécial du Burundi lors de la 58e session du CAT

Human Rights Watch apprécie la possibilité de contribuer à l'examen spécial du Burundi devant le Comité des Nations Unies contre la Torture (« le Comité ») le 28 juillet.

Ce mémorandum met en avant des domaines de préoccupation dont Human Rights Watch espère qu'ils aideront le Comité à examiner le respect par le gouvernement burundais de la Convention internationale contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (« la Convention »). Le mémorandum propose des mesures spécifiques et nous espérons que le Comité les recommandera au gouvernement burundais.

Cette soumission porte essentiellement sur la torture et les mauvais traitements commis par les forces de sécurité de l'État burundais et par des membres de la ligue des jeunes du parti au pouvoir, les *Imbonerakure*, entre avril 2015 et juin 2016.

Durant cette période, Human Rights Watch a également documenté un grand nombre d'exécutions extrajudiciaires, d'autres meurtres, de disparitions, et d'arrestations arbitraires au Burundi, qui ne sont pas décrits dans cette soumission.

Actes de torture commis par les services de renseignement et par la police

Les services de renseignement burundais ont des <u>antécédents de longue date</u> en matière de tortures, d'exécutions extrajudiciaires, de détentions arbitraires et d'autres violations des droits humains à l'encontre d'opposants au gouvernement présumés, remontant à de nombreuses années. Toutefois, les actes de torture et les mauvais traitements semblent être devenus de plus en plus répandus, et les techniques de torture plus brutales et plus fréquentes, à la suite d'une tentative manquée de coup d'État en mai 2015.

Le 26 novembre 2014, dans les Observations finales concernant son deuxième rapport périodique du Burundi pour 2014, le Comité s'est dit « alarmé » par « les informations crédibles, concordantes et persistantes faisant état de l'existence d'un nombre important d'actes de torture et d'exécutions extrajudiciaires impliquant notamment la Police Nationale du Burundi et le Service National de Renseignement. »

Tout au long de l'année 2015 et des six premiers mois de l'année 2016, le Service national de renseignement du Burundi (SNR) a continué de recourir à la torture dans le but de contraindre des détenus à avouer des crimes présumés, ou bien d'incriminer ou de dénoncer d'autres personnes, et de les intimider. La majorité des victimes étaient des opposants présumés au gouvernement. Ces pratiques contreviennent directement à

l'Article 1 de la Convention et à l'Article 251 du Code de procédure pénale burundais. Des membres de la police burundaise et des *Imbonerakure* ont également commis de graves abus, souvent en collaboration avec les services de renseignement.

Human Rights Watch a documenté <u>plus de 148 cas</u> d'allégations de torture ou de mauvais traitements, impliquant pour la plupart des agents des services de renseignement et de la police, entre avril et juillet 2015, dans quatre provinces et dans la capitale, Bujumbura. Depuis lors, Human Rights Watch a mené des entretiens auprès de dizaines d'autres victimes de torture et de mauvais traitements en 2015 et 2016, provenant de neuf provinces et de Bujumbura. Le nombre exact de cas de torture et de mauvais traitements commis au Burundi en 2015 et 2016 est probablement bien plus élevé que l'échantillon que Human Rights Watch a été en mesure de documenter et confirmer.

Entre avril et juin 2016, Human Rights Watch a mené des entretiens avec plus de 40 victimes de torture. Des victimes de même que d'autres sources ont déclaré que des membres des forces de sécurité ou des services de renseignement avaient frappé des personnes à maintes reprises, à coups de crosse de fusils au visage ou dans les membres, dans certains cas leur fracassant les os ou leur écrasant la mâchoire au point de faire tomber des dents. Des agents du SNR ont également battu des détenus à coups de barres en acier, telles celles utilisées dans la construction, leur ont planté des barres en acier aiguisées dans les jambes, ont noué des cordes autour des parties génitales des détenus et les ont serrées, utilisé des décharges électriques et versé du liquide sur les détenus, les brûlant.

Début 2016, un officier judiciaire a déclaré confidentiellement à Human Rights Watch que certains détenus arrivaient aux centres de détention de la police avec des dents cassées, le visage ensanglanté et gonflé, et souffrant terriblement. Certains détenus étaient ensuite à nouveau frappés par des officiers de haut rang de la police nationale ou provinciale à coups de barres de fer, de pierres ou de briques.

Un ancien détenu a expliqué à mi 2016 comment un policier lui avait arraché une dent avec des tenailles, parce qu'il travaillait prétendument pour les « *droits de l'homme* ».

Même si le Code de procédure pénale du Burundi garantit aux détenus l'accès à un médecin et à une assistance juridique, des avocats ont indiqué à Human Rights Watch que des agents des services de renseignement les avaient empêchés de pénétrer dans leur siège à Bujumbura où des personnes étaient détenues.

En novembre 2014, le Comité a noté que la Constitution du Burundi interdisait la torture, mais s'est dit préoccupé par les « nombreux dysfonctionnements dans l'organisation et la structure de l'autorité des services de sécurité, notamment la Police nationale du Burundi et le Service national de renseignement ».

D'anciens détenus et un officier judiciaire ayant depuis longtemps accès au siège des services de renseignement à Bujumbura ont confirmé à Human Rights Watch que

l'administrateur général du SNR était au courant de l'existence des tortures. En outre, des agents des services de renseignement qui lui rendent compte directement ont fréquemment torturé de présumés opposants au siège du SNR à Bujumbura ainsi que dans les bureaux provinciaux du SNR.

Des agents des services de renseignement au niveau des provinces et des haut-gradés qui soupçonnent des détenus de posséder des informations sur des armes cachées ou sur des activités de l'opposition armée les ont torturés dans les bureaux provinciaux du SNR et les ont fréquemment transférés à Bujumbura pour y être à nouveau torturés et maltraités.

L'un des anciens détenus a déclaré qu'un agent du service de renseignement au niveau provincial lui avait fracassé les os des jambes à coups de marteau en avril 2016, puis l'avait envoyé au siège du SNR à Bujumbura où il est resté 13 jours. Un officier de police judiciaire l'a interrogé et l'a accusé d'être un membre de l'opposition qui aurait aidé des combattants à passer au Rwanda. Des agents des services de renseignement ont fréquemment affecté des officiers de police judiciaire connus comme étant fidèles au parti au pouvoir pour qu'ils interrogent des détenus soupçonnés de collaborer avec l'opposition.

Un étudiant âgé de 22 ans a expliqué à Human Rights Watch que des hommes non identifiés l'avaient arrêté en février 2016 dans le quartier de Ngagara à Bujumbura et l'avaient jeté dans une camionnette. L'étudiant pensait qu'il s'agissait d'agents du renseignement. Alors que le véhicule démarrait, l'un des hommes lui a dit : « Rends les armes que tu as. » Ils l'ont piétiné à la poitrine tandis qu'il gisait à l'arrière de la camionnette, et ils l'ont interrogé sur l'identité et la localisation d'autres personnes de son quartier. Ils lui ont donné l'ordre de se déshabiller et lui ont dit : « Quand nous t'aurons frappé assez, tu finiras par parler. » Ils l'ont frappé sur les jambes et le dos avec un câble électrique.

La victime a tenté de s'enfuir mais a été reprise. Les hommes l'ont tailladé sur la poitrine avec un couteau chauffé et lui ont posé des questions sur l'endroit où étaient cachées les armes et sur les gens qui avaient soi-disant des fusils dans le quartier. L'étudiant étant incapable de répondre, ils lui ont enfoncé une barre en acier aiguisée dans la jambe jusqu'à ce qu'il s'évanouisse.

Un chauffeur de taxi âgé d'un peu plus de 30 ans a expliqué qu'en mars 2016 quelqu'un avait frappé à sa porte. Quand il a ouvert, un homme non identifié se tenait devant lui, le visant à la tête avec un fusil. Trois camionnettes ont escorté le chauffeur de taxi jusqu'à un poste militaire à Bujumbura. Les individus lui ont lié les bras dans le dos, puis lui ont lié les jambes, pour ensuite attacher ses jambes à ses mains. Les hommes l'ont suspendu à un crochet dans le mur et l'ont battu, tout en lui disant de remettre les armes qu'il était censé posséder.

Le chauffeur de taxi a estimé à trois heures le temps pendant lequel les militaires l'ont suspendu, puis ils l'ont descendu et l'ont battu pendant encore plusieurs heures. Ils lui ont

dit de révéler l'endroit où étaient cachées les armes. Le lendemain, ils l'ont emmené au bureau du SNR à Bujumbura, où un agent a dit : « Ce chien [nom non divulgué] est revenu. » Un agent du SNR l'a fait allonger à plat ventre dans un caniveau et l'a frappé avec un gros bâton sur les pieds et les fesses. Puis une autre personne a versé un liquide sur lui. Le chauffeur de taxi a expliqué : « J'ai eu l'impression de brûler. Je les ai suppliés de me tuer. Ils ont dit : 'Toi, tu es un criminel, tu vas mourir lentement.' » Il a indiqué qu'il avait été battu encore deux fois. Il souffrait tellement qu'il a à nouveau supplié qu'on le tue. Un policier qui travaillait au SNR lui a dit : « Qui voudrait se salir avec ton sang? » Le chauffeur de taxi a ajouté qu'il ne peut plus s'asseoir à cause de ses blessures.

Plusieurs anciens détenus ont expliqué qu'ils avaient été enfermés dans des toilettes exigües au siège du SNR à Bujumbura. D'autres ont dit avoir été enfermées dans des cachots pendant de longues périodes. Un agent ayant accès au SNR a déclaré que des hauts responsables des services de renseignement, des combattants rebelles démobilisés et des *Imbonerakure* battaient les détenus et les cachaient hors de la vue des observateurs internationaux.

L'article 34 du Code de procédure pénale burundais stipule que la garde à vue des personnes détenues ne doit pas excéder une durée de sept jours, prorogeable une fois seulement, avant que les juges décident si elles doivent être mises en liberté provisoire ou rester en détention. Un délai de sept jours après la détention semble constituer une violation de l'article 9 (3) du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, qui stipule que toutes les personnes détenues doivent être présentées « *aussitôt* » à un juge ou à une autorité équivalente. De toute façon, cette période est régulièrement ignorée, et de nombreuses personnes sont maintenues en détention par la police ou par le SNR pour plus longtemps que la durée maximum prévue par la loi, et sans procédure régulière.

Abus commis par des Imbonerakure

Le parti au pouvoir et les services de renseignement ont souvent utilisé des *Imbonerakure* pour identifier les personnes soupçonnées d'être des opposants au gouvernement. Bien que ne disposant d'aucun pouvoir légal pour procéder à des arrestations, certains *Imbonerakure* ont fréquemment arrêté des personnes, les ont battues et les ont remises à des agents des services de renseignement qui ont torturé certaines d'entre elles.

Des victimes dans plusieurs provinces ont expliqué à Human Rights Watch en 2015 que des *Imbonerakure* les avaient frappées avec des gourdins et des bâtons, forcées à se rouler dans des fosses de boue et frappées au visage à coups de poing. Les *Imbonerakure* ont souvent remis les personnes arrêtées directement aux agents des services de renseignement, qui les ont transférées vers les bureaux du SNR.

Un ancien détenu a expliqué qu'un agent du SNR l'avait interrogé en février 2016 tandis qu'un *Imbonerakure* versait du plastique fondu sur lui. Ils ont également utilisé des tenailles pour couper ses parties génitales, tandis qu'un *Imbonerakure* lui disait, en

faisant allusion à Alexis Sinduhije, l'un des dirigeants de l'opposition : « *Tu vas finir par révéler les secrets de Sinduhije*. »

Des habitants de certaines provinces ont indiqué à Human Rights Watch que les *Imbonerakure* donnent souvent des ordres à la police et que des policiers de grades inférieurs semblent n'avoir aucun pouvoir pour stopper les abus des *Imbonerakure*.

Dans une province du nord du pays, début 2016, des *Imbonerakure* ont dit à un policier qui leur demandait pourquoi ils battaient un homme : « *Qu'est-ce que tu fais ici ? Sors d'ici*! » Le policier est parti. Les *Imbonerakure* ont frappé la victime avec des câbles ressemblant à des câbles à fibres optiques. Un pick-up appartenant au commissaire provincial du SNR est arrivé et quatre policiers ont placé l'homme à l'arrière. Les policiers l'ont battu sur le trajet vers le bureau du SNR où une autorité de haut rang l'a accusé de collaborer avec l'opposition armée.

Événements du 11 décembre 2015

Le 11 décembre 2015, des membres de l'opposition armée ont attaqué quatre installations militaires à Bujumbura et aux alentours. À partir de 8h du matin environ, des policiers et des militaires ont recherché les assaillants présumés à Nyakabiga et Musaga, deux des quartiers de Bujumbura où s'étaient déroulées des manifestations généralisées contre le troisième mandat de Nkurunziza en 2015. Dans les deux quartiers, des opposants armés se sont livrés à un échange prolongé de coups de feu avec les forces de sécurité.

Après ces affrontements, les policiers et les militaires ont pénétré de force dans certaines maisons, accusant les occupants de détenir des armes et d'abriter des combattants de l'opposition. Des habitants ont reconnu certains *Imbonerakure* vêtus d'uniformes de police. Des militaires du Camp Muha et du Camp Muzinda, deux grands camps militaires de Bujumbura, ont fourni des renforts.

Un homme a expliqué à Human Rights Watch qu'il avait entendu quelqu'un lui ordonner en criant de sortir de chez lui. Dehors, il a vu près d'une dizaine de policiers de l'unité Appui pour la protection des institutions (API). Trois d'entre eux avaient des mitrailleuses, trois autres avaient des lance-roquettes et le reste portaient des kalachnikovs avec des grenades. Certains avaient des sortes de haches semblables à celles des bouchers. Ils étaient ivres. L'homme a déclaré :

« Ils nous ont forcés à nous étendre sur le dos, bras écartés et à regarder le soleil. L'un d'eux a armé son fusil et a mis le canon contre ma tempe. Puis il a demandé à un autre (s'il devait me tuer). J'ai cru que c'en était fini pour moi. Un autre a dit : « Attends. » Puis un autre est venu et m'a donné un coup de hache (sur le bras). J'avais une large blessure et du sang jaillissait comme ça dans son visage. J'ai dit : « Vous êtes en train de me tuer ! Vous êtes en train de me tuer ! » Il a dit : 'Je ne savais pas que c'était si aiguisé.' »

Le même jour, un homme de 39 ans résidant à Musaga est sorti de chez lui pendant une accalmie dans les tirs. Des *Imbonerakure* vêtus d'uniformes de police lui ont tailladé la tête avec une baïonnette et il a perdu connaissance. Des policiers de l'API et de la Brigade anti-émeute (BAE) l'ont ligoté et l'ont obligé ainsi que certains de ses voisins à s'étendre sur le dos. Les policiers buvaient de la bière et quand ils avaient fini ils posaient les bouteilles en équilibre sur la gorge des hommes étendus à terre. La victime a déclaré : « Quand la bouteille tombait, ils nous donnaient des coups de pied ou de crosse de fusil. C'était une forme de punition. Ils savaient très bien que quand on est attaché et face au soleil, on ne peut pas tenir. Des hommes sont venus et m'ont donné des coups de pied. Ils l'ont tous fait, comme si c'était une partie de football. »

Des dizaines de personnes ont été tuées et beaucoup d'autres ont été gravement blessées le 11 décembre lors de ce qui a été <u>l'épisode le plus meurtrier</u> depuis le début de la crise au Burundi en avril 2015. Le 17 décembre 2015, le Procureur général, Valentin Bagorikunda, a ouvert une enquête sur les événements du 11 décembre. Résumant les principales conclusions de l'enquête le 10 mars 2016, il n'a pas mentionné les meurtres ni les abus commis contre des habitants de Bujumbura par les forces de sécurité. Il a soutenu que les personnes tuées le 11 décembre étaient des « *combattants* » armés vêtus d'uniformes de la police ou de l'armée.

Impunité pour les cas de torture commis par le SNR et la police

En 2014, le Comité a noté avec préoccupation la « la faiblesse et la lenteur des enquêtes ouvertes et des poursuites engagées » et a déploré « l'absence d'informations sur les cas traités par les juridictions et l'issue des procédures engagées. » Human Rights Watch n'a connaissance d'aucun agent des services de renseignement ayant été arrêté, poursuivi ou inculpé pour torture depuis que la crise a commencé en 2015.

Des autorités judiciaires, des avocats et des défenseurs des droits humains ont déclaré à Human Rights Watch que les autorités du SNR et les membres du parti au pouvoir continuaient à influencer fortement les décisions judiciaires et à annuler les décisions prises par les procureurs et par d'autres autorités judiciaires. Des affaires impliquant des membres de partis d'opposition étaient souvent attribuées à des officiers judiciaires connus comme des sympathisants du parti au pouvoir.

Ce manque d'indépendance du système judiciaire et du ministère public du Burundi contrevient à l'Article 12 de la Convention. Human Rights Watch n'a connaissance d'aucune victime de torture ayant été indemnisée ou ayant obtenu justice pour le traitement subi. Il s'agit là d'une violation de l'Article 14 de la Convention.

Une autorité judiciaire de haut rang s'exprimant sous couvert d'anonymat par crainte de représailles a déclaré : « Les Imbonerakure arrêtent les gens et les conduisent à la police après les avoir battus et grièvement blessés. Au lieu de les amener à l'hôpital, la police les met en prison en raison des pressions politiques. »

Une autre autorité judiciaire de haut rang a déclaré que dans certains cas, des membres du parti au pouvoir contrôlaient le sort des détenus et donnaient des ordres à la police pour qu'elle fabrique des accusations contre certaines personnes. Certains procureurs collaboraient avec des agents des services de renseignement pour déterminer les charges portées contre les personnes arrêtées par le SNR ou par les *Imbonerakure* et pour décider de leur maintien en détention.

La même personne a affirmé à Human Rights Watch: « Le système judiciaire n'est pas indépendant. Les autorités judiciaires ne peuvent pas agir de façon indépendante selon leur conscience. Nous pouvons libérer une personne, puis nous recevons un appel immédiatement et des membres du parti [au pouvoir] donnent un ordre. Quand des Imbonerakure arrêtent des gens, nous regardons impuissants. Nous ne pouvons rien y faire. »

L'administrateur général du SNR rend compte directement au Président Pierre Nkurunziza.

La police rend compte au ministre de la Sécurité publique, Alain Guillaume Bunyoni. Malgré de nombreux cas de torture, de mauvais traitements et autres abus commis par la police et documentés par Human Rights Watch et par d'autres organisations, Alain Guillaume Bunyoni a écrit, dans une lettre adressée à Human Rights Watch en juin 2016, qu'il serait « *impensable que de tels actes soient commis par des policiers* » et que ce serait « *une erreur grave que d'affirmer gratuitement* » que la police a arrêté arbitrairement, torturé ou maltraité des opposants présumés du gouvernement. Il a nié catégoriquement que la police ait collaboré avec les *Imbonerakure*. Il a ajouté que les membres de la police recevaient une formation sur les droits humains.

Toutefois, le ministre a concédé qu'il serait « *illusoire* » d'affirmer que les policiers ne commettent jamais de bavures et il a écrit que plus de 70 policiers ont été pénalement poursuivis depuis 2015, certains pour « *des exactions commises durant la gestion du mouvement insurrectionnel* » avant et après les élections de 2015 et d'autres pour des infractions de droit commun. Il n'a pas fourni de détails sur ces poursuites.

Recommandations:

- 1. Les autorités burundaises devraient de toute urgence mener des enquêtes sur les cas de torture et de mauvais traitements commis au siège du SNR à Bujumbura ainsi que dans les lieux de détention du SNR en province, et lors des gardes à vue à la police. Les agents des services de renseignement et les membres de la police impliqués pour avoir ordonné, supervisé ou pratiqué eux-mêmes la torture et les mauvais traitements devraient être suspendus immédiatement et faire l'objet d'une enquête, et lorsqu'il y a des preuves suffisantes, faire l'objet de poursuites pour ces crimes. Le Comité devrait demander aux autorités burundaises des informations spécifiques sur l'évolution de ces enquêtes. Les enquêtes et les poursuites devraient être menées en toute indépendance par rapport aux individus en faisant l'objet et de leur chaîne de commandement.
- 2. Les autorités burundaises devraient coopérer avec toute enquête internationale sur les graves atteintes aux droits humains commises au Burundi, notamment toute commission d'enquête internationale pouvant être mise en place par l'ONU.
- 3. Le gouvernement burundais devrait accepter le déploiement d'une présence substantielle de police internationale au Burundi, disposant d'un solide mandat de protection.
- 4. Les autorités burundaises devraient mettre en place un Mécanisme national de prévention (MNP) solide et indépendant comme décrit dans le Protocole facultatif à la Convention internationale contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Le MNP devrait intégrer des membres de la société civile et du gouvernement qui se rendraient régulièrement dans les lieux de détention et formuleraient des recommandations aux autorités burundaises.
- 5. Les autorités burundaises devraient demander l'assistance du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et des agences humanitaires afin d'identifier les victimes de torture et de mauvais traitements nécessitant des soins médicaux, et leur fournir l'aide nécessaire, notamment des soins médicaux spécialisés à l'extérieur de leur lieu de détention.
- 6. Les autorités burundaises devraient accorder aux détenus un accès régulier à des avocats dans tous les lieux de détention du SNR, de la police, et autres, à travers le pays.
- 7. Les observateurs des droits humains de l'ONU et de l'Union africaine au Burundi devraient renforcer leurs visites dans les lieux de détention du SNR et de la police afin de dissuader et de documenter la pratique de la torture. Ils devraient publier des rapports détaillés fréquents sur leurs conclusions, notamment sur toute tentative de la part des autorités de faire obstruction ou de restreindre leur plein accès aux centres de détention.

Burundi : Des agents du Service national de renseignement ont torturé des opposants présumés

Les autorités devraient démettre de leurs fonctions et traduire en justice les agents responsables de ces abus

Le 7 juillet 2016 – Communiqué de presse

Des agents du Service national de renseignement burundais ont torturé et maltraité des dizaines d'opposants au gouvernement présumés, à leur siège ainsi que dans des lieux secrets, a déclaré Human Rights Watch aujourd'hui. Des membres de la police et de la ligue des jeunes du parti au pouvoir – les *Imbonerakure* – ont également commis de graves abus, souvent en collaboration avec les services de renseignement.

Des agents du Service national de renseignement (SNR) du <u>Burundi</u> se sont rendus de plus en plus fréquemment responsables d'actes de torture à l'encontre de sympathisants présumés de l'opposition placés en détention. Ils ont frappé des détenus à coups de marteau et de barres en acier, telles celles utilisées dans la construction, leur ont planté des barres en acier aiguisées dans les jambes, ont versé du plastique fondu sur eux, ont noué des cordes autour des parties génitales des hommes, et leur ont envoyé des décharges électriques. Certains détenus qui ont été torturés ou blessés se sont vu refuser des soins médicaux et de nombreux détenus ont été maintenus dans des cachots malodorants et dépourvus de fenêtres.

« Les actes de torture infligés par les services de renseignement burundais pour des motifs politiques se sont intensifiés et sont devenus de plus en plus cruels », a déclaré Daniel Bekele, directeur de la division Afrique de Human Rights Watch. « Des agents du Service national de renseignement traitent certains opposants présumés de façon effroyable parce qu'ils savent qu'ils peuvent le faire en toute impunité. Le gouvernement devrait faire cesser la torture immédiatement. »

Le Conseil de sécurité des Nations Unies devrait déployer au Burundi une force de police internationale munie d'un solide mandat de protection, et mettre en place une commission d'enquête internationale sur les cas de torture et autres graves abus, selon Human Rights Watch.

Depuis avril 2016, Human Rights Watch a mené des entretiens avec plus de 40 victimes de torture provenant de neuf provinces et de la capitale, Bujumbura. Certains des entretiens ont eu lieu à l'extérieur du pays. Les cas de torture et de mauvais traitements semblent s'être de plus en plus généralisés, et les techniques de torture semblent être de plus en plus brutales, à la suite de la tentative manquée de coup d'Etat en mai 2015 et de plusieurs attaques à la grenade contre des bars menées par des individus non identifiés à Bujumbura et ailleurs depuis début 2016. S'il est difficile de déterminer l'ampleur exacte des abus, le nombre de personnes torturées par des agents du SNR à travers le pays est très probablement bien plus élevé que le nombre de cas documentés par Human Rights Watch. L'ONU a relevé 651 cas de torture au Burundi entre avril 2015 et avril 2016.

Pour des raisons de sécurité, Human Rights Watch ne divulgue pas les noms des personnes interrogées ni d'autres informations à leur sujet. Des agents du SNR ont affirmé à certains détenus qu'ils seraient tués s'ils parlaient de la façon dont ils avaient été traités et ont ordonné à d'autres de mentir ou leur ont fait promettre de ne pas parler à des organisations de défense des droits humains. Des agents du SNR ont suivi et menacé des personnes suspectées de donner des informations à de telles organisations.

D'anciens détenus, notamment des membres de partis d'opposition, ont expliqué à Human Rights Watch que des agents du SNR les avaient frappés en utilisant des tuyaux lestés avec des barres d'acier de construction, souvent jusqu'au sang ou jusqu'à ce qu'ils ne puissent plus se tenir debout. L'un d'eux a indiqué qu'un policier travaillant au siège du SNR avait versé sur lui un liquide qui l'avait brûlé à tel point qu'il avait supplié qu'on le tue. Un autre a déclaré qu'un agent du SNR lui avait fracassé les os des jambes à coups de marteau. Un ancien détenu a expliqué qu'un agent du SNR l'interrogeait tandis qu'un *Imbonerakure* versait du plastique fondu sur lui. Ils ont également utilisé des tenailles pour couper ses parties génitales, tandis qu'un *Imbonerakure* lui disait, en faisant allusion au dirigeant de l'opposition Alexis Sinduhije : « *Tu vas finir par révéler les secrets de Sinduhije*. »



La torture au Burundi d'un détenu par des policiers et par un agent des services de renseignement, illustrée dans ce cas fictif par un artiste burundais. © 2016 Privé

Des détenus et d'autres personnes connaissant le siège du SNR dans le quartier de Rohero à Bujumbura ont affirmé que l'enceinte du SNR comprenait plusieurs cachots officieux où les détenus qui avaient été torturés étaient dissimulés aux observateurs internationaux. Des membres de la police également ont torturé et maltraité des détenus. Un policier a utilisé des tenailles pour arracher la dent d'un détenu. Celui-ci a déclaré à Human Rights Watch : « [Le policier] a dit qu'il m'arracherait une dent chaque jour jusqu'à ce que j'avoue que je travaillais pour les droits de l'homme. J'avais tellement mal, et il y avait beaucoup de sang. »

Plusieurs jeunes hommes ont déclaré que la police les avaient arrêtés sans fournir de motif ou présenter de mandat et en respectant rarement les procédures régulières d'arrestation, avant de les frapper.

Les autorités burundaises devraient demander l'assistance du Bureau du Hautcommissaire aux droits de l'homme des Nations Unies et des agences humanitaires afin d'identifier les victimes d'abus ayant besoin de soins médicaux, et fournir l'assistance nécessaire, notamment des soins médicaux spécialisés à l'extérieur de leur lieu de détention, selon Human Rights Watch.

Les *Imbonerakure* (« ceux qui voient loin » en kirundi) ont également commis de nombreux abus à travers le pays, selon Human Rights Watch. Des *Imbonerakure* opérant à deux principaux passages frontaliers entre le Burundi et le Rwanda ont ouvertement arrêté des opposants présumés en présence de membres de la police, de l'armée et d'autorités chargées du contrôle des frontières, les accusant de collaborer avec des membres de l'opposition burundaise vivant au Rwanda. Des témoins ont déclaré que dans certains cas les *Imbonerakure* semblaient avoir plus de pouvoir que la police.

« Des habitants ont confié que personne n'ose s'opposer aux Imbonerakure à cause de leur pouvoir et de leur influence », a déclaré Daniel Bekele. « Les autorités ont permis aux Imbonerakure d'opérer en dehors de la loi. Le gouvernement doit donc assumer la responsabilité de leurs actions. »

En mai, Human Rights Watch a adressé à Étienne Ntakirutimana, le chef du SNR, qui rend compte directement au Président Pierre Nkurunziza, un courrier comprenant plusieurs questions sur les abus présumés, mais n'a reçu aucune réponse. Toutefois, le ministre de la Sécurité publique, Alain Guillaume Bunyoni, qui supervise la police, a envoyé une réponse de cinq pages dans laquelle il a écrit qu'il serait « *impensable que de tels actes soient commis par des policiers* » et que ce serait « *une erreur grave que d'affirmer gratuitement* » que la police a arrêté arbitrairement, torturé ou maltraité des opposants présumés du gouvernement. Il a nié catégoriquement que la police ait collaboré avec les *Imbonerakure*.

Des groupes d'opposition armés ont également attaqué des membres de forces de sécurité et du parti au pouvoir, dont des policiers et des *Imbonerakure*. Un haut responsable des *Imbonerakure* a affirmé à Human Rights Watch que plus de 50 *Imbonerakure* avaient été tués dans le pays depuis avril 2015, dont au moins quatre dans des attaques à la grenade à

Bujumbura en mai 2016. Human Rights Watch n'a pas été en mesure de confirmer ces chiffres.

Le Conseil de sécurité des Nations Unies devrait de toute urgence mettre en place une commission d'enquête indépendante internationale et autoriser le déploiement d'une force de police internationale au Burundi, selon Human Rights Watch. Tout en coordonnant son action avec la police burundaise, cette force de police internationale devrait maintenir son indépendance et ne pas fournir d'assistance aux forces de sécurité burundaises.

La commission d'enquête devrait être dotée d'une expertise en matière d'enquêtes judiciaires et médicolégales, et mener des investigations approfondies en vue d'établir les responsabilités pour les crimes les plus graves. Elle devrait examiner en particulier les cas de torture présumés commis par les membres du Services de renseignement et de la police, et s'intéresser en particulier au rôle tenu par des hauts responsables de ces instances.

Les observateurs des droits humains de l'ONU et de l'Union africaine au Burundi devraient intensifier la fréquence de leurs visites aux lieux de détention du SNR et de la police afin de prévenir et de documenter la torture. Ils devraient publier des rapports fréquents et détaillés sur leurs conclusions, notamment sur d'éventuelles tentatives des autorités de faire obstruction ou de restreindre leur plein accès aux centres de détention.

En avril, la Cour pénale internationale a annoncé l'ouverture d'un examen préliminaire de la situation au Burundi. D'autres pays devraient envisager de mener des enquêtes et des poursuites devant leurs tribunaux nationaux, en application du principe de compétence universelle, à l'encontre de Burundais présents sur leur territoire et soupçonnés d'avoir ordonné et perpétré des actes de torture et autres graves violations des droits humains.

Le facilitateur des pourparlers entre les acteurs politiques burundais, l'ex-président tanzanien Benjamin Mkapa, devrait donner la priorité aux préoccupations liées aux droits humains. Benjamin Mkapa devrait faire pression sur toutes les parties pour qu'elles cessent de commettre des violations des droits humains et appeler le gouvernement à mettre fin à l'usage de la torture par les services de renseignement et par la police.

« Le gouvernement burundais soutient que le système judiciaire national est indépendant et que les personnes qui commettent des abus sont tenues de rendre des comptes. Les autorités devraient en apporter la preuve en menant des enquêtes et en engageant des poursuites contre les personnes responsables de tortures systématiques qui ont lieu au Burundi aujourd'hui », a conclu Daniel Bekele. « Mais le Président Nkurunziza porte la responsabilité finale des actes de torture commis par les services de renseignement nationaux et par la police, aussi il devrait prendre les mesures qui s'imposent. »

Actes de torture et autre abus commis par les services de renseignement

Le SNR a des antécédents de longue date en matière de tortures, d'exécutions extrajudiciaires, de détentions arbitraires et d'autres violations des droits humains à l'encontre d'opposants au gouvernement présumés. Human Rights Watch a documenté des pratiques bien établies de <u>torture</u> infligée par le SNR dans le but de contraindre des détenus à avouer des crimes présumés, ou bien d'incriminer ou de dénoncer d'autres personnes.

Ces pratiques sont devenues de plus en plus répandues, et les techniques de torture sont devenues de plus en plus brutales, à la suite d'une tentative manquée de coup d'État en mai 2015. Une source ayant accès aux locaux du SNR a affirmé que des agents du service de renseignement, en collaboration avec des *Imbonerakure*, avaient alors commencé à torturer de façon systématique les opposants présumés qu'ils maintenaient en détention.

Des policiers et des agents du SNR ont arrêté un policier à Bujumbura le 25 juin 2015. Les policiers l'ont frappé ainsi que plusieurs personnes présentes. Ils ont prétendu que le policier avait une grenade qu'il s'apprêtait à « donner à des Tutsis pour tuer des Hutus » et ils l'ont conduit au siège du SNR, connu sous le nom de « la Documentation ». L'homme a expliqué à Human Rights Watch :

Quand je suis arrivé à la Documentation, on m'a dit de me coucher par terre. Ils m'ont frappé sur les fesses avec une barre en acier. Ils m'ont frappé sur la plante des pieds. Ils ont dansé sur moi. Ils me disaient que j'avais des armes et une grenade que j'allais donner à des Tutsis.

Le 1^{er} juillet, [Étienne Ntakirutimana, chef du SNR] est arrivé. Il m'a dit de sortir du cachot. Je lui ai montré où j'avais été frappé. Il a dit : « *Tu n'as pas été battu. Tu vas être vraiment battu maintenant.* » Il se moquait de moi. Il a dit : « *Si tu es un commando, tout ce qui t'arrive, tu dois l'accepter. Même si tu veux aller au Rwanda et t'amuser avec [le président rwandais Paul] Kagame, les Hutus ne seront jamais vaincus.* »

Le plus pénible, c'était les nuits à la Documentation. Ils faisaient sortir les gens des cachots et ils les torturaient. Je l'ai entendu. Ils les menaient dans la cour et on entendait les cris. Ils criaient très fort. Au bout d'un certain temps, c'était plus silencieux jusqu'à ce que [sans doute] la personne meure. [D'autres] se sont retrouvés presque handicapés après les passages à tabac.

Le SNR a transféré l'agent de police à la prison de Muramvya le 8 juillet, et il a été officiellement accusé de participation au coup d'État manqué. Il a été condamné à l'issue d'un procès entaché d'irrégularités. En janvier, la Cour suprême l'a acquitté et il a fui le pays. La cour d'appel de la Cour suprême l'a par la suite inculpé par contumace et l'a condamné à la prison à perpétuité.

Le 18 février, des hommes non identifiés ont arrêté un étudiant de 22 ans dans le quartier de Ngagara à Bujumbura et l'ont jeté dans une camionnette. L'étudiant pensait qu'il s'agissait d'agents du renseignement. Alors que le véhicule démarrait, l'un des hommes lui a dit : « *Rends les armes que tu as.* » Ils l'ont piétiné à la poitrine tandis qu'il gisait à l'arrière de la camionnette, et ils l'ont interrogé sur l'identité et la localisation d'autres personnes de son quartier. Il a déclaré :

Ils m'ont emmené dans une maison à Carama [un quartier de Bujumbura]. Ils avaient une clef de la maison et ils ont ouvert. Dans le salon, il y avait une télévision et une chaise en bois. Ils m'ont déshabillé. J'étais nu. Ils ont dit : « *Quand nous t'aurons frappé assez, tu finiras par parler*. » Ils m'ont frappé avec un câble électrique. Ils me frappaient avec le câble sur les jambes et sur le dos. Ils répétaient : « *Parle*! »

J'ai vu que j'allais mourir. J'ai vu que j'étais déjà mort. Ils sont ressortis. Je ne sais pas de quoi ils parlaient. C'est alors que j'ai essayé de m'enfuir. J'allais sauter au-dessus de la clôture, mais l'un d'eux attendait dehors. Il m'a attrapé. Ils m'ont brûlé avec un couteau [chauffé] [après] que j'ai tenté de m'échapper. Ils ont apporté le couteau de l'extérieur de la maison. Je pouvais sentir la chaleur sur le couteau. Ils m'ont coupé juste une fois [sur la poitrine].

L'étudiant a expliqué que ses ravisseurs ont continué à le battre et à lui poser des questions sur l'endroit où étaient cachées les armes et sur les gens qui avaient soi-disant des fusils dans le quartier :

Je leur ai dit que je ne connaissais personne, et que je n'avais même pas participé [aux manifestations de 2015 contre un troisième mandat du Président Nkurunziza]. Comme je ne voulais rien avouer, ils ont utilisé la barre en acier aiguisée. Ils sont ressortis la chercher. Ils me l'enfonçaient dans la jambe de plus en plus fort. Quand ils m'ont traversé la jambe avec, je me suis évanoui.

L'étudiant a repris connaissance dans un centre de détention de la police. Il ignore qui l'y a transporté. Il a été libéré le jour même.

Un chauffeur de taxi âgé d'un peu plus de 30 ans a expliqué qu'en mars quelqu'un avait frappé à sa porte. Quand il a ouvert, un homme non identifié se tenait devant lui, le visant à la tête avec un fusil. Trois camionnettes ont escorté le chauffeur de taxi jusqu'à un poste militaire à Bujumbura. Il a déclaré :

Ils m'ont attaché les bras dans le dos et m'ont lié les jambes, puis ils ont attaché mes jambes à mes mains. Il y avait un clou dans le mur, et à cause de la corde [autour de moi] j'étais suspendu comme un sac à un porte-manteau. Ils m'ont battu, et m'ont blessé à la tête et au bras à coups de baïonnette. Ils m'ont dit de rendre les armes.

Le chauffeur de taxi a estimé à trois heures le temps où les militaires l'ont suspendu, puis ils l'ont descendu et l'ont battu pendant encore plusieurs heures. Ils lui ont dit de révéler l'endroit où étaient cachées les armes. Le lendemain, ils l'ont emmené au bureau du SNR à Bujumbura.

Quand je suis arrivé [au SNR], ils [des agents du SNR] ont dit : « *Ce chien [nom non divulgué] est revenu.* » [Un agent] m'a mené à un caniveau et m'a obligé à me mettre à plat ventre, puis il m'a frappé avec un gros bâton sur les pieds et les fesses. Ensuite une autre personne est venue verser un liquide sur moi. J'ai eu l'impression de brûler. Je les ai suppliés de me tuer. Ils ont dit : « *Toi, tu es un criminel, tu vas mourir lentement.* »

Le chauffeur de taxi a ajouté qu'il a été battu encore deux fois. Il souffrait tellement qu'il a à nouveau supplié qu'on le tue. Un policier qui travaillait au SNR lui a dit : « *Qui voudrait se salir avec ton sang*? » Le chauffeur de taxi a indiqué qu'il ne peut plus s'asseoir à cause de ses blessures.

La police a arrêté un homme de 27 ans chez lui à Bujumbura en février et l'a conduit au bureau du SNR à Bujumbura. Il a décrit la façon dont il a été traité :

Quand on était là [au SNR], ils m'ont torturé avec un câble, comme ceux qu'on utilise pour connecter une radio ou une télévision. Il n'y avait pas de plastique autour du câble. Ils l'ont enroulé [en haut] autour de ma jambe. Ils m'ont fait asseoir à côté d'une prise à laquelle ils ont branché le câble. Ils le branchaient et le débranchaient, m'envoyant des décharges électriques, tout en me posant des questions. Ils disaient : « Montre-nous où sont les armes. »

Au bout d'un moment, ils ont changé. Ils ont enroulé la corde autour de mes parties génitales et ils tiraient dessus tout en posant des questions. Ils ont utilisé la corde plus longtemps, pendant 20 à 25 minutes.

Avec l'assistance d'un garde, l'homme est parvenu à s'échapper.

Des policiers appartenant à l'unité d'Appui pour la protection des institutions (API) ont arrêté un groupe de personnes dans un bar fin avril 2016 à la périphérie de Bujumbura et les ont conduites au siège des services de renseignement à Bujumbura. Un homme de 40 ans arrêté ce jour-là a déclaré :

Nous sommes arrivés vers midi, mais les camionnettes ne sont pas entrées directement. Nous sommes restés une heure à l'extérieur de la Documentation. Nous avons su plus tard que les Blancs du CICR [Comité international de la Croix Rouge] se trouvaient à l'intérieur et c'est pour ça qu'ils ne voulaient pas nous y amener. Nous avons dû attendre qu'ils soient partis.

Plusieurs personnes qui avaient été détenues au siège du SNR ont expliqué qu'elles avaient été enfermées dans des toilettes exigües. Un agent ayant accès au SNR a déclaré que des hauts responsables des services de renseignement, des combattants rebelles démobilisés et des *Imbonerakure* battaient les détenus et les cachaient hors de la vue des observateurs internationaux. Cet agent a expliqué :

Ils étaient battus dans les cachots ou dans la cour. Il y a des gens qui sont des « démobs » [combattants démobilisés], des *Imbonerakure*. Je ne sais pas d'où ils viennent. Parfois ils étaient à l'entrée, d'autres fois à l'intérieur de la cour. Ils torturaient les gens. Ce qui m'a vraiment marqué c'est qu'ils mettaient [les détenus] dans les toilettes. Ils étaient dans les toilettes pendant trois jours.

En février, des policiers ont arrêté un homme à Bujumbura et l'ont immédiatement frappé à coups de matraque et de crosse de fusil. Ils lui ont dit d'avouer qu'il collaborait avec les leaders de l'opposition Alexis Sinduhije, Hussein Radjabu et Godefroid Niyombare. Puis ils l'ont emmené au siège du SNR à Bujumbura. Il a déclaré :

[Un agent du SNR] m'a mené jusqu'à une sorte de couloir et il m'a menotté puis s'est mis à me frapper sérieusement. Il y avait une chaise avec du fer qui dépassait et des grosses pierres qui bloquaient la chaise. Ils m'ont attaché à la chaise avec des menottes. Ils m'ont battu avec une sorte de câble. Il a dit : « C'est toi qui as tué des policiers. Quoi que tu fasses, c'est nous qui allons diriger. » Il m'a amené dans une petite pièce, sans fenêtre. C'était très sombre. Je ne savais pas si c'était le jour ou la nuit. J'étais toujours menotté. Je ne pouvais pas partir. Je devais me soulager à l'intérieur de la pièce. La première fois qu'ils m'ont fait sortir, ils m'ont donné au moins deux heures pour que je puisse bien me laver.

Le septième jour, ils m'ont enlevé les menottes et m'ont présenté à un officier de la police judiciaire. Alors que j'étais là, [deux anciens membres de l'opposition qui collaborent avec le SNR] sont entrés. Ils ont dit qu'ils me connaissaient. [Nom non divulgué] a ajouté qu'on ne peut pas vivre à Musaga [un quartier de Bujumbura] sans savoir ce qui s'y passe. J'ai été interrogé sept fois par des personnes différentes qui m'ont demandé où étaient cachées les armes. Certains membres du SNR ont dit que je ne partirai pas tant que je n'aurai pas révélé où les armes étaient cachées.

L'agent qui avait accès au SNR, ainsi que des détenus torturés dans ses locaux, ont indiqué que les agents du SNR empêchaient certains détenus portant des signes physiques de torture d'être présentés au parquet. Une autorité judiciaire a indiqué que des magistrats du parquet du ministère public interrogeaient plutôt les détenus torturés dans les locaux du SNR à Bujumbura. Les magistrats envoyés pour cela étaient connus comme étant fidèles au parti au pouvoir.

Des agents des services de renseignement ont également affecté des officiers de police judiciaire connus comme étant fidèles au parti au pouvoir pour qu'ils interrogent des détenus soupçonnés de collaborer avec l'opposition. Certains de ces officiers de police judiciaire ont giflé ou battu des détenus lors des interrogatoires. Un ancien agent du

gouvernement a indiqué qu'un officier de police judiciaire au SNR donnait directement des dossiers à un haut responsable du renseignement pour examen, au lieu de les soumettre au parquet.

L'article 34 du Code de procédure pénale burundais stipule que la garde à vue des personnes détenues ne doit pas excéder une durée de sept jours, prorogeable une fois seulement, avant que les juges décident si elles doivent être mises en liberté provisoire ou rester en détention. Les détenus devraient avoir accès à un avocat pendant qu'ils se trouvent dans les locaux de l'agence du renseignement, mais des avocats ont indiqué à Human Rights Watch que le SNR les empêchait de pénétrer dans leurs locaux.

En février, des hommes vêtus d'uniformes de la police ont arrêté un homme de 34 ans dans la rue à Bujumbura. Des passants témoins de l'arrestation se sont mis à crier : « *Ils emmènent* [nom non divulgué]! » L'homme a déclaré qu'un policier dans la camionnette a pointé son arme sur la foule et les passants se sont enfuis. L'un des agents procédant à l'arrestation a planté sa baïonnette dans le pied de l'homme parce que, selon ce policier, il ne voulait pas que l'homme révèle qu'il avait volé son argent et son téléphone. La police l'a conduit au siège des services de renseignement. L'homme a expliqué :

Au SNR, ils m'ont sérieusement battu avec une barre en acier partout sur le dos et les jambes. Pendant qu'ils me frappaient, ils m'ont demandé combien de fois j'avais parlé à Sinduhije et m'ont accusé de faire partie de ceux qui lancent des grenades en ville.

Vers 16h30, ils ont arrêté de me battre et m'ont emmené dans un cachot où il y avait d'autres personnes. Pendant la nuit, ils m'ont sorti de ce cachot et m'ont mené jusqu'à un endroit très sombre, dans des toilettes. Une personne qui se trouvait là-dedans avec moi a été appelée pour sortir [du cachot] le samedi vers 9 heures du matin. Quand il est revenu vers 16h00, on aurait dit que ses fesses étaient en feu. Il avait été battu avec une barre en acier, et il ne pouvait pas s'asseoir. Il nous a dit qu'il avait reçu 150 coups.

J'y suis resté [dans les toilettes] pendant 10 jours. Le dixième jour, [des gardes] sont venus me sortir du cachot sombre et m'ont présenté à un officier de police judiciaire. Ils m'ont ordonné de lui dire que je venais juste d'arriver.

Les gardes ont ramené l'homme dans le cachot avec d'autres détenus.

[J'étais au SNR] quand le magistrat est venu. Il était avec [un ancien membre de l'opposition armée qui sert d'informateur au SNR]. Le magistrat lui a demandé depuis combien de temps on se connaissait. [L'informateur] a dit au magistrat que j'étais en contact avec Alexis Sinduhije. Le magistrat a commencé à m'interroger. Il répétait les mêmes accusations [que le SNR]. Je lui ai demandé : « Pourquoi je ne suis pas allé au tribunal comme les autres ? Pourquoi êtes-vous venu ici ? » Il a répondu : « Réponds juste à mes questions. »

Tortures, mauvais traitements et arrestations arbitraires aux mains de la police

Depuis mai 2016, le gouvernement a riposté aux attaques à la grenade et autres attaques qu'il attribue à l'opposition par des arrestations en masse et des détentions de centaines de personnes. Nombre d'entre elles ont été libérées mais beaucoup d'autres sont toujours en détention. Le 2 mai, le Président Nkurunziza a déclaré dans un discours public : « Nous demandons à tous les citoyens burundais de combattre ceux qui perturbent la sécurité et la paix et d'en finir dans un délai de deux mois. »

Après une attaque à la grenade dans le quartier de Bwiza à Bujumbura le 28 mai, la police a arrêté plusieurs centaines de personnes. Le porte-parole de la police, Pierre Nkurikiye, a déclaré à un organe de presse local que c'était « normal » d'arrêter des gens près du site d'une explosion à la grenade et que « parmi les interpellés, il peut y avoir les auteurs de l'attaque. » Des agents de la police ont indiqué que toutes les personnes arrêtées ont ensuite été libérées.

Le maire de Bujumbura, Freddy Mbonimpa, a déclaré que les arrestations étaient nécessaires pour contrôler les mouvements de la population. Pour ce faire, la police a perquisitionné des maisons et arrêté des personnes pour vérifier les « cahiers de ménages », un registre de toutes les personnes vivant dans une maison donnée. Il est désormais obligatoire pour tous les foyers de Bujumbura de tenir à jour un « cahier de ménage » certifié par une autorité locale.

Les 11 et 13 mai, la police a arrêté plus de 200 jeunes hommes et étudiants dans le quartier de Musaga à Bujumbura. Des habitants ont indiqué que la police leur a donné l'ordre de présenter des cartes d'identité et des cahiers de ménages, mais qu'elle a arrêté certains d'entre eux et les a emmenés jusqu'à un bureau administratif à proximité avant qu'ils n'aient eu le temps de rassembler les cahiers. Des policiers ont frappé certains détenus à coups de ceinture et de matraque, et les ont insultés. Des détenus ont expliqué que la police utilisait des *Imbonerakure* et d'anciens membres de l'opposition pour identifier des opposants au gouvernement présumés. Ils ont reconnu d'anciens membres de l'opposition vivant auparavant à Musaga et qui circulaient parmi les détenus.

Les arrestations en masse effectuées par la police semblaient avoir des raisons politiques, plutôt que d'être une véritable tentative de vérifier les cahiers de ménages. Un homme de 25 ans faisant partie des personnes arrêtées a déclaré à Human Rights Watch : « Un policier a dit : 'Vous avez été arrêtés. Vous êtes des rebelles, et vous ne pouvez pas prouver que vous ne l'êtes pas. Regardez combien d'entre vous sont ici. Vous croyez que vous pouvez attaquer le pays avec ce nombre de personnes ?' ».

D'après la loi burundaise, la police doit obtenir un mandat pour pouvoir arrêter un suspect, sauf si la personne est prise en flagrant délit. Le ministre de la Sécurité publique, dans sa lettre à Human Rights Watch, a affirmé qu'aucun suspect n'était arrêté sans mandat sauf en cas de flagrance. Toutefois, dans la majorité des cas documentés par Human Rights Watch, la police a omis de présenter un mandat aux personnes arrêtées.

Un jeune homme qui avait été arrêté a déclaré : « Les policiers n'ont rien contre nous lorsqu'ils nous arrêtent. Ils viennent nous prendre comme un sac de charbon. Ils ne nous montrent rien. On ne sait rien. »

Des policiers ont torturé et maltraité des détenus. En février, des policiers portant des armes à feu sont descendus d'un véhicule de police et ont dit de s'arrêter à un homme de 27 ans dans la rue. Quand ils lui ont ordonné de venir avec eux, il a refusé. Un policier l'a frappé dans le dos avec la crosse de son fusil, puis l'a forcé à monter dans le véhicule.

L'homme a déclaré : « Alors que la camionnette démarrait, l'un des policiers m'a planté sa baïonnette dans la jambe gauche en disant : 'Ça c'est pour nous avoir embêtés lorsque nous t'avons capturé.' J'ai saigné beaucoup. »

La police a conduit l'homme au centre de détention de la police à Bujumbura connu sous le nom de Bureau spécial de recherche. Il a expliqué :

Dans le bureau de l'officier de police judiciaire, ils se sont mis à piétiner la blessure [à la jambe] et à me frapper à coups de barre en acier sur le dos. Ils disaient d'aller leur apporter les armes que je cachais. Je leur ai dit que je n'avais aucune arme. L'officier de policier judiciaire répétait les mêmes choses, et chaque fois que je disais que je n'avais pas d'armes, ils me frappaient avec la barre en acier.

Le lendemain matin, on m'a ramené dans le même bureau et un policier m'a frappé la tête contre le sol et s'est mis à me frapper à nouveau avec la barre en acier sur les fesses. Ils voulaient me faire avouer que j'avais des armes, mais je continuais à le nier. Le lendemain, ils recommençaient la même chose.

J'ai passé cinq jours [au centre de détention] et j'ai été battu pendant les trois premiers jours, deux fois par jour : le matin entre 8h et 9h, et le soir vers 16h. C'était toujours la même scène : des questions de l'officier de police judiciaire qui alternaient avec les coups de barre en acier par les trois policiers. Chaque fois cela durait au moins 30 minutes.

Ils m'ont montré une photo [sur un ordinateur] de moi quand je participais aux manifestations [contre le troisième mandat du Président Nkurunziza en 2015]. J'étais entouré de rouge sur la photo. C'était peut-être la raison pour laquelle ils m'avaient arrêté.

Le cinquième jour de sa détention, un officier de police judiciaire l'a libéré sans explication, en lui disant : « *Je ne veux plus jamais te revoir*. » L'homme a toujours des douleurs à la colonne vertébrale à l'endroit où les policiers l'ont frappé.

En avril, dans une province de l'ouest du pays, deux policiers ont demandé de s'arrêter à un homme de 36 ans qui se trouvait dans la rue, et lui ont réclamé sa carte d'identité. Il a déclaré :

Ils ont appelé quelqu'un. J'ai vu une camionnette arriver et quelqu'un à l'intérieur [vêtu d'un uniforme de police] a dit : « C'est lui ! C'est lui ! » Dans la camionnette il y avait le chauffeur, un commandant de police et cinq policiers. Ils ont commencé à me battre. Nous sommes montés dans la camionnette et ils m'ont conduit à Bujumbura. Ils ont pris mon téléphone et ils ont regardé les messages. Ils ont dit : « À qui envoies-tu ces messages ? Tu travailles pour les droits de l'homme. » J'ai dit que je ne travaillais pas pour les droits de l'homme.

Les policiers ont amené l'homme jusqu'à un centre de détention de la police du quartier.

Ils se servaient d'indembo [matraques de police] pour me frapper à la tête. J'ai dit : « Je n'ai rien fait ! » Ils m'ont frappé pendant au moins deux heures, sur les pieds, à la tête, partout sur le corps. Pendant qu'ils me battaient, ils me demandaient de leur dire à qui j'envoyais le message. J'ai passé la nuit dans un cachot avec des détenus. L'un était accusé d'être un manifestant. D'autres étaient accusés de vol et d'autres choses. Un détenu avait la jambe cassée. Il ne pouvait pas marcher. Un des [policiers] a dit : « Amenez-le à l'hôpital. » D'autres ont dit : « Attendez le médecin, il va venir ici. » Mais le médecin n'est jamais venu.

Quand la famille de cet homme a contacté la police pour essayer de le retrouver, la police a réclamé une rançon exorbitante. L'homme a indiqué qu'un officier de police a dit à la famille : « Si vous l'avez [l'argent], vous pouvez le voir. Sinon, vous ne le reverrez plus jamais. » La famille de cet homme n'avait pas les moyens de payer.

L'homme a déclaré que la police l'avait battu le deuxième jour de sa détention pendant au moins une heure. Il a ajouté que le policier lui avait dit : « *Dis-nous à qui tu as envoyé le message et nous te laisserons partir*. » L'homme a refusé alors le policier l'a torturé avec un outil métallique.

Le troisième jour, il a été libéré après qu'un autre policier soit intervenu.

Le ministre de la Sécurité publique, dans sa lettre à Human Rights Watch, a déclaré que la police ne recourait jamais à la torture et observait toutes les procédures légales. Il a souligné l'interdiction de la torture dans la Constitution du Burundi ainsi que dans les traités internationaux et régionaux que le Burundi a ratifiés. Il a indiqué que la police recevait des formations sur les droits humains.

Le ministre a écrit que les allégations selon lesquelles la police réclamait de l'argent aux détenus ou à leurs familles en échange de leur libération étaient « un mensonge » et que tout policier impliqué dans un acte d'extorsion serait exposé à des « sanctions administratives et pénales sévères. » Toutefois, il a concédé qu'il serait « illusoire d'affirmer que les policiers ne commettent jamais de bavures » et que plus de 70 policiers ont été pénalement poursuivis depuis 2015, certains pour « des exactions commises durant la gestion du mouvement insurrectionnel » avant et après les élections de 2015 et d'autres pour des infractions de droit commun. Il n'a pas fourni de détails sur ces poursuites.

Abus commis par des Imbonerakure

Depuis plusieurs années, des *Imbonerakure* ont été responsables de nombreux meurtres, passages à tabac, de menaces et d'autres abus contre des opposants au gouvernement présumés, selon Human Rights Watch. Les *Imbonerakure* agissent souvent aux côtés de la police et des services de renseignement.

La police, lors de sa <u>répression brutale</u> des manifestations contre la décision du Président Nkurunziza de briguer un troisième mandat en 2015, a utilisé des *Imbonerakure* des quartiers où se déroulaient les manifestations pour identifier et cibler des manifestants. Des habitants de Bujumbura ont indiqué qu'ils voyaient souvent des *Imbonerakure* connus vêtus d'uniformes de la police ou de l'armée, portant des armes et opérant côte à côte avec la police. Un homme détenu par des *Imbonerakure* a déclaré qu'il les avait vus revêtir des imperméables de la police.

Depuis février 2016, Human Rights Watch a documenté plusieurs cas où des *Imbonerakure* ont frappé, intimidé et arrêté des personnes dans diverses provinces. Des victimes, des témoins et des défenseurs des droits humains déclarent que les gens signalent rarement aux autorités les abus commis par les *Imbonerakure* par crainte de représailles, et pensent que certains membres des forces de sécurité collaborent avec les *Imbonerakure*.

Le parti au pouvoir et les services de renseignement ont souvent utilisé les *Imbonerakure* pour identifier les personnes soupçonnées d'être des opposants au gouvernement. Bien que ne disposant d'aucun pouvoir légal pour procéder à des arrestations, les *Imbonerakure* ont fréquemment arrêté des personnes, les ont battues et les ont remises à des agents des services de renseignement qui ont torturé certaines d'entre elles.

Des habitants de certaines provinces ont indiqué à Human Rights Watch que les *Imbonerakure* donnent souvent des ordres à la police et que des policiers de grades inférieurs semblent n'avoir aucun pouvoir pour stopper les abus des *Imbonerakure*. Les *Imbonerakure* collaborent souvent avec des autorités provinciales des services de renseignement après l'arrestation d'opposants présumés. Dans une province du nord du pays, des *Imbonerakure* ont dit à un policier qui leur demandait pourquoi ils battaient un homme : « *Qu'est-ce que tu fais ici ? Sors d'ici*! » Le policier est parti.

Des victimes ont indiqué avoir vu des *Imbonerakure* surveiller les gens et parfois arrêter des personnes traversant la frontière entre le Burundi et le Rwanda. Des autorités gouvernementales ont déclaré que de nombreux Burundais se rendant au Rwanda ont des liens avec l'opposition ou peuvent être en train de s'apprêter à rejoindre des membres de l'opposition burundaise au Rwanda.

À la mi avril 2016, quatre *Imbonerakure* et un policier ont arrêté un homme du côté burundais de la frontière. Les *Imbonerakure* lui ont fait enlever sa chemise et ses chaussures, ont pris son téléphone, et lui ont ligoté les bras et les jambes. Ils l'ont

transporté dans une base improvisée des *Imbonerakure* dans la forêt, où il a vu un autre homme que les *Imbonerakure* avaient battu. Le premier homme a déclaré :

Ils ont commencé par me frapper avec des câbles comme ceux qu'ils utilisent pour installer des lignes à fibres optiques. D'autres ont utilisé des gros bâtons. Pendant qu'ils me battaient, ils disaient qu'ils allaient me décapiter ... que j'entretiens des relations avec des Rwandais, et que je suis en contact avec des « *putschistes* » [les responsables du coup d'État manqué].

Un pick-up appartenant au commissaire provincial du SNR est arrivé à la base dans la forêt et quatre policiers ont placé l'homme à l'arrière. Les policiers l'ont battu sur le trajet au bureau du SNR où une autorité de haut rang l'a accusé de collaborer avec l'opposition armée. Après qu'une relation ait versé un pot-de-vin, les autorités burundaises ont libéré l'homme.

Un étudiant dans une province du nord du pays a expliqué que le 18 avril il se trouvait dans un bar avec des amis lorsqu'un groupe d'*Imbonerakure* brandissant des gourdins lui ont demandé sa carte d'identité et de l'argent. Comme il ne pouvait pas leur donner d'argent, ils l'ont accusé d'aider les rebelles burundais à traverser au Burundi depuis le Rwanda. Un véhicule des autorités locales est arrivé et l'a emmené jusqu'à une province proche. L'étudiant a déclaré :

Nous étions détenus dans une cave d'une maison à plusieurs étages. Lorsque nous sommes arrivés, nous avons été attachés étroitement avec des cordes. [La police] a commencé à nous frapper avec des gourdins. Nous sommes restés quatre jours dans cet endroit et nous étions toujours attachés. Ils nous battaient deux fois par jour : une fois le matin vers 6h et une fois le soir vers 20h. Ils nous frappaient surtout sur les fesses. Puis nous avons été envoyés à [une autre province]. Le commissaire de police nous a conduits là-bas. Partout où on allait, on nous accusait collaboration avec des groupes armés.

[Un officier de police de haut rang] voulait nous faire avouer que [des armes que la police avaient trouvées] nous appartenaient. Il nous a intimidés, disant que cela valait mieux pour nous d'avouer parce que, selon lui, faute avouée est à moitié pardonnée. On lui a dit qu'on ne pouvait pas avouer quelque chose dont on ne savait rien. Il a dit : « Vous allez parler aux organisations des droits humains [de votre arrestation] après avoir été libérés ? »

Quelques jours plus tard, l'officier de police supérieur l'a conduit jusqu'à un lieu rural inhabité et l'a libéré.

Des *Imbonerakure* ont arrêté un chauffeur de taxi de 34 ans dans une province du nord du pays début 2016. Le chauffeur de taxi a déclaré :

J'ai vu deux *Imbonerakure* venir avec moi avec un policier. Ils m'ont sauté dessus, m'ont saisi par la ceinture, un de chaque côté de moi. Un troisième *Imbonerakure* est arrivé et m'a frappé, et ils m'ont entraîné de force. J'ai dit à un

policier qui se trouvait à proximité : « Tu vas les laisser me faire du mal alors que tu es là ? » Le policier a dit : « Je ne peux rien faire pour toi. »

Les Imbonerakure ont lié les bras de l'homme dans son dos et l'ont entraîné dans la forêt.

Ils se sont mis à me battre. Ils avaient tous des gourdins. Ils m'ont frappé 300 fois. Un *Imbonerakure* qui a dit être le commissaire responsable des opérations a dit : « C'est vous qui approvisionnez les rebelles. Même Jésus est un Imbonerakure. Que vous le vouliez ou non, Nkurunziza doit rester président. Vous allez devoir attendre au moins 200 ans pour qu'il y ait un président tutsi. »

L'homme a dit que l'un des *Imbonerakure* qui l'avaient battu semblait être Rwandais.

Pendant qu'ils me battaient, je criais fort et l'un d'eux a dit [en kinyarwanda, la langue du Rwanda] : *Reka nze mbereke!* [Je vais te montrer]. Ensuite la même personne est venue et a sauté sur mon ventre puis a mis des sacs en plastique et des cailloux dans ma bouche pour que je ne puisse pas crier.

L'homme a versé un pot-de-vin de 100 000 francs burundais (environ 60 US\$) à un *Imbonerakure* qui l'a libéré. L'homme a dit que son corps était meurtri et enflé, et qu'il urinait du sang après l'agression.

Abus commis par des groupes armés d'opposition

Des journalistes locaux et des défenseurs des droits humains ont signalé plusieurs attaques à la grenade et des tueries commises semble-t-il par des groupes armés de l'opposition. D'anciens membres de groupes armés de l'opposition ont indiqué à Human Rights Watch que par le passé ils avaient utilisé des tactiques d'attaques éclair et des attaques à la grenade pour tuer des membres du parti au pouvoir et des collaborateurs présumés.

Des individus non identifiés ont attaqué plusieurs bars à Bujumbura et dans d'autres provinces avec des grenades depuis début 2016. Les médias burundais ont signalé que le 24 mai, 10 hommes ont attaqué un bar et un dépôt de boissons dans la province de Mwaro, tuant un officier de police judiciaire et blessant plusieurs clients. Au cours de la même attaque, un garde se trouvant aux bureaux du parti au pouvoir à Ndava, une commune de Mwaro, a également été tué lorsque les assaillants ont tenté d'incendier le bâtiment. Trois hommes ont été arrêtés en lien avec les attaques.

Dans la province de Bururi, des hommes armés non identifiés ont abattu plusieurs membres du parti au pouvoir en avril et mai, dont Jean-Claude Bikorimana, un membre du parti au pouvoir tué par balle le 9 avril. Trois membres du parti au pouvoir faisaient partie des quatre personnes tuées par balle dans un bar de la province de Bururi dans la nuit du 15 avril ; une autre attaque survenue la même nuit a tué un membre du parti au pouvoir, Japhet Karibwami, à son domicile. Plusieurs personnes auraient été arrêtées après ces attaques.

Une autre personne décrite comme étant membre du parti au pouvoir, Anitha Nizigama, a été tuée par balle le 12 juin à Musaga, Bujumbura. Les circonstances et les raisons exactes de ce meurtre n'ont pas été confirmées.

Dans tous ces cas, Human Rights Watch n'a pas été en mesure de confirmer l'identité des agresseurs. Malgré des tentatives répétées, l'organisation n'a pas réussi à interroger des témoins des attaques ou à contacter des membres des familles des membres du parti au pouvoir ou des *Imbonerakure* qui ont été tués.

Dialogue interactif sur le rapport du Haut-Commissaire au sujet du Burundi

Le 29 juin 2016 – Déclaration émise au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies en vertu de l'article 10

Merci Monsieur le Président,

La situation généralisée de non-droit dans la capitale du Burundi, Bujumbura, s'est propagée à travers le pays. Au cours des derniers mois, des informations de plus en plus nombreuses ont fait état de brutalités commises par les services de renseignement burundais, qui sont accusés d'arrestations arbitraires et de tortures à l'encontre d'opposants présumés. Des membres de la police et de la ligue des jeunes du parti au pouvoir, appelés *Imbonerakure*, sont également impliqués dans de graves abus, notamment des viols.

Des agents des services de renseignement et d'autres individus ont versé du plastique fondu sur les victimes, noué des cordes à leurs parties génitales et les ont tirées, ont frappé leurs victimes avec des barres de métal et les ont soumises à des chocs électriques. Un homme qui a été torturé par un membre des services de renseignement a déclaré à Human Rights Watch: « Ils m'ont torturé avec un câble. Ils l'ont enroulé autour de ma jambe. J'étais assis à côté d'une prise électrique où ils ont branché le câble. Ils le branchaient et le débranchaient, m'envoyant des décharges électriques, tout en me posant des questions. »

Les agents des services de renseignement accusent souvent les détenus de collaborer avec les rebelles ou de cacher des armes, et tentent de les forcer à avouer ces délits présumés. Bien que ne disposant d'aucun pouvoir légal d'arrestation, certains *Imbonerakure* ont arrêté des personnes en présence de membres de la police, de l'armée et d'autorités aux postes-frontières, les accusant de collaborer avec des groupes armés burundais au Rwanda. Les *Imbonerakure* les ont battues et les ont remises aux services de renseignement, qui ont torturé certaines d'entre elles.

Dans certaines provinces, des *Imbonerakure* ont soumis des femmes à des viols collectifs dans leurs propres maisons, dans le cadre d'attaques contre des opposants présumés. Des membres de la police – ou des hommes vêtus d'uniformes de la police – ont également violé des femmes. Certaines femmes ont été violées alors qu'elles tentaient de franchir la frontière vers la Tanzanie.

Les autorités burundaises ont fait preuve d'un mépris flagrant à l'égard des droits humains depuis que la crise a éclaté en avril 2015. Les actes de torture généralisés et autres graves violations devraient inciter le Conseil des droits de l'homme à réexaminer l'appartenance du Burundi au Conseil.

En outre, le Conseil devrait demander d'urgence la création d'une commission d'enquête internationale indépendante chargée d'enquêter sur les graves violations commises au Burundi depuis avril 2015 – notamment les actes de torture et les violences sexuelles – et soutenir les efforts des rapporteurs spéciaux de l'ONU. Cette commission devrait être dotée d'une expertise en matière d'enquêtes judiciaires et médicolégales, et mener des enquêtes approfondies en vue d'établir les responsabilités pour les crimes les plus graves.

Je vous remercie.

Point de vue : Des élèves emprisonnés au Burundi pour des gribouillages

Par Carina Tertsakian, chercheuse senior

Le 20 juin 2016 – Point de vue

Début juin, des agents des services de renseignement du <u>Burundi</u> ont arrêté huit élèves d'une école secondaire dans la province de Muramvya et les ont accusés d'avoir insulté le chef de l'État. Leur crime ? Avoir dessiné et griffonné des phrases comme « *Dégagez* » ou « *Non au 3ème mandat* » sur une photo du président Pierre Nkurunziza dans un livre scolaire. Fâchés par ces arrestations, leurs camarades de classe ont manifesté dans les rues. Les forces de sécurité ont ouvert le feu et blessé par balles deux étudiants et un motocycliste, qui est décédé par la suite. Elles ont également arrêté trois autres élèves. Les mineurs ont été remis en liberté mais cinq élèves âgés de 19 et 20 ans sont toujours détenus, et pourraient être inculpés d'outrage au chef de l'État. Ils seraient passibles d'une peine pouvant aller jusqu'à cinq ans de prison s'ils étaient déclarés coupables.

Ce n'est pas la première fois que des élèves sont la cible d'une répression menée par les autorités. Le 27 mai, les administrateurs d'une école secondaire de Ruziba, une communauté située au sud de la capitale Bujumbura, ont expulsé des centaines d'élèves pour le même motif. Le 14 juin, dans la province de Ruyigi dans l'est du pays, les autorités scolaires ont expulsé 230 élèves qui avaient refusé de révéler qui avait griffonné sur une photo du visage du président publiée dans des livres. Les médias ont également affirmé que les autorités d'une école secondaire de Bujumbura avaient menacé d'expulser environ 400 élèves, à moins que leurs parents ne paient pour le remplacement des livres dans lesquels des gribouillis avaient été apposés sur la photo du président. Il y a quelques jours, dans la province de Cankuzo, un élève a été durement passé à tabac, dans un cachot de la police, pour avoir lui aussi griffonné sur une photo du président.



Le président Pierre Nkurunziza, peu après sa prestation de serment pour un troisième mandat en tant que chef d'État du Burundi. Bujumbura, Burundi, 20 août 2015.

© 2015 Reuters

Chahut classique d'adolescents, n'est-ce pas ? Eh bien, pas au Burundi. Depuis avril 2015, le pays est plongé dans une crise politique et des droits humains déclenchée par la décision controversée du président Nkurunziza de briguer un troisième mandat. Peut-être du fait de la peur, des enseignants, des autorités scolaires et des autorités locales sont désormais devenus eux-mêmes des acteurs dans la répression lancée contre les détracteurs du gouvernement, y compris des élèves qui gribouillent sur des photos, que ce soit par ennui ou par volonté de protester.

Ces arrestations d'élèves marquent un tournant et présagent un avenir inquiétant : les agents des services de renseignement agissent comme s'ils ne devaient de comptes à personne et semblent pouvoir arrêter quiconque leur apparaît comme étant opposé au président. Dans un système judiciaire manipulé par le parti au pouvoir, les personnes détenues n'ont guère de chances de faire valoir leurs droits de manière équitable. Les autorités devraient immédiatement remettre ces élèves en liberté et endiguer la chute libre du Burundi vers l'autoritarisme.

Burundi : Les enquêtes du gouvernement passent sous silence les abus des forces étatiques

Une enquête internationale indépendante est nécessaire

Le 13 avril 2016 – Communiqué de presse

Les conclusions d'une commission d'enquête <u>burundaise</u> sur des allégations d'exécutions extrajudiciaires perpétrées par des membres des forces de sécurité le 11 décembre 2015 dans la capitale, Bujumbura, sont fallacieuses et biaisées, a déclaré Human Rights Watch aujourd'hui. Ceci n'est qu'une des nombreuses enquêtes officielles qui ont échoué à enquêter correctement sur les abus commis par les forces de sécurité ou à faire traduire en justice les responsables.

L'enquête s'est concentrée sur les allégations d'abus commis pendant l'opération la plus meurtrière menée par les forces de sécurité burundaises depuis le début de la crise dans le pays en avril 2015. Sur base de ses propres enquêtes, Human Rights Watch a conclu que des policiers et des militaires <u>ont abattu</u> des dizaines de personnes dans les quartiers de Nyakabiga et de Musaga, apparemment en représailles à des attaques de l'opposition visant quatre installations militaires et à des tirs intensifs sur les forces de sécurité par des hommes armés dans ces quartiers.

« Cette commission d'enquête est la dernière en date d'une série de telles commissions au Burundi qui ont passé sous silence les abus généralisés commis par les forces de sécurité », a déclaré <u>Daniel Bekele</u>, directeur de la division Afrique à Human Rights Watch. « Ces enquêtes ont dissimulé des abus commis par des agents de l'État et n'ont pas mené à la justice. »

Le 17 décembre, le Procureur général, Valentin Bagorikunda, a lancé une enquête sur les événements du 11 décembre. Le 10 mars 2016, lorsqu'il a annoncé les <u>conclusions</u> <u>principales de l'enquête</u>, il n'a mentionné aucun des meurtres d'habitants de Bujumbura, ou des abus à leur encontre, commis par les forces de sécurité. Il a affirmé que les personnes tuées le 11 décembre étaient des « combattants » armés portant des uniformes de la police ou de l'armée.

Depuis 2010, on dénombre au moins sept commissions d'enquête sur des allégations de meurtres et d'autres abus. La plupart d'entre elles ont nié ou minimisé les abus sérieux commis par des agents de l'État.

Human Rights Watch a documenté en détail les meurtres du 11 décembre et n'a trouvé aucun indice suggérant que les victimes avaient participé aux attaques contre les installations militaires. Certaines victimes ont été retrouvées allongées côte à côte, face contre terre, et semblaient avoir été abattues par balles dans le dos ou la tête. D'autres ont survécu avec de graves blessures. Les forces de sécurité ont aussi procédé à des arrestations arbitraires à grande échelle dans les deux quartiers.

En mars, deux Rapporteurs spéciaux de l'ONU et une Rapporteure de la Commission africaine des Droits de l'Homme et des Peuples se sont rendus au Burundi pour enquêter sur les atteintes aux droits humains à la demande du Conseil des droits de l'homme de l'ONU. Ils prévoient d'y retourner en juin et d'envoyer une petite équipe d'observateurs des droits humains qui sera basée dans le pays.

Lors de la présentation de leur rapport intérimaire au Conseil des droits de l'homme le 22 mars 2016, Christof Heyns, rapporteur spécial de l'ONU sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, a déclaré : « Les violences manifestes de l'année dernière semblent s'être apaisées. En même temps, les violences cachées, par exemple, sous la forme de disparitions, semblent avoir augmenté... Certaines personnes au sein du gouvernement [burundais] semblent être ouvertes au changement. D'autres, cependant, refusent d'admettre que la moindre chose ne va pas. »

Étant donné l'incapacité ou le manque de volonté du système judiciaire burundais de mener des enquêtes crédibles et approfondies, une commission d'enquête internationale indépendante est nécessaire pour établir la vérité sur les graves abus commis au Burundi l'année passée et pour soutenir les efforts des rapporteurs spéciaux, a déclaré Human Rights Watch.

Une commission internationale avec une expertise en matière d'enquêtes criminelles et médico-légales conduirait des enquêtes approfondies dans le but de déterminer les responsabilités individuelles pour les crimes les plus graves. Elle enquêterait plus en profondeur sur ces crimes, complétant le travail des observateurs des droits humains de l'ONU et de l'Union africaine au Burundi, ainsi que les initiatives du Conseil des droits de l'homme.



Des cadavres retrouvés dans la rue dans le quartier de Cibitoke, à Bujumbura, le 4 october 2015. © 2015 Privé

Les autorités gouvernementales burundaises ont affirmé à plusieurs reprises que le pays vit dans la paix et la sécurité, malgré le fait que plusieurs centaines de personnes ont été tuées au cours des douze derniers mois et que de nombreuses autres ont été arrêtées arbitrairement, torturées ou portées disparues. Le ministre des Droits de la personne humaine, des Affaires sociales et du Genre, Martin Nivyabandi, a affirmé au Conseil des droits de l'homme le 22 mars que « la situation s'est normalisée » et que le « Burundi aujourd'hui ne saurait être une terre où l'impunité a élu domicile ».

« Contrairement à la déclaration du ministre, l'impunité est au cœur du système politique du Burundi depuis des années et est l'une des principales causes de la crise des droits humains actuelle », a indiqué Daniel Bekele.

De nouveaux abus graves ont été rapportés en mars et au début du mois d'avril. Des dizaines de personnes ont été arrêtées et d'autres ont été emmenées vers des destinations inconnues par la police ou les services de renseignements. Des représentants du parti au pouvoir, des policiers et des membres de la ligue des jeunes du parti au pouvoir, appelés *Imbonerakure*, ont arrêté au moins 16 membres du parti d'opposition Forces nationales de libération (FNL) dans un bar de la province de Kirundo le 12 mars. Le porte-parole de la police, Pierre Nkurikiye, a affirmé qu'ils organisaient une réunion politique sans autorisation.

Les groupes d'opposition armés sont aussi responsables d'abus. Des hommes non identifiés ont tué deux représentants du parti au pouvoir dans les provinces de Bururi et de Makamba le 15 mars.

Depuis le début de l'année 2016, les services de renseignements ont intensifié la surveillance des défenseurs des droits humains, de journalistes et d'autres détracteurs présumés, ce qui rend encore plus difficile le travail de documentation et de dénonciation des abus et expose les quelques activistes restants à un risque accru.

Les tensions se sont amplifiées le 22 mars après qu'un homme armé non identifié a abattu le lieutenant-colonel Darius Ikurakure, un commandant militaire présumément impliqué dans de nombreux abus, à l'état-major de l'armée à Bujumbura. Plus tard ce jour-là, des résidents de Bujumbura ont rapporté que les forces de sécurité ont arrêté plusieurs personnes. Cette nuit-là, un autre officier militaire, le major Didier Muhimpundu, a été tué à Bujumbura. Un groupe d'opposition, les Forces républicaines du Burundi (FOREBU), a plus tard revendiqué la responsabilité de la mort d'Ikurakure.

« Les affirmations du gouvernement sur le retour du calme et une amélioration de la situation sécuritaire au Burundi ne correspondent pas à la réalité », a déclaré Daniel Bekele. « Les récents meurtres de responsables militaires ont intensifié les tensions, et beaucoup de personnes sont arrêtées ou simplement portées disparues. »

Commissions d'enquête

Au cours des six dernières années, le parquet général a établi de nombreuses commissions d'enquête sur des atteintes aux droits humains, généralement suite à des rapports critiques publiés par des organisations de défense des droits humains burundaises ou internationales ou par les Nations Unies. Le gouvernement burundais s'est servi de ces commissions pour tenter de montrer aux acteurs internationaux que le système de justice burundais est capable de mener des enquêtes sur les allégations d'abus, ainsi que pour innocenter ses forces de sécurité.

Certains des rapports d'enquête n'ont jamais été rendus publics. Ceux qui l'ont été comportent des failles importantes et des partis pris en faveur du gouvernement, niant ou minimisant les abus commis par l'État. Peu d'enquêtes ont débouché sur des poursuites judiciaires fructueuses ou effectives contre les responsables. Du fait d'un manque de transparence, il est difficile de connaître l'ampleur des efforts mis en œuvre par les commissions pour identifier et interroger un large éventail de témoins impartiaux. Cependant, elles n'ont pas contacté les organisations burundaises ou internationales indépendantes, telles que Human Rights Watch, qui avaient enquêté et publié des rapports sur ces abus.

Meurtres commis à Nyakabiga et à Musaga – décembre 2015

Dans le cas le plus récent, le procureur général a établi une commission d'enquête judiciaire le 17 décembre 2015 pour enquêter sur les meurtres du 11 décembre.

Lors du résumé des conclusions de la commission, le procureur général Valentin Bagorikunda a déclaré que 79 combattants ont été tués, ainsi que 4 policiers et 4 militaires. Il a affirmé que les 79 combattants étaient armés et portaient des uniformes policiers ou militaires. Il a affirmé que les allégations selon lesquelles des personnes auraient été enterrées dans des fosses communes n'étaient « pas fondées » et a déclaré que l'administration a procédé à l'enterrement de ceux qui n'ont pas pu être identifiés pour des raisons de salubrité.

Valentin Bagorikunda a affirmé que sept combattants capturés à Mujejuru – dans la province de Bujumbura Rural, à l'extérieur de la capitale – sont morts dans des circonstances non élucidées et qu'un dossier a été ouvert à charge de deux membres des forces de sécurité.

Les <u>recherches</u> de Human Rights Watch sur les événements du 11 décembre dépeignent un tableau différent. Plusieurs témoins originaires de Nyakabiga et de Musaga ont affirmé avoir vu des policiers et des militaires tuer des résidents locaux. Human Rights Watch a aussi consulté les photos de 16 cadavres trouvés à Nyakabiga le 12 décembre ainsi que des <u>séquences vidéo</u> liées. Beaucoup de corps ont été retrouvés dans la rue sans chaussures. Les forces de sécurité obligent souvent les détenus à retirer leurs chaussures pour rendre une fuite plus difficile. Les photos ont été prises avant que les autorités locales ne ramassent les corps.

Les victimes sur les photos et les vidéos portaient toutes des vêtements civils. Un témoin a raconté à Human Rights Watch que trois autres victimes à Musaga portaient des uniformes de police et deux des uniformes militaires, mais qu'on aurait dit que quelqu'un leur avait enfilé les uniformes, parce qu'ils n'étaient clairement pas à leur taille.

Des résidents locaux ont expliqué que des *Imbonerakure*, portant des masques chirurgicaux et des gants, ont creusé trois ou quatre fosses dans un cimetière dans le quartier de Kanyosha et y ont enterré certains des corps. Ils ont indiqué à Human Rights Watch que les autorités n'ont pas tenté d'identifier les morts.

Meurtres commis à Ngagara – octobre 2015

Le 13 octobre, des hommes non identifiés dans le quartier de Ngagara à Bujumbura ont stoppé trois policiers en civil. Ils ont tué l'un d'eux, ont blessé un autre par balle, et le troisième s'est échappé. La réponse de la police a été brutale et disproportionnée. La police chargée de la protection des institutions étatiques (Appui pour la protection des institutions, API) a tué, passé à tabac et menacé des résidents de Ngagara alors qu'elle cherchait les agresseurs. La police a tué au moins neuf résidents, dont Christophe Nkezabahizi, un caméraman de la Radio-Télévision nationale du Burundi (RTNB), quatre membres de sa famille et un domestique.

Le 17 octobre, le procureur général a établi une commission pour enquêter sur ces événements. La plus grande partie du rapport de la commission est consacrée à l'attaque contre les policiers. Il n'indique pas que la commission ait interrogé des personnes ayant été témoins du meurtre de Nkezabahizi et de sa famille ou d'autres meurtres et abus commis par des policiers. Human Rights Watch, Amnesty International, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et le journal burundais *Iwacu* se sont entretenus avec de nombreux témoins qui ont confirmé ces abus.

Le rapport indique que les résidents locaux n'ont pas répondu favorablement à l'appel à témoins de la commission et cite une autorité locale à Ngagara qui aurait dit que les habitants de son quartier ne voulaient pas parler aux envoyés du gouvernement de ce qu'ils savaient.

Le rapport ne fait aucune mention de la police API entrant dans les maisons, frappant des personnes, tirant sur des domestiques ou pillant des maisons, actes qui ont été décrits par de nombreux résidents à Human Rights Watch.

Manifestations contre le troisième mandat – depuis avril 2015

Valentin Bagorikunda a établi une commission d'enquête le 29 avril 2015, sur les violences qui se sont déroulées dans le contexte des manifestations contre le troisième mandat du président Nkurunziza. Le rapport de la commission, publié en août, a qualifié les manifestations de « mouvement insurrectionnel ». Il s'est concentré sur les abus commis par les partisans de l'opposition contre les forces de sécurité étatiques, la destruction des biens de l'État et le meurtre d'*Imbonerakure*. Il n'a pas fait mention de

meurtres, de passages à tabac ou de dizaines d'arrestations arbitraires par les forces de sécurité.

Des témoins ont raconté à Human Rights Watch que la police <u>a tiré à balles réelles sur les manifestants</u> sans discernement – parfois à bout portant – les touchant à la tête, au cou et à la poitrine. Du personnel médical et des témoins, y compris un homme qui a survécu aux tirs, ont indiqué que certaines personnes ont reçu des balles dans le dos alors qu'elles s'enfuyaient. Le personnel médical à Bujumbura a traité des dizaines de personnes souffrant de blessures par balle.

Certains manifestants ont jeté des pierres et des cocktails Molotov sur la police, ont tué un *Imbonerakure* avant de brûler son corps et ont utilisé des frondes pour lancer des pierres, des billes et d'autres projectiles sur la police.

En mai, le conseiller principal chargé de la communication du président, Willy Nyamitwe, a déclaré à Human Rights Watch : « Il y a peut-être des policiers qui ont exagéré la force et d'autres qui se sont mal conduits. Il faut reconnaître aussi que les manifestants commettent des violations des droits humains et personne n'en parle. » Il a souligné que certains agents de police avaient été arrêtés, car « ils avaient utilisé des balles réelles contre les manifestants ».

Meurtres commis dans la province de Cibitoke – décembre 2014 et janvier 2015 Human Rights Watch a documenté <u>au moins 47 exécutions extrajudiciaires</u> commises par des militaires, des policiers, et des *Imbonerakure* dans la province de Cibitoke, dans l'ouest du Burundi, entre le 30 décembre 2014 et le 3 janvier 2015, après qu'un groupe armé non identifié a affronté des militaires et des policiers. Les victimes étaient des membres du groupe armé qui s'étaient rendus.

Le 25 avril, Valentin Bagorikunda a présenté les conclusions d'une commission d'enquête visant à faire la lumière sur ces événements. Le rapport s'est concentré sur les combats entre le groupe armé et les militaires et a abordé les allégations d'exécutions extrajudiciaires de manière superficielle uniquement.

La commission a déclaré qu'à l'exception de trois personnes que des policiers auraient tuées de leur propre initiative, tous ceux qui sont morts ont été tués pendant les affrontements. Le rapport indique que ces policiers ont été arrêtés. Human Rights Watch a parlé avec plus de 50 personnes, dont 32 témoins des meurtres, des membres du groupe armé en détention et des autorités gouvernementales locales, qui ont confirmé que les victimes ont été tuées après qu'elles se soient rendues. La conclusion de la commission selon laquelle seuls trois combattants ont été tués en dehors de l'affrontement manque de crédibilité. Les recherches de Human Rights Watch ont révélé que certaines autorités locales et des *Imbonerakure* ont intimidé les témoins et leur ont déconseillé de parler de ces événements.

Meurtres à motifs politiques – 2010-2012

Dans un <u>rapport de 2012</u>, Human Rights Watch a documenté des dizaines de meurtres politiques et d'assassinats ciblés depuis la fin de l'année 2010.

L'attaque la plus meurtrière a eu lieu le 18 septembre 2011, lorsque des hommes armés sont entrés dans un bar à Gatumba, ville située près de la frontière congolaise, et ont abattu 37 personnes. Une commission d'enquête a soumis son rapport sur les événements de Gatumba au procureur général en octobre 2011, mais à la connaissance de Human Rights Watch, ce rapport n'a jamais été rendu public. En janvier 2012, 16 personnes ont été condamnées pour leur rôle présumé dans les meurtres de Gatumba, <u>lors d'un procès non équitable</u> au cours duquel plusieurs prévenus ont déclaré avoir été torturés.

En juin 2012, Valentin Bagorikunda a établi une autre commission d'enquête sur des allégations de torture et de meurtres extrajudiciaires, en réponse aux rapports de Human Rights Watch, de la Commission Justice et Paix épiscopale, du Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB) et de l'organisation burundaise Association pour la protection des droits humains et des personnes détenues (APRODH).

En août 2012, la commission a publié son rapport, reconnaissant que des meurtres avaient bien eu lieu, mais concluant qu'ils ne constituaient pas des exécutions extrajudiciaires. Le gouvernement a minimisé l'ampleur du problème et a fait peu d'efforts pour mener des enquêtes approfondies. Le rapport a indiqué que des dossiers avaient été ouverts sur un certain nombre de ces incidents et que les enquêtes étaient en cours. Il a tenté de discréditer les conclusions d'organisations de défense des droits humains burundaises et internationales.

Le travail de la commission a abouti à l'arrestation d'environ huit personnes, dont plusieurs policiers et autorités locales. En 2013, un tribunal de Gitega a jugé un commissaire de police adjoint, Michel Nurweze, surnommé Rwembe (« lame de rasoir » en kirundi), pour son implication présumée dans le meurtre d'un membre d'un parti d'opposition, Léandre Bukuru, et pour tentative de meurtre et torture dans deux autres affaires.

Son procès aurait pu être une première étape importante du processus visant à mettre fin à l'impunité, mais au moins deux témoins à charge ont refusé de témoigner parce qu'ils ne bénéficiaient pas d'une protection adéquate. Le tribunal a acquitté Nurweze pour les chefs d'inculpation de meurtre et de torture, a requalifié la tentative de meurtre en blessure corporelle grave, et a condamné le prévenu à trois mois d'emprisonnement. Nurweze a été libéré, car il avait déjà passé un an en prison.

Le rapport d'une commission d'enquête sur les exécutions extrajudiciaires en 2010 et un autre sur les abus commis avant, pendant et après les élections de 2010 n'ont toujours pas été publiés.

Les meurtres, les enlèvements et la torture sèment la peur au Burundi

Par Birgit Schwarz, Attachée de presse senior

Le 13 avril 2016 – Entretien avec Carina Tertsakian, chercheuse senior

Alors que le <u>Burundi</u> s'enfonce de plus en plus dans la violence, les meurtres, les enlèvements, la torture et les arrestations arbitraires sont devenus quotidiens. La crise a éclaté en avril 2015 lorsque le président Pierre Nkurunziza a annoncé qu'il briguerait un troisième mandat controversé. Sa décision a déclenché des manifestations publiques de grande ampleur, que la police a réprimées brutalement. De plus, les groupes d'opposition armés recourent de plus en plus à la violence. Alors que les forces de sécurité burundaises s'en prennent à toute personne considérée comme détracteur du gouvernement, il est difficile d'établir les responsabilités dans certains des meurtres. Le pays est en proie à un climat de peur, de méfiance et de non-droit. <u>Carina Tertsakian</u>, chercheuse à Human Rights Watch, s'est entretenue avec Birgit Schwarz sur son récent séjour au Burundi, sur les dangers d'enquêter sur les atteintes aux droits humains dans des conditions difficiles et sur les images illustrant la gravité de la situation.

Quelle était la situation au Burundi lorsque vous y étiez ?

Les violences avaient atteint un nouveau sommet. Les agents de l'État utilisent des tactiques très brutales contre les opposants présumés. De plus en plus de personnes sont portées disparues. Vers la fin de l'année 2015, les résidents de Bujumbura, la capitale, trouvaient presque chaque jour des cadavres, certains marqués par des blessures atroces. Dans la séquence vidéo et sur les photos que nous venons de publier, il y a des prises de vue frappantes de personnes qui se tiennent à proximité de deux ou trois cadavres gisant dans la rue, recouverts de draps. Certaines des scènes capturées sur les images étaient si choquantes que nous avons décidé de ne pas les inclure : les photos de personnes avec la gorge tranchée, des plaies profondes au niveau du cou, ou les membres broyés. Une peur très profonde s'est répandue dans la population à Bujumbura. Les habitants sont terrifiés, ils ne se font plus confiance les uns les autres, ils regardent sans cesse derrière eux.

Pourquoi avez-vous décidé de publier certaines de ces photos ?

Parfois les images en disent bien plus long que les mots. Le fait de voir réellement les corps gisant sur le sol dans la rue fait prendre conscience de ce que les personnes vivent au quotidien. On peut vous raconter que quelqu'un a été ligoté avant d'être tué, mais lorsque vous voyez vraiment les marques laissées par les cordes et les bras liés derrière le dos, vous réalisez l'étendue des atrocités. Les résidents vivent avec ce niveau de violence sur le pas de leur porte, jour après jour. Pour la plupart d'entre nous, c'est une chose inimaginable.

Comment parvenez-vous à enquêter sur les atteintes aux droits humains dans de telles circonstances ?

Beaucoup de Burundais partent actuellement du principe que les services de renseignements les observent, nous observent et observent tous ceux qui font quelque chose que le gouvernement risque de ne pas apprécier. Les activistes burundais supposent aussi qu'ils sont suivis et que leurs téléphones sont peut-être sur écoute. Il est donc très difficile de persuader les victimes et les témoins de parler de ce qu'il s'est passé. Beaucoup ont fait l'objet d'arrestations arbitraires, de torture ou de mauvais traitements eux-mêmes ou ils ont vu leurs proches, leurs amis ou leurs voisins tués, torturés ou enlevés. Il faut du temps pour gagner leur confiance. Nous avons dû passer beaucoup de temps pour expliquer aux personnes que tous nos entretiens sont confidentiels. Elles étaient très effrayées et nous avons dû prendre nombre de précautions pour les protéger elles et leurs identités.

Cette plongée dans la violence et dans une situation de non-droit vous surprendelle ?

Ce qui est choquant, c'est la vitesse à laquelle la situation s'est dégradée ainsi que l'ampleur des abus. Avant que le président Nkurunziza ne décide de briguer un troisième mandat, le Burundi était un pays qui, malgré de nombreux problèmes et des décennies de violence, comptait un mouvement de la société civile indépendant et dynamique, ainsi que des médias bien établis et indépendants. Tout cela a été détruit par le gouvernement. La vaste majorité des défenseurs des droits humains et des journalistes ont fui le pays après avoir fait l'objet de menaces répétées. Le plus éminent défenseur des droits humains du pays, Pierre Claver Mbonimpa, a reçu une balle au visage lors d'une tentative d'assassinat en août 2015. Heureusement, il a survécu, mais avec de graves séquelles. Le gouvernement a fermé les stations de radio indépendantes les plus écoutées. Les activistes et les journalistes que nous rencontrions souvent lorsque nous nous rendions au Burundi dans le passé sont tous partis.

Quels sont les récits les plus troublants que vous avez entendus ?

Certains des <u>récits les plus perturbants</u> venaient de parents dont les fils ont été enlevés et jamais revus ou de personnes qui ont vu leurs voisins se faire abattre devant leurs maisons. L'histoire d'un homme qui a été arrêté et blessé le 11 décembre 2015, journée particulièrement sombre à Bujumbura, montre la cruauté employée par les forces de sécurité. Plus de 100 personnes ont été tuées ce jour-là après que des installations militaires ont été attaquées, présumément par des groupes d'opposition armés. Les policiers et les militaires ont commencé à traîner des personnes hors de leurs maisons, à la recherche des jeunes hommes qu'ils accusaient d'avoir pris part à l'attaque. Ils ont aligné des personnes, les ont frappées ou simplement abattues par balles sur place. Un homme a été arrêté par un groupe de policiers armés de mitraillettes, de lance-roquettes, de fusils Kalachnikov et de grenades. Les policiers l'ont obligé, lui et plusieurs autres hommes, à s'allonger sur le dos, bras écartés. Puis un policier a posé un fusil contre sa

tempe. Mais un autre lui a crié : « Attends ! ». Un troisième policier a alors frappé l'homme au bras avec une hache, semblable à celles utilisées par les bouchers. Lorsque le sang de l'homme a giclé sur le visage de son tortionnaire, celui-ci a simplement dit : « Je ne savais pas que c'était si aiguisé ». Heureusement, l'homme a survécu.

Qu'advient-il des morts?

Certains corps ont été enterrés dans des fosses communes, mais nous n'avons pas été en mesure de confirmer tous les détails jusqu'à présent. Nous savons que plusieurs fosses communes existent dans le quartier de Kanyosha, à Bujumbura. Le 12 décembre, le lendemain de l'attaque contre les installations militaires et des meurtres qui ont suivi, des policiers et des membres de la ligue des jeunes du parti au pouvoir, appelés *Imbonerakure*, accompagnés par des autorités gouvernementales locales, ont ramassé des corps et les ont emportés. Nous avons parlé à plusieurs personnes qui ont vu des *Imbonerakure* creuser des fosses communes dans le cimetière de Kanyosha. Les témoins ont décrit assez précisément comment les corps ont été enterrés. Un des aspects particulièrement choquants est que personne, pas même les autorités, n'a tenté d'identifier les victimes ni cherché à savoir comment elles avaient été tuées avant de les enterrer.

Il arrive parfois que les corps soient abandonnés dans un endroit différent du lieu du meurtre. Aussi, lorsque les cadavres sont trouvés, les résidents locaux peuvent ne pas être en mesure de reconnaître les victimes. De plus, les personnes sont souvent tuées la nuit et il n'y a donc parfois aucun témoin. Et dans certains cas particulièrement épouvantables, des personnes ont été gravement mutilées, voire décapitées, ce qui rend encore plus difficile l'identification des victimes.



Des résidents devant leurs maisons le 12 décembre 2015 à Nyakabiga, dans la capitale burundaise Bujumbura, regardent le corps d'un homme tué par balles le 11 décembre. © 2015 Jean Pierre Aimé Harerimana

Où se trouvent les personnes qui ont disparu de force ?

Étant donné la nature très secrète des disparitions forcées, il est impossible de confirmer où les personnes disparues ont été conduites. Ces enlèvements et ces « disparitions » sont un phénomène relativement nouveau. Ils sont devenus une activité lucrative pour certains membres des services de renseignements ou de la police. De plus en plus souvent, les familles sont rançonnées, souvent par le biais d'intermédiaires. On leur dit que si elles versent de grosses sommes d'argent, la personne disparue sera libérée. Les intermédiaires peuvent demander entre 300 et 1 900 USD, une somme que la plupart des personnes n'ont pas, mais les familles sont désespérées. Elles trouvent donc des moyens d'emprunter de l'argent. Cependant, souvent la personne n'est pas relâchée. Dans certains cas, elle est peut-être déjà morte lorsque les familles sont contactées pour la demande de rançon.

Qu'a apporté la récente vague de visites de hauts responsables internationaux au Burundi ?

C'est une bonne chose que le Conseil de sécurité des Nations Unies, l'Union africaine et le Conseil des droits de l'homme de l'ONU prennent la situation au sérieux. Mais une ou deux visites de délégations de haut niveau ne suffisent pas à changer la situation du jour au lendemain. Ce qui importe réellement, c'est que cette pression internationale soit maintenue à long terme et que les diplomates réfléchissent à de nouvelles manières de tenter de résoudre la crise.

Quelle influence peuvent avoir l'ONU et l'Union africaine, étant donné la réticence du gouvernement burundais à engager des pourparlers ? Que faudrait-il faire de plus ?

Nous ne devrions pas considérer le dialogue politique comme la solution miracle à la crise au Burundi. Le gouvernement a clairement montré qu'il ne s'intéresse pas à ce dialogue et qu'il cherche constamment des excuses pour retarder des pourparlers efficaces. Pendant ce temps, des personnes sont tuées et torturées chaque jour. Si nous attendons que ce dialogue démarre, des personnes continueront à mourir. Le Conseil de sécurité de l'ONU doit persuader le gouvernement burundais d'accepter le déploiement d'une force de police internationale substantielle. Le déploiement d'une force de police internationale dans les quartiers les plus touchés par les violences ne résoudra peut-être pas la crise immédiatement, mais elle réduirait au moins le nombre d'abus commis par les deux camps et servirait de moyen de dissuasion.

Qu'attendent les Burundais des acteurs internationaux et régionaux ?

Les Burundais sont désespérés et se sentent abandonnés. Certains apprécient les efforts réalisés par certains gouvernements, l'ONU et l'Union africaine (UA). Mais d'autres ont l'impression que c'est trop peu et trop tard. En février dernier, l'UA a décidé de ne pas envoyer la force proposée de l'UA sans le consentement du gouvernement burundais. Beaucoup de Burundais avec qui nous avons discuté se sont sentis déçus, voire trahis, par cette décision.

Human Rights Watch – Intervention orale, CDH31, Point 10 – Dialogue renforcé sur le Burundi

Le 22 mars 2016 – Déclaration émise au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies en vertu de l'article 10

Un climat de peur et de suspicion règne aujourd'hui au Burundi. Des violations des droits humains continuent d'être perpétrées à travers le pays, mais beaucoup ne sont pas exposées publiquement. Il est devenu extrêmement difficile pour les associations de défense des droits humains d'observer ou de dénoncer les exactions, en raison de la répression gouvernementale menée à l'encontre de la société civile et des médias, notamment la fermeture ou le gel des comptes bancaires de 14 associations.

Nous ne pouvons partager la description faussement positive présentée par le Ministre burundais des Droits de l'Homme, et nous sommes convaincus qu'il aurait été plus approprié pour le Burundi de répondre depuis l'assemblée en tant qu'État concerné, au lieu de faire sa présentation depuis le podium.

Des victimes et d'autres sources ont signalé à Human Rights Watch une escalade des brutalités commises par les forces de sécurité de l'État et par des membres de la ligue des jeunes du parti au pouvoir, les *Imbonerakure*. Les auteurs des violences ont fracassé les os de leurs victimes avec des barres de fer, leur ont tranché la gorge, leur ont assené des coups de crosse au visage ou les ont frappées avec des pierres.

Des opposants armés au gouvernement ont également mené des attaques au cours desquelles des membres du parti au pouvoir ont été tués.

Le 11 décembre 2015 a été l'une des journées les plus meurtrières depuis l'éclatement de la crise en avril 2015. Après que des opposants armés au gouvernement eurent mené des attaques violentes contre des installations militaires, des policiers et des militaires – accompagnés d'*Imbonerakure* –, d'un côté, et des membres de l'opposition, de l'autre, se sont affrontés dans les quartiers de Nyakabiga et de Musaga. Suite à ces violences, les forces de sécurité et les *Imbonerakure* ont tué des dizaines de personnes qu'ils soupçonnaient d'être des opposants. D'autres ont été tuées lors de perquisitions effectuées maison par maison. Le lendemain, la police et des *Imbonerakure*, accompagnés d'autorités locales, ont évacué certains corps et les ont enterrés dans des fosses communes. Au cours des derniers mois, plusieurs fosses communes ont été découvertes.

Lors d'une conférence de presse tenue en mars à propos des conclusions d'une commission d'enquête gouvernementale sur ces événements, le Procureur général de la République a déclaré que pour des raisons de « salubrité », les autorités avaient enterré les corps des personnes qui n'avaient pu être identifiées. Des habitants interrogés par Human Rights Watch contestent cette version des faits, notant que les autorités n'avaient fait aucun effort pour identifier les corps.

Au cours des derniers mois, les violations des droits humains ont pris de nouvelles formes. Alors que la découverte de cadavres dans les rues de Bujumbura était un phénomène quotidien pendant la seconde moitié de 2015, de nombreuses violations se produisent désormais à l'abri des regards. Bon nombre de personnes ont signalé à Human Rights Watch que les forces de sécurité emmenaient des gens dans le plus grand secret et déclinaient ensuite toute responsabilité pour leur sort. Beaucoup de personnes arrêtées sont présumées mortes.

Nous avons salué la tenue de la Session spéciale du Conseil des droits de l'homme sur le Burundi en décembre dernier, mais le Conseil devrait continuer de placer la détérioration de la situation des droits humains au Burundi au premier rang de ses priorités. Il devrait presser le gouvernement burundais de consentir au déploiement d'une importante composante de police internationale, qui serait basée dans les quartiers les plus affectés par les violences afin de dissuader les deux camps de perpétrer des exactions et de renforcer la protection des droits humains. Il devrait également exiger du Burundi qu'il honore l'obligation qui lui incombe en tant que membre du Conseil de se conformer aux normes les plus exigeantes en matière de droits humains. Enfin, le Conseil devrait se tenir prêt à prendre les mesures qui s'imposent si la situation ne s'améliore pas.

Burundi : Les enlèvements et les meurtres sèment la peur

Le Conseil de sécurité de l'ONU devrait insister sur le déploiement d'une force de police internationale

Le 25 février 2016 – Communiqué de presse

Les autorités du <u>Burundi</u> s'en prennent avec une brutalité accrue aux opposants présumés, a déclaré Human Rights Watch aujourd'hui. Les forces gouvernementales tuent, enlèvent, torturent et arrêtent arbitrairement de nombreuses personnes, à un rythme alarmant.

Alors que la capitale, Bujumbura, s'enfonce de plus en plus dans une situation de nondroit, les violations des droits humains ont pris des formes nouvelles. Alors que la découverte de cadavres dans les rues de Bujumbura était un phénomène quotidien pendant la seconde moitié de 2015, de nombreuses violations se produisent désormais à l'abri des regards, les forces de sécurité emmenant des personnes dans le plus grand secret et déclinant ensuite toute responsabilité pour leur sort.

« La police, l'armée et les services de renseignement burundais, ainsi que les membres de la ligue des jeunes du parti au pouvoir, ont recours à des méthodes de plus en plus brutales pour punir et terroriser ceux perçus comme opposants », a déclaré Daniel Bekele, directeur de la division Afrique à Human Rights Watch. « Les forces gouvernementales et le parti au pouvoir traitent les opposants présumés avec une cruauté et une brutalité extrêmes, ce qui pourrait causer une nouvelle escalade de violence. »

Les forces de sécurité ont torturé ou maltraité des opposants présumés si gravement lors de leur arrestation ou de leur détention que certains d'entre eux ont failli mourir. Les forces de sécurité ont frappé les victimes avec des pierres ou des briques, ou à coups de crosse de fusil ou de barre de fer. La plupart des personnes arrêtées sont de jeunes hommes accusés d'être membres ou partisans de groupes armés d'opposition.

Les chercheurs de Human Rights Watch ont interrogé plus de 63 personnes à Bujumbura entre novembre 2015 et février 2016, dont des victimes et des membres de leurs familles, des témoins, des habitants des quartiers où les abus ont été commis, des défenseurs des droits humains, des avocats, des journalistes, des autorités judiciaires, des membres des forces de sécurité, des diplomates, des membres du personnel des Nations Unies et d'autres sources.



Un passant soulève le drap qui recouvre le corps d'un homme retrouvé décapité dans le quartier de Mutakura, à Bujumbura, le 4 novembre 2015. © 2015 Privé

Lors de la visite de ses chercheurs à Bujumbura, Human Rights Watch a sollicité des entretiens auprès des autorités gouvernementales burundaises, mais n'a pas reçu de réponse. Le 18 février, le conseiller en communication du président, Willy Nyamitwe, a envoyé à Human Rights Watch le message suivant sur Twitter : « Je dispose de fortes preuves que HRW travaille avec le Rwanda et avec l'opposition radicale. Par conséquent, il n'y a pas lieu de leur parler. »

Les chercheurs de Human Rights Watch au Burundi ont documenté une nouvelle pratique alarmante d'enlèvements et de possibles disparitions forcées, en particulier depuis décembre. De nombreuses familles n'ont pas pu obtenir de nouvelles de leurs proches depuis qu'ils ont été emmenés par les forces de sécurité. Beaucoup des personnes arrêtées sont présumées mortes. La police et les services de renseignement, ou leurs intermédiaires, ont demandé à certaines familles des rançons exorbitantes, sans garantie que leurs proches seront libérés ni même la moindre certitude qu'ils sont toujours vivants.

Des policiers et des militaires, souvent accompagnés de membres de la ligue des jeunes du parti au pouvoir, connus sous le nom d'*Imbonerakure*, ont procédé à des arrestations arbitraires de grande échelle lors d'opérations de perquisition. Ces opérations ont également résulté en de nombreuses exécutions extrajudiciaires. De nombreux habitants ont quitté leur quartier de crainte de nouvelles opérations similaires de la part de la police ou de l'armée.

Dans certains cas, des personnes ont été tuées d'emblée et leurs corps abandonnés sur place. Ce fut le cas, par exemple, le 11 décembre, quand les forces de sécurité ont tué par balles de nombreuses personnes à la suite d'attentats contre quatre installations militaires attribués à l'opposition. Le porte-parole de l'armée a déclaré que 87 personnes avaient été tuées le 11 décembre, dont 79 « *ennemis* » et huit militaires ou policiers. Sur la base d'entretiens approfondis avec toute une série de sources, Human Rights Watch estime qu'en réalité, le nombre est bien supérieur et que de nombreuses victimes n'étaient pas impliquées dans les attentats. Dans d'autres cas, les corps des victimes ont été abandonnés ailleurs, enterrés dans des fosses communes ou emportés vers des destinations inconnues.

D'autres personnes ont survécu à des attaques extrêmement violentes leur ayant causé d'horribles blessures – mutilations, os broyés, gorges tranchées, tentatives de strangulation et passages à tabac à coups de barre de fer. Depuis lors, certaines ont succombé à ces blessures, tandis que d'autres, laissées pour mortes, ont survécu.

Les victimes et les témoins d'abus sont terrifiés à l'idée de parler à quiconque ou de se déplacer en ville. Leur peur est exacerbée par le fait que des personnes se sont mutuellement dénoncées aux forces de sécurité. Les tactiques du gouvernement ont répandu la méfiance parmi la population.

Les groupes armés d'opposition ont eux aussi accru leurs attaques, tuant des *Imbonerakure* et d'autres membres du parti au pouvoir, ainsi que des membres des forces de sécurité. Ces attaques entraînent presque toujours de violentes représailles de la part des forces de sécurité, a déclaré Human Rights Watch.

Human Rights Watch a documenté des cas dans lesquels des réfugiés burundais au Rwanda ont été recrutés et ont reçu une formation militaire afin de rejoindre des groupes armés d'opposition burundais, entre mai et juillet 2015. Ils ont été recrutés par des réfugiés burundais et formés par des Burundais et des Rwandais. Dans un courrier adressé à Human Rights Watch en date du 22 février, la Secrétaire permanente du ministère rwandais de la Justice a affirmé que le gouvernement rwandais « a eu vent de certaines allégations générales concernant une certaine insécurité parmi les réfugiés burundais », et qu'il est « intrigué par ces allégations et est à la recherche d'informations pouvant être utiles à d'éventuelles enquêtes ».

« Les attentats par les groupes d'opposition sont devenus de plus en plus ciblés, visant des membres ou des sympathisants du parti au pouvoir et des forces de sécurité », a affirmé Daniel Bekele. « Contrairement à ce qu'affirment leurs dirigeants lorsqu'ils disent qu'ils veulent défendre la population, les tactiques qu'ils emploient exposent les citoyens burundais ordinaires au risque de nouveaux abus. »

Les attaques à la grenade ont été fréquentes à Bujumbura, y compris dans le centre-ville, tout au long des mois de janvier et février, faisant plusieurs morts et de nombreux blessés. L'identité des auteurs n'est pas connue. Médecins Sans Frontières a affirmé que son centre de traumatologie à Bujumbura avait traité 116 personnes en moins d'une semaine – dont 61 blessées dans des attentats à la grenade le 15 février, et 55 le 11 février.

Des habitants de Bujumbura ont affirmé à Human Rights Watch qu'il n'y avait même plus de semblant d'Etat de droit. Ils ont dit que le comportement des forces de sécurité indiquait que la chaîne de commandement était en train de se rompre et que les policiers, les militaires, et les *Imbonerakure* faisaient ce que bon leur semblait, en totale impunité. « *Il n'y a plus de loi et personne ne s'en soucie* », a déclaré une femme.

Des habitants de Bujumbura ont déclaré qu'ils voyaient souvent des *Imbonerakure* vêtus d'uniformes de l'armée ou de la police, portant des armes et opérant côte à côte avec la police, ce qui rendait difficile de les distinguer des véritables forces de sécurité. Certains habitants ont affirmé à Human Rights Watch avoir reconnu des *Imbonerakure* de leur quartier portant des uniformes de police.

Ni le gouvernement burundais ni l'opposition armée ne font le moindre effort pour mettre fin à la spirale d'abus, a constaté Human Rights Watch. Au contraire, ils durcissent leurs positions, sachant qu'ils n'auront pas à répondre de leurs actes.

Le président Pierre Nkurunziza devrait dénoncer publiquement les abus des forces de sécurité et s'assurer que les responsables soient amenés à rendre des comptes, a déclaré Human Rights Watch. Les dirigeants de l'opposition devraient pour leur part ordonner à leurs partisans de cesser leurs abus. Le gouvernement rwandais ne devrait pas permettre, soutenir ou participer à la formation militaire de membres de groupes armés responsables de violations des droits humains au Burundi.

Le gouvernement burundais devrait accorder un plein accès aux deux rapporteurs spéciaux des Nations Unies et au membre de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, mandatés par le Conseil des droits de l'homme de l'ONU pour enquêter sur les abus commis au Burundi. En tant que membre du Conseil des droits de l'homme, le Burundi a l'obligation de coopérer avec les représentants du Conseil et de se conformer aux normes les plus exigeantes en matière de droits humains. S'il y manque, son statut d'État membre pourrait se trouver remis en cause.

Le Conseil de sécurité de l'ONU devrait d'urgence chercher à obtenir l'accord du gouvernement burundais pour le déploiement d'une mission politique de l'ONU robuste et dotée d'une importante composante de police internationale, qui serait basée dans les quartiers les plus affectés par les violences. Sa présence pourrait dissuader ou réduire les abus et les attentats de la part des deux camps.

Compte tenu d'informations concernant l'implication de commandants de haut rang de la police, de l'armée et des services de renseignement dans de graves abus commis au Burundi, l'ONU devrait redoubler d'efforts pour passer en revue le personnel burundais déployé au sein de missions de maintien de la paix et en exclure ceux connus pour des violations avérées des droits humains. L'Union africaine devrait urgemment mettre en place un mécanisme de *vetting*.

« Les victimes d'abus au Burundi étant paralysées par la peur, les cas mis en lumière ne constituent que la partie émergée de l'iceberg », a conclu Daniel Bekele. « Le gouvernement et l'opposition devraient immédiatement maîtriser leurs membres et leurs partisans afin de briser le cycle des violences. »

Le contexte de la crise au Burundi

La crise politique actuelle au Burundi, qui s'accompagne d'une crise des droits humains, a commencé en avril 2015, quand le président Nkurunziza a annoncé sa candidature pour un troisième mandat – décision considérée comme illégitime par de nombreux Burundais. La police a <u>violemment réprimé des manifestations publiques de grande ampleur</u> contre ce troisième mandat. Après l'échec d'une tentative de coup d'État par un groupe d'officiers de l'armée le 13 mai, la police a accentué sa répression à l'encontre des manifestants et des détracteurs. Au cours des mois suivants, <u>les assassinats ciblés et autres meurtres ont connu une forte hausse</u> et le gouvernement a intensifié sa répression. Des groupes armés d'opposition ont commencé à attaquer les forces de sécurité, lançant des grenades ou tirant sur des patrouilles de police. Le mois de décembre venu, plusieurs centaines de personnes avaient été tuées et les efforts des dirigeants régionaux pour faciliter un dialogue politique avaient pour l'essentiel échoué.

Contrairement aux conflits armés des précédentes décennies au Burundi, fortement marqués par les divisions ethniques, les tensions actuelles dans le pays sont essentiellement politiques, le gouvernement s'en prenant à toute personne soupçonnée d'être un opposant. Les victimes d'abus incluent des membres des ethnies Hutu et Tutsi. Toutefois, dans certains cas, des membres des forces de sécurité, des services de renseignement ou des *Imbonerakure* ont proféré des insultes à caractère ethnique à l'égard de Tutsis pendant qu'ils les arrêtaient ou les maltraitaient. Bien que de nombreux Tutsis fassent partie du gouvernement, une grande partie des postes influents au sein du parti au pouvoir et des forces de sécurité est aux mains de Hutus. Le gouvernement cherche à présenter l'opposition comme étant majoritairement composée de Tutsis, malgré la présence de nombreux Hutus dans ses rangs.

Bien que la plupart des institutions nationales comprennent à la fois des Hutus et des Tutsis, la crise actuelle suscite une méfiance mutuelle chez certains membres de chaque ethnie. Ceci a été exacerbé par des discours incendiaires tenus par certains membres du parti au pouvoir ainsi que des personnalités de l'opposition.

Récents meurtres et autres attaques

Les événements du 11 décembre

Vers 3h00 ou 4h00 du matin le 11 décembre, des habitants de Bujumbura ont entendu des explosions et des tirs provenant de trois positions militaires et d'un centre de formation militaire attaqués dans le quartier de Musaga.

À partir de 8h00 environ, des policiers et des militaires ont poursuivi les assaillants présumés en direction de Nyakabiga et Musaga, deux des quartiers de la capitale où s'étaient déroulées d'importantes manifestations contre le troisième mandat de Pierre Nkurunziza. À Nyakabiga, des opposants armés se sont longuement affrontés, à l'arme à feu, aux forces de sécurité. On ignore le nombre exact d'opposants armés et de membres des forces de sécurité ou d'*Imbonerakure* tués dans ces affrontements.

Une source a affirmé à Human Rights Watch que les forces de sécurité avaient arrêté cinq militaires de Camp Base (un camp militaire) soupçonnés d'avoir joué un rôle dans les attaques. Selon cette source, un responsable de haut rang des services de renseignement a alors donné l'ordre de les arrêter, et un véhicule de ces services est venu chercher ces cinq militaires et les a emmenés près du lac Tanganyika, où ils ont été tués. Un témoin a vu leurs corps le lendemain près du lac, tous les cinq avec la gorge tranchée.



Le corps d'un homme retrouvé mort, les bras liés derrière le dos, dans le quartier de Nyakabiga, à Bujumbura, le 12 décembre 2015. © 2015 Privé

Après ces affrontements armés, diverses unités des forces de sécurité, comprenant les unités de police et de l'armée responsables de la protection des institutions — l'*Appui pour la protection des institutions* (API) et la Brigade spéciale pour la protection des institutions (BSPI) —, ainsi que la Brigade anti-émeute (BAE), accompagnées d' *Imbonerakure* armés, sont entrées dans les quartiers de Nyakabiga et Musaga. Elles ont pénétré de force dans des maisons et ordonné aux habitants de leur montrer où se cachaient les jeunes hommes ou les combattants. Certains criaient des insultes à caractère ethnique aux habitants Tutsis.

Certains habitants ont affirmé que les forces de sécurité avaient demandé de l'argent. D'autres résidents ont offert de l'argent, espérant ne pas être tués. Les policiers et les militaires ont pillé de nombreuses maisons, volant des téléphones, des vêtements, ainsi que des appareils électroniques et ménagers. Ils ont pillé de la bière de bars du quartier, en buvant parfois sur place.

Un habitant de Nyakabiga a affirmé à Human Rights Watch que des policiers avaient tué par balles un membre de sa famille qui lui avait rendu visite, alors qu'il quittait la maison.

Vers 11h00, c'était un peu plus calme dans notre rue et (un membre de notre famille) qui était venu nous rendre visite est sorti. Quand il s'est trouvé juste devant le portail, un policier de l'API, qui était dans l'avenue de l'Imprimerie, l'a abattu. De jeunes hommes ont vu qu'il avait été atteint et l'ont transporté jusqu'à la $16^{\text{ème}}$ Avenue. Ils ont arrêté les saignements et l'ont laissé là. Il avait été atteint au ventre. Plus tard, des policiers sont venus et l'ont achevé.

Cet homme a affirmé que les policiers avaient achevé le membre de sa famille de deux balles dans la poitrine et une dans la tête.

Human Rights Watch a pu examiner des photos de 15 cadavres retrouvés à Nyakabiga le 11 décembre. Beaucoup avaient été trouvés dans la rue, sans chaussures ; les forces de sécurité contraignent souvent les détenus à ôter leurs chaussures au moment de leur arrestation pour rendre une fuite plus difficile. Certains étaient à plat ventre côte-à-côte et semblaient avoir été abattus dans le dos. Un des cadavres trouvés dans cette position était celui de Benoît Ngendakumana, un enseignant d'une trentaine d'années. Une autre photo montrait le corps d'un homme tué dans sa maison ; un voisin a indiqué qu'il avait été ligoté, abattu, et abandonné dans la maison fermée à clé. Une autre photo montrait un homme tué dans sa boutique.

Des camionnettes des autorités locales ont emporté la plupart des cadavres avant que des enquêtes ne puissent être effectuées.

Des agents de la police et des services de renseignement ont fait du porte-à-porte et ont arrêté arbitrairement de jeunes hommes. Un homme âgé de 30 ans résidant à Nyakabiga a raconté que lorsque sa femme avait ouvert la porte, un policier l'avait frappée avec la

crosse de son fusil et l'avait frappé, lui, à l'œil avec un pistolet. Les policiers ont forcé le couple à s'asseoir par terre dans la cour.

Un des policiers nous a crié : « Vous logez et nourrissez les combattants ! Que Kagame (le président du Rwanda), Obama et l'Union africaine viennent vous sauver. Les blancs vous mentent, comme (Alexis) Sinduhije (un dirigeant de l'opposition). Vous êtes des terroristes tutsis. (Nkurunziza) est président à vie. Personne ne peut combattre ceux qui sont au pouvoir. » Nous étions environ 20 (dans la cour) et un seul policier nous criait de mauvaises choses. Les autres buvaient ce qu'ils avaient volé dans le bar de notre maison. Ils ont battu tout le monde.

Un témoin a affirmé que dans une maison, les policiers avaient sélectionné deux hommes parmi un groupe de six et les avaient emmenés dans une camionnette des services de renseignement. Leurs cadavres ont été retrouvés le lendemain, tous deux avec des balles dans la tête et dans le cou et les bras ligotés.

Un habitant a vu 20 cadavres à Nyakabiga le lendemain de l'attaque ; un autre en a compté 22. Un autre résident a affirmé qu'il y en avait 29, dont quelques-uns venaient d'autres quartiers. Des témoins ont déclaré avoir vu 12 cadavres à Jabe.

Un cas particulier démontre la brutalité exercée par les forces de sécurité le 11 décembre. Un homme âgé de 31 ans habitant Nyakabiga a déclaré que des policiers de la Brigade anti-émeute lui avaient ligoté les bras derrière le dos et l'avaient amené à leur commandant, qui est accusé de nombreuses violations des droits humains depuis plusieurs années. L'homme a déclaré :

Les policiers ont dit : « *Voici un des jeunes qui ont tiré sur nous*. » Ils m'ont frappé avec des gourdins, m'ont donné des coups de pied, m'ont giflé, en disant « *Ces jeunes sont des chiens*. » Puis (le commandant) m'a demandé : « *Où sont les combattants*? » J'ai dit que je ne les avais pas vus. (Le commandant) a dit : « *Emmenez-le là-bas et étranglez-le*. »

Deux policiers l'ont emmené dans une maison vide.

L'un d'eux a pris la corde qu'il portait autour de la taille, tandis que l'autre me piétinait la tête alors que j'étais étendu au sol. Il m'a passé la corde autour du cou, puis chacun a pris une extrémité de la corde et a commencé à tirer. Du sang a coulé de mon nez et de mes yeux. Au bout d'un moment, ils ont retiré la corde et sont partis, me croyant mort. J'ai perdu connaissance pendant un moment. Quand je me suis réveillé, j'étais mouillé, mais quand j'ai regardé, j'ai constaté que j'étais tout seul, couvert de sang ligoté.

L'homme a trouvé quelqu'un pour le détacher et s'est caché, mais les policiers l'ont découvert. Il a affirmé qu'ils l'avaient à nouveau battu et ramené devant le même commandant, qui leur a donné l'ordre de le tuer. L'homme a finalement pu négocier avec les policiers pour s'en sortir, et par la suite est entré dans la clandestinité.

Dans le quartier de Musaga, où des affrontements entre les forces de sécurité et des jeunes armés ont également eu lieu, des policiers et des militaires ont pénétré de force dans des maisons et accusé les habitants de posséder des armes et d'héberger des combattants de l'opposition. Des résidents ont reconnu des *Imbonerakure* vêtus d'uniformes de police. Des militaires du Camp Muha et du Camp Muzinda, deux grands camps militaires de Bujumbura, ont fourni des renforts. Un habitant a dit avoir entendu quelqu'un crier, au moment où des coups de feu et des explosions retentissaient dans tout le quartier : « *Sortez de la maison !* » Il a déclaré :

Quand nous sommes sortis, j'ai vu près d'une douzaine de policiers de l'API. Trois d'entre eux avaient des mitraillettes, trois avaient des lance-roquettes et d'autres des kalachnikovs avec des grenades. Certains avaient des armes ressemblant à des haches de boucher. Dans notre parcelle, ils tiraient dans toutes les directions. Ils étaient ivres. Ils nous ont forcés à nous étendre sur le dos, bras écartés et à regarder le soleil. Des cartouches chaudes tombaient sur nous. Ils buvaient de l'Amstel (une marque de bière) et en versaient sur nous. Ils disaient : « *Où sont les jeunes qui nous tiraient dessus cette nuit ?* »

L'un d'eux a armé son fusil et a mis le canon contre ma tempe. Puis il a demandé à un autre (s'il devait me tuer). J'ai cru que c'en était fini pour moi. Un autre a dit : « Attends. » Puis un autre est venu et m'a donné un coup de hache (sur le bras). J'avais une large blessure et du sang jaillissait comme ça dans son visage. J'ai dit : « Vous êtes en train de me tuer ! Vous êtes en train de me tuer ! » Il a dit : « Je ne savais pas que c'était si aiguisé. »

Il a vu des policiers frapper d'autres personnes et donner des coups de pied dans la mâchoire d'un homme. Deux des policiers sont entrés chez lui, lui ont demandé où était son argent et ont volé des draps, des chaussures, des vêtements et d'autres biens. L'homme est resté étendu sur le sol pendant une heure et demie, puis s'est enfui. Trop effrayé pour aller à l'hôpital, il a appliqué sur sa blessure le jus d'une plante médicinale, puis s'est caché. Interrogé plusieurs semaines plus tard, il a déclaré : « Maintenant, si je suis de nouveau arrêté par la police, je leur dirai simplement : 'Tuez-moi pour que je n'aie pas à subir ça encore une fois'. »

Un homme de 39 ans résidant à Musaga, qui gérait un petit bar dans sa maison, est sorti pendant une accalmie dans les tirs le 11 décembre. Des policiers et des *Imbonerakure* en civil, cachés dans un caniveau, lui ont dit de rentrer chez lui. Puis il a entendu quelqu'un dire : « *Détruisons les maisons pour les piller*. » Les policiers ont commencé à tirer sur sa maison. Il s'est caché derrière un réfrigérateur. Ils ont ouvert la porte extérieure de la maison en tirant dessus et trois *Imbonerakure* en uniforme de police sont entrés :

Ils ont dit : « Sors de là immédiatement ! » L'un d'eux a pris une barre de fer et m'a frappé deux fois dans le dos. Un autre est allé dans la chambre où ma fille et un employé du bar dormaient. Il leur a marché dessus, a pointé son fusil sur eux et a dit : « Donnez-moi l'argent. » Les deux autres (hommes en uniforme de la police) sont restés dehors à boire de la bière. (Un des policiers) a pris toutes nos valises et tous nos sacs et a mis la bière dedans. Ils ont aussi pris du lait en poudre et du sucre. Ils ont pris de la viande dans le réfrigérateur et l'ont mangée crue. Ils m'ont dit : « Je vais te montrer comment travaillent les Imbonerakure. »

Ils lui ont tailladé la tête avec une baïonnette et il a perdu connaissance. Il pense qu'ils l'ont cru mort et sont partis.

Ils sont revenus 20 minutes plus tard pour prendre d'autres boissons. Ils m'ont trouvé assis, en train d'essuyer le sang qui avait coulé sur moi. Ils m'ont dit : « *Toi, imbécile, tu es encore vivant ?* » Ils m'ont emmené dans un endroit où environ 50 (autres) étaient ligotés. Ils ont pris mes lacets de chaussures pour me lier les bras derrière le dos. Des hommes de l'API, de la BAE et des militaires nous ont fait étendre sur le dos. Quand (les membres des forces de sécurité) ont fini de boire leurs bières, ils ont placé les bouteilles (en équilibre) sur la gorge de ceux qui étaient étendus au sol. Quand la bouteille tombait, ils nous donnaient des coups de pied ou de crosse de fusil. C'était une forme de punition. Ils savaient très bien que quand on est attaché et face au soleil, on ne peut pas tenir. Des hommes sont venus et m'ont donné des coups de pied. Ils l'ont tous fait, comme si c'était une partie de football.

Les policiers l'ont emmené avec d'autres détenus au centre de détention de la police connu sous le nom de Bureau spécial de recherche (BSR), leur ordonnant de garder la tête baissée dans la camionnette sinon ils leur écraseraient la tête. Au BSR, les policiers l'ont de nouveau battu. Il a vu des *Imbonerakure* qui regardaient pour savoir qui y était détenu. Le procureur de Bujumbura lui a refusé des soins médicaux et l'a accusé d'être un combattant de l'opposition. Human Rights Watch ne possède aucune indication selon laquelle il était membre d'un groupe armé. L'homme a été libéré quatre jours plus tard.

En raison de l'insécurité et de l'intensité des tirs, la Croix-Rouge burundaise n'a pas envoyé d'ambulances chercher les civils blessés le 11 décembre. Beaucoup ne sont arrivés dans les hôpitaux que le lendemain.

Fosses communes

Le 12 décembre, des policiers et des *Imbonerakure*, accompagnés d'autorités locales et d'agents de santé, ont ramassé des cadavres à Musaga et les ont emportés dans des véhicules de l'administration locale pour les enterrer dans des fosses communes ailleurs, à Bujumbura et aux alentours. Des informations sur l'existence de fosses communes à Bugarama, dans la province de Muramvya, étaient déjà apparues en novembre.

Human Rights Watch s'est entretenu avec plusieurs témoins qui ont affirmé que des *Imbonerakure*, portant des masques et des gants chirurgicaux, avaient creusé trois ou quatre fosses dans un cimetière du quartier de Kanyosha et y avaient enterré des corps, finissant de creuser au moment où les véhicules arrivaient avec les dépouilles. Un témoin a affirmé avoir compté 20 corps dans une fosse et 8 dans une autre, tandis qu'une troisième était restée vide. Un autre témoin a indiqué avoir compté 9 corps dans une fosse, 9 dans une autre et 10 dans la troisième. Les autorités ont interdit aux personnes présentes de prendre des photos.

Deux autres corps ont été retrouvés dans une bananeraie et dans un champ de maïs proches de la prison de Mpimba le 13 décembre, et un troisième a été trouvé le 14. Ils ont été enterrés à proximité.

Des habitants ont vu des autorités gouvernementales locales accompagnant les *Imbonerakure* au cimetière de Kanyosha. Un agent de santé a répandu du désinfectant sur les cadavres. Après l'enterrement, un responsable de l'administration locale a payé les *Imbonerakure* avec des liasses de francs burundais.

Un habitant de Musaga a déclaré :

Je les ai vus ramasser les cadavres. Les corps étaient éparpillés un peu partout. À Kinanira II, j'ai vu 12 corps dans les rues, près des maisons. La population en a emporté trois. Les neuf autres ont été jetés dans trois camionnettes pick-up... Des *Imbonerakure* venus de Kanyosha et deux de Musaga ont chargé les corps dans les camionnettes... À Kinanira I, il y avait quatre corps ; il y en avait encore un autre en face de Camp Bataillon (un camp militaire). Certains avaient été tués par balles... À Camp Base, près de la prison de Mpimba, neuf corps ont été trouvés... Dans la rivière près des champs, il y avait trois corps décapités. L'un était vêtu d'un pantalon policier. Les autres étaient habillés en civil... Ils avaient été jetés là comme des chiens. Personne n'a essayé de savoir qui étaient ces victimes.

Un autre homme a affirmé:

Des corps ont été placés dans des sacs, puis enterrés. D'autres ont simplement été jetés dans la fosse. La plupart avaient été tués par balles. Ils étaient atteints au ventre, à la tête, partout. D'autres avaient des brûlures. La plupart étaient de jeunes hommes. Les *Imbonerakure* qui étaient avec la police ont ramassé les corps à partir de 10h00 environ le samedi (le 12 décembre). Ils ont fini de les enterrer vers 16h00. Il leur a fallu environ trois heures pour décharger les corps... Il y avait plus de 20 *Imbonerakure* là-bas, y compris le chef des *Imbonerakure* de Musaga... Trois des victimes portaient des uniformes de police et deux des uniformes militaires, mais on avait l'impression que quelqu'un les avait mis sur les cadavres, car ils ne leur allaient pas bien.

Quand ils (les *Imbonerakure*) enterraient les corps, on avait l'impression qu'ils étaient fiers mais qu'ils savaient qu'ils avaient fait quelque chose de mal. Ils disaient des choses comme : « *Que ça vous plaise ou non, vous devez accepter son mandat* » (celui de Pierre Nkurunziza) ... C'était horrible de voir comment ces personnes avaient été tuées.

Selon des sources locales qui ont vu des cadavres à Nyakabiga avant qu'ils ne soient emportés, certaines victimes avaient été atteintes de balles dans le dos, d'autres dans la tête. Certains corps ont été trouvés dans les caniveaux. Des journalistes, des activistes, et d'autres sources ont affirmé que des corps avaient été trouvés dans la rivière Ntahangwa.

Des corps trouvés à Nyakabiga ont été emportés près du cimetière de Mpanda, non loin de Bujumbura, et enterrés dans des fosses communes. Des informations non confirmées ont fait état de corps enterrés dans d'autres lieux.

Les autorités n'ont pas tenté d'identifier les victimes. Il n'a pas été possible de confirmer comment ou par qui elles avaient été tuées. Selon certaines sources, la plupart avaient été tuées par balles par les forces de sécurité le 11 décembre ; selon d'autres, certaines des victimes étaient peut-être des *Imbonerakure*.

Assassinats ciblés

Dans un certain nombre d'autres cas, des personnes soupçonnées d'être des opposants au gouvernement ont été prises pour cible et tuées.

Des sources ont affirmé à Human Rights Watch que des agents des services de renseignement avaient offert de l'argent à des personnes qui avaient manifesté contre le troisième mandat de Pierre Nkurunziza en 2015, pour dévoiler où habitaient certains manifestants et autres sympathisants de l'opposition.

Le 1^{er} décembre, les corps de trois jeunes hommes, dont certains étaient peut-être membres d'un parti d'opposition, ont été découverts, la gorge tranchée, sur la 10^e Avenue à Mutakura. Human Rights Watch a vu des photos des corps, qui présentaient de profondes coupures à la gorge, ainsi qu'une vidéo montrant un habitant affirmant que des gens se faisaient abattre comme des vaches.

Le 3 janvier vers 7h30 à Musaga, des policiers ont interpellé Pascal Nshimirimana, un musicien et coiffeur à temps partiel âgé d'environ 25 ans et surnommé Lissouba, alors qu'il revenait d'acheter de la nourriture. Il était avec trois autres hommes, dont un domestique.

Cinq policiers se sont approchés d'eux ; parmi eux il y avait un policier en civil dont Nshimirimana avait accepté de couper les cheveux ce jour-là. Les policiers leur ont demandé pourquoi ils se trouvaient là et d'où ils venaient, ont demandé à voir leurs cartes d'identité, et leur ont ordonné de les suivre. L'un d'eux s'est enfui. Les policiers ont demandé aux autres de s'asseoir par terre. Nshimirimana a refusé. À ce stade, 10 policiers étaient rassemblés autour d'eux.

Un témoin a raconté:

Tous les policiers ont porté leur attention (sur Nshimirimana) et l'ont forcé à s'asseoir. Le domestique s'est enfui, ils lui ont tiré dessus, mais il a eu de la chance et n'a pas été atteint. J'ai vu un policier tirer dans les jambes de Lissouba. Il s'est levé et (a essayé de) courir vers la prison centrale de Mpimba. J'ai entendu un autre coup de feu. D'autres personnes sont allées voir ce qui s'était passé et l'ont trouvé mort.

Un autre témoin s'est rendu sur place après avoir entendu les coups de feu :

J'ai trouvé des policiers là-bas, dont le chef de poste de police. Je lui ai demandé pourquoi Lissouba avait été tué. Il a répondu que c'était un rebelle, et (m'a accusé de) collaborer avec eux. Il a dit qu'il pourrait se servir d'une corde pour me tuer. (Lissouba) avait été atteint aux jambes et avait reçu une balle dans la colonne vertébrale. La balle était ressortie par son ventre. Ses intestins sortaient de son ventre.

Interrogé sur cette affaire par Radio France Internationale, le porte-parole de la police, Pierre Nkurikiye, a affirmé que Nshimirimana et les hommes qui l'accompagnaient « *s'apprêtaient à commettre un crime* ».

Tôt dans la matinée du 7 novembre, un homme vêtu d'un uniforme de police est entré dans un bar, le Coin des Amis, à Kanyosha, s'est approché de quatre clients – trois hommes et une femme qui parlaient kinyarwanda, la langue du Rwanda – puis est parti. Peu de temps après, trois hommes en uniforme de police se sont approchés du bar et ont fait entrer les clients qui étaient assis à l'extérieur. Deux des hommes en uniforme sont restés dehors pendant que le troisième ordonnait à toutes les personnes à l'intérieur de s'allonger sur le sol et de vider leurs poches. Il a collecté les téléphones et l'argent, puis a commencé à tirer. Un survivant a déclaré :

Je les ai vus tuer neuf personnes. Il est difficile de savoir qui ils étaient (les assaillants). C'étaient peut-être des *Imbonerakure* en uniforme de police. Des policiers étaient venus dans le bar environ une semaine avant. Ils avaient demandé au personnel du restaurant : « *Où sont les criminels qui viennent boire ici ?* »

Les attaquants ont volé la voiture du propriétaire et se sont enfuis. La voiture a été retrouvée plus tard, criblée de balles, dans une zone rurale.

Possibles disparitions forcées

De nombreuses sources à Bujumbura ont parlé à Human Rights Watch de personnes disparues en décembre, en janvier, ou en février. Dans certains cas, des éléments indiquaient que les personnes avaient été emmenées par des agents de l'État. Dans d'autres cas, des proches ou des amis avaient été informés, par des intermédiaires ou par des sources internes, que la personne pouvait être détenue par les services de renseignement, mais n'avaient pas pu obtenir confirmation ni localiser la personne. Dans d'autres cas encore, il n'y avait aucun indice. De nombreuses familles ont peur de demander l'aide des autorités, de crainte que la police ou les services de renseignement aient été impliqués dans l'enlèvement ou la disparition.

Des activistes locaux, des journalistes, et d'autres sources ont aussi fait état, notamment sur les réseaux sociaux, d'une augmentation notable des cas de personnes portées disparues depuis décembre. La nature secrète de ces cas fait qu'il est très difficile de confirmer les détails.

Une disparition forcée se produit lorsqu'une personne est privée de sa liberté par des agents de l'État ou par des personnes agissant avec leur accord, et que s'ensuit un refus de reconnaître la privation de liberté ou une dissimulation du sort ou du lieu où se trouve la personne disparue.

Une pratique nouvelle est apparue, dans laquelle les familles se voient demander d'importantes rançons. Dans le passé, la police avait l'habitude de demander aux familles des sommes d'argent relativement modestes pour libérer des détenus. Mais récemment, la police, les services de renseignement ou leurs intermédiaires ont exigé des sommes exorbitantes, allant de 500.000 à 3 millions de francs burundais (environ 320 à 1.900 dollars US), totalement hors de portée de la plupart des habitants. Les familles empruntent l'argent, mais sans garantie que leurs proches seront libérés ou localisés.

Le 10 décembre, des hommes non identifiés, circulant à bord d'un véhicule considéré comme appartenant aux services de renseignement, ont emmené Marie-Claudette Kwizera, la trésorière de la Ligue Iteka, une organisation burundaise de défense des droits humains, à Bujumbura. La famille a payé un membre des services de renseignement, par un intermédiaire, plus de 2.000 dollars US pour obtenir sa libération. Un agent des renseignements et l'intermédiaire présumé ont été par la suite arrêtés. Mais on est toujours sans nouvelle de Marie-Claudette Kwizera. La Ligue Iteka fait partie d'une dizaine d'organisations non gouvernementales dont les comptes en banque ont été gelés par le procureur général en novembre et en décembre.

Un chef de poste de police à Nyakabiga et ancien membre de la police judiciaire, Donatien Twizera, a disparu début février. Il a reçu un appel téléphonique d'un policier qui lui aurait peut-être demandé de le rencontrer. La moto de Twizera a été retrouvée plus tard à l'extérieur de Bujumbura. En tant que membre de la police judiciaire, Twizera avait participé à une enquête sensible sur le meurtre de trois religieuses italiennes à Bujumbura en septembre 2014, dans lesquels des membres des services de renseignement pourraient avoir été impliqués. Plus récemment, il avait été accusé de sympathiser avec l'opposition armée, selon des activistes. On est toujours sans nouvelles de lui.

En janvier, un informateur de police présumé a dirigé la police vers la maison d'un homme âgé d'une trentaine d'années. Le 25 janvier, des militaires ont arrêté cet homme et l'ont emmené vers une base militaire locale. Lorsqu'un membre de sa famille a demandé ce qu'il avait fait, un des militaires a répondu : « (*C'est*) un assassin et un criminel. » Le 26 janvier, des militaires ont ramené l'homme chez lui, les mains liées derrière le dos. Il avait été frappé et était couvert de sang. Un de ses proches a déclaré :

Il avait du sang sur le visage. Ils l'ont fait asseoir par terre. Ils lui ont donné des coups de pied et l'ont frappé sur la tête avec la crosse d'un fusil. Il les a suppliés de le détacher. (Les militaires) ont dit : « Apporte-nous les armes. » Il a dit : « Je n'en ai pas. » Ils ont dit : « Nous sommes sûrs que tu vas les apporter. » Ils ont dit à son jeune enfant : « Voici ton père, (mais) tu n'as pas de père. Dis-lui au revoir car tu ne le reverras plus. » Ils ont ordonné à l'homme de monter dans le véhicule, mais il ne pouvait pas car sa poitrine était très enflée. Ils l'ont soulevé et l'ont jeté dans la camionnette. Quelqu'un a dit les avoir vus le frapper sur la tête avec une petite houe.

Les militaires ont également frappé un membre de sa famille, lui ont donné des coups de pied et lui ont craché dessus. On ignore le sort de l'homme qu'ils ont emmené.

Arrestations arbitraires et procès inéquitables

La police et les services de renseignement raflent fréquemment des groupes d'hommes, jeunes pour la plupart – parfois des dizaines à la fois –, et les arrêtent, en les accusant de faire partie de la « *rébellion* ». Le caractère généralisé et arbitraire de ces arrestations signifie que n'importe quel homme jeune habitant des quartiers comme Musaga, Nyakabiga, Cibitoke, Mutakura ou Ngagara – où d'importantes manifestations ont eu lieu contre le troisième mandat de Pierre Nkurunziza en 2015 – est susceptible d'être interpellé, qu'il ait commis une infraction ou non.

Les détenus sont emmenés dans des camionnettes, placés dans des cachots de la police ou des services de renseignement, ou emmenés vers des destinations inconnues. Selon un responsable, lors des journées ayant suivi les attentats du 11 décembre, une centaine de jeunes hommes ont été emmenés au BSR, le centre de détention de la police. Certains ont été libérés ; d'autres ont été transférés dans des prisons centrales, et d'autres risquent de longues périodes de détention préventive.

Certains ont été traduits devant des tribunaux et jugés lors de procès sommaires, suivant une disposition du Code de procédure pénale burundais qui prévoit la possibilité d'une procédure accélérée pour les prévenus prétendûment pris « *en flagrance* ». D'importants groupes de prévenus ont été inculpés des mêmes chefs d'accusation, peu d'efforts étant faits pour établir les responsabilités individuelles dans des actes particuliers.

Le 11 janvier, par exemple, 68 personnes inculpées de possession illégale d'armes ont été jugées dans un procès sommaire devant le Tribunal de Grande Instance de Bujumbura, siégeant dans la ville de Muramvya, à environ 40 kilomètres de la capitale. Le procureur n'a fourni aucune preuve à l'appui des accusations. Le procès n'a duré qu'une seule journée, lors de laquelle certains prévenus ont affirmé avoir été torturés et ont montré des traces de cordes sur leurs bras.

Dans certains cas, des agents de police ou des services de renseignement ont sélectionné certaines personnes pour un traitement particulièrement brutal. Il peut s'agir de personnes qui ont participé ou aidé à organiser les manifestations contre le troisième mandat de Pierre Nkurunziza. Elles sont souvent séparées des autres détenus dans les postes de police et envoyées dans des centres de détention gérés par les services de renseignement, où le traitement des détenus est souvent plus dur.

Des responsables judiciaires subalternes de Bujumbura ont affirmé en privé à Human Rights Watch que dans de nombreux cas, la régularité des procédures n'est pas respectée. Ils ont déclaré qu'ils avaient renoncé à tenter de suivre les procédures juridiques légales car ils reçoivent de leurs supérieurs l'ordre d'inculper faussement des personnes de participation à des groupes rebelles ou de possession illégale d'armes, qu'il existe des éléments de preuve ou non.

Tortures et mauvais traitements

Human Rights Watch a documenté des cas de torture sévère et d'autres mauvais traitements de la part de la police et des services de renseignement, au moment de l'arrestation et pendant la détention, en particulier depuis la fin 2015. Dans certains cas, des agents de police ou des services de renseignement ont torturé des détenus pour les forcer à signer des aveux. Dans d'autres cas, les mauvais traitements semblaient constituer une punition pour opposition présumée au gouvernement, ou étaient destinés à humilier les victimes.

La torture n'est pas un phénomène nouveau au Burundi, mais à la suite de la répression exercée par le gouvernement à l'encontre d'opposants présumés en 2015, elle est devenue plus systématique et plus brutale. Des victimes et d'autres sources ont affirmé que les forces de sécurité ou les services de renseignement avaient frappé des personnes à plusieurs reprises, battu des détenus à coups de crosse de fusil, leur causant dans certains cas des fractures ou leur brisant la mâchoire au point qu'ils en perdaient des dents. D'autres ont été frappées dans les parties génitales à coups de crosse ou tailladées à coups de couteau ou de machette. Un responsable a précisé que certains détenus arrivaient aux centres de détention ensanglantés, ayant perdu des dents, le visage tuméfié et avec d'intenses douleurs. Certains ont été de nouveau frappés, à coups de barre de fer, de pierre ou de brique, par des responsables de haut rang de la police nationale ou provinciale.

Certaines personnes gravement blessées par la police se sont vu refuser des soins médicaux. Celles qui ont été passées à tabac dans d'autres lieux que les centres de détention ont également eu des difficultés à obtenir une assistance médicale. De nombreuses personnes ont été attaquées de nuit et ont eu peur de se déplacer en ville. Il est fréquent que les ambulances de la Croix-Rouge ne circulent pas la nuit pour des raisons de sécurité. Des blessés arrivent souvent le lendemain dans les hôpitaux, dans un état critique. Certaines personnes transférées dans des prisons centrales ont déclaré aux membres de leur famille qu'elles étaient contentes d'être en prison car elles avaient survécu à leur détention par la police ou les services de renseignement.

Fin janvier, un homme âgé de 30 ans a été passé à tabac par des hommes qui lui ont paru être des *Imbonerakure*. Il a affirmé qu'ils lui avaient asséné des coups répétés dans le bas de la jambe à l'aide d'une barre de métal, jusqu'à ce que son os soit écrasé et brisé en trois endroits. Il avait de graves fractures ouvertes dans le bas de la jambe. Il avait aussi des blessures au visage et sur le côté gauche du corps, où il avait été frappé. Il a été abandonné dans un caniveau plein d'eau usée. Il souffrait tellement qu'il a demandé aux personnes qui s'occupaient de lui de l'achever. Il a fini par succomber à ses blessures.

Fin janvier également, un homme de 44 ans, blessé dans une attaque plus d'un an auparavant, a été approché par des hommes qui lui ont semblé être des *Imbonerakure*. Ils l'ont soupçonné d'être un combattant d'opposition blessé parce qu'il portait un plâtre. Il avait été soigné pour sa blessure précédente et avait un clou métallique dans l'os d'un bras. Les hommes ont déchiqueté son plâtre et ont arraché le clou de son os en se servant de leurs mains. L'homme a été tellement terrorisé qu'il est resté caché pendant un mois avant de chercher à se faire soigner de nouveau. Il a été amputé du bras, à sa demande, car il avait trop peur d'être vu à nouveau avec un plâtre. Certaines personnes qui ont subi une blessure craindraient d'être vues avec des plâtres ou avec des blessures visibles car elles pourraient être considérées comme membres de l'opposition.

Abus commis par les groupes armés d'opposition

Le mouvement d'opposition armée burundais est fragmenté, consistant en plusieurs groupes dotés de structures séparées et dont la plupart des dirigeants sont en exil. On ignore s'ils collaborent ou coordonnent leurs actions et, si oui, dans quelle mesure.

Deux groupes ont formalisé leurs activités depuis début janvier : les Forces républicaines du Burundi (FOREBU) et la Résistance pour un État de Droit au Burundi (RED-Tabara). Tous deux ont revendiqué la responsabilité de certains attentats. Bien que la RED-Tabara ait affirmé qu'elle ne prenait pour cible que les forces du gouvernement, de nombreuses autres personnes ont été blessées dans des attentats attribués à ce groupe.

Dans la soirée du 5 février, trois *Imbonerakure* ont été tués à Gikoto, près de Gasekebuye, à Musaga. Un enfant de 9 ou 10 ans a également été tué, ayant été atteint d'une balle dans la tête. Quatre autres personnes ont été blessées.

Le 6 février, Thierry Habonimana, un ancien membre du parti au pouvoir, a été tué par balles dans la douche de sa maison à Musaga. Une source locale a indiqué qu'il avait reçu trois balles.

On prête aux groupes armés d'opposition la responsabilité d'un certain nombre d'attentats à la grenade commis dans plusieurs quartiers de Bujumbura, bien qu'ils revendiquent rarement cette responsabilité. Certains de ces attentats ont semblé avoir été commis sans distinction, tuant ou blessant de nombreux passants. D'autres étaient plus ciblés. Fait inhabituel, les FOREBU et la RED-Tabara ont tous deux revendiqué la responsabilité de deux attentats commis le 6 février dans les quartiers de Cibitoke et Musaga.

Recrutement et formation militaire de réfugiés burundais au Rwanda

Depuis le début de 2015, selon le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, plus de 240 000 Burundais ont fui leur pays pour se réfugier dans les pays voisins, pour la plupart en Tanzanie, au Rwanda, en Ouganda et en République démocratique du Congo (RD Congo).

Dans le même temps, les autorités rwandaises ont permis aux groupes d'opposition burundais de s'organiser, de recruter et de se livrer à de la formation militaire sur leur territoire.

Human Rights Watch a interrogé plus de 20 Burundais qui ont affirmé que d'autres Burundais les avaient recrutés dans le camp de réfugiés de Mahama au Rwanda au cours des mois de mai et juillet 2015, pour qu'ils rejoignent un mouvement armé d'opposition burundais. Le camp de Mahama est administré par le ministère rwandais de la Gestion des catastrophes et des Réfugiés. Le recrutement semble avoir été bien organisé. Deux Burundais du camp de réfugiés, dont un combattant démobilisé, ont été décrits comme étant les principaux recruteurs. Certaines recrues ont affirmé que des hommes originaires de leurs provinces au Burundi étaient aussi chargés de les recruter. Des réunions ont été tenues dans le camp de Mahama afin d'encourager les hommes jeunes à rejoindre le mouvement. De nombreux jeunes recrutés se sont entendu dire qu'ils recevraient un entraînement militaire afin de chasser le président Nkurunziza du pouvoir.

Certains jeunes hommes ont affirmé avoir été recrutés sous de faux prétextes, comme la promesse d'un emploi, mais qu'ils avaient ensuite été emmenés dans un camp d'entraînement. Des dizaines de recrues ont parcouru nuitamment plusieurs kilomètres à pied hors du camp de réfugiés pour se rendre à un point de rencontre, puis ont été pris en charge dans des bus privés, ou dans des véhicules qu'ils ont décrits comme des véhicules militaires rwandais, et emmenés au camp d'entraînement, situé dans une forêt, à quelques heures de route ; ils n'ont pas été en mesure de le localiser exactement. Une fois sur place, des hommes rwandais et burundais, en uniforme militaire, les ont formés à diverses disciplines militaires, notamment au maniement des armes, aux tactiques de guerre, et à creuser des places fortes camouflées ou des tranchées. Certains témoins ont affirmé que les Burundais qui assuraient la formation militaire étaient d'anciens soldats démobilisés.

Des témoins ont estimé que plusieurs centaines de recrues ont suivi cette formation dans le camp d'entraînement.

Un homme de 28 ans a déclaré:

(Le patron du camp) parlait kinyarwanda. Parfois, ils l'appelaient James. Il y avait des Rwandais là-bas qui parlaient kinyarwanda. Parfois, ils parlaient anglais. Entre eux, quand ils ne voulaient pas qu'on comprenne, ils parlaient anglais. Mais l'entraînement se faisait en kinyarwanda.

D'autres recrues ont affirmé que la formation militaire était assurée dans un mélange de kinyarwanda, d'anglais et de kirundi (la langue du Burundi). Les instructeurs militaires burundais ont demandé aux recrues de ne pas révéler qu'ils avaient suivi une formation.

Ils nous ont dit que nous devrions quitter (le camp d'entraînement) et combattre pour notre pays parce qu'au Burundi, les *Imbonerakure* sont nombreux. Ce jourlà, un responsable de haut rang est venu. Il ne vivait pas sur place. Il venait de temps en temps. Les membres de son escorte portaient des uniformes militaires rwandais.

Des recrues ont parlé d'un second site situé à proximité, dont ils pensaient que c'était un deuxième camp d'entraînement. L'un d'eux avait apporté de la nourriture à ce camp d'entraînement mais n'y avait jamais pénétré.

Au camp d'entraînement, un homme est venu et a pris une photo de chaque recrue. Ces photos ont ensuite été utilisées pour fournir aux recrues de fausses cartes électorales congolaises. Avant de quitter le camp d'entraînement le soir, les instructeurs leur ont dit qu'ils recevraient davantage d'informations concernant leur mission quand ils arriveraient au Burundi. Les recrues ont été réparties en groupes de 25 et en sous-groupes de cinq. Chaque sous-groupe avait un chef, à qui un téléphone a été remis, avec l'ordre d'appeler un numéro pour recevoir des instructions quand son groupe arriverait au Burundi. Ces groupes ont été emmenés en véhicule de nuit dans une maison où un Rwandais leur a donné de la nourriture. Au bout de quelques jours, ils ont été emmenés en véhicule, toujours de nuit, jusqu'à une rivière. Des Rwandais en civil leur ont dit de se déshabiller et leur ont donné un jerrycan pour les aider à flotter à travers la rivière jusqu'à la RD Congo. Du fait que beaucoup ne savaient pas nager, les Rwandais ont nagé à côté d'eux pendant la traversée.

Une fois passée la frontière de la RD Congo, des véhicules les ont emmenés vers diverses destinations. Les autorités congolaises ont arrêté certains d'entre eux dans la ville d'Uvira ou aux alentours, et d'autres encore alors qu'ils tentaient de passer au Burundi. Human Rights Watch n'a pas été en mesure de confirmer si le recrutement et la formation militaire de Burundais au Rwanda se sont poursuivis jusqu'à une date plus récente.

Dans un <u>courrier</u> daté du 22 février, répondant aux constatations effectuées par Human Rights Watch, la Secrétaire permanente du ministère rwandais de la Justice a écrit que le gouvernement rwandais avait eu vent de « certaines allégations générales concernant une certaine insécurité parmi les réfugiés burundais », et qu'il était à la recherche « d'informations pouvant être utiles à d'éventuelles enquêtes dans le contexte de la protection des réfugiés, mais aussi des violations possibles du territoire rwandais que ces allégations suggèrent ». Cette lettre pose une série de questions concernant les recherches effectuées par Human Rights Watch et déclare que le gouvernement rwandais « demeure très désireux de suivre cette question de près si tant est que ces allégations puissent être vérifiées ». Elle ajoute qu'en l'absence d'informations confirmant les affirmations de Human Rights Watch, il ne serait « pas sage de publier un tel rapport » car cela « constituerait un nouvel exemple de sensationnalisme visant à produire des informations (dans les médias) plutôt qu'à protéger les droits humains » et « servirait à créer une diversion en détournant l'attention du conflit au Burundi ».

Dans un document confidentiel qui a fait l'objet d'une fuite dans les médias en janvier 2016, le Groupe d'experts de l'ONU sur la RD Congo a fait état de constatations similaires concernant le recrutement et la formation de réfugiés burundais au Rwanda en mai et juin 2015. Des Burundais ont déclaré au Groupe d'experts qu'il y avait au moins quatre compagnies de 100 recrues chacune au camp d'entraînement lorsqu'ils y étaient. Six des recrues ayant reçu une formation et qui ont parlé au Groupe d'experts étaient mineurs.

La ministre rwandaise des Affaires étrangères, Louise Mushikiwabo, a déclaré aux médias début février qu'il s'agissait-là d'allégations « *infondées* » et « *non vérifiées* » et que la communauté internationale se servait du Rwanda comme bouc émissaire. En octobre et décembre 2015, la ministre rwandaise de la Gestion des catastrophes et des réfugiés, Séraphine Mukantabana, a été citée dans les médias qualifiant de fausses des allégations similaires émanant de l'organisation non gouvernementale Refugees International et d'autres sources.

Point de vue : Éloigner le Burundi du précipice ?

Par Carina Tertsakian, chercheuse senior

Le 20 janvier 2016 – Point de vue

Les Ambassadeurs auprès du Conseil de sécurité de l'ONU quittent rarement New York, mais cette semaine, ils se sont rendus au Burundi en raison des vives inquiétudes suscitées par les centaines de meurtres commis dans la capitale, Bujumbura, et de la crainte de voir les violences politiques dégénérer en une véritable guerre. Il est encourageant de constater que le Conseil de sécurité (et l'Union africaine, qui a proposé une mission de maintien de la paix) prend la situation au sérieux. Cependant, pour empêcher de nouvelles pertes humaines et violations des droits humains, une diplomatie forte et un plan d'action exhaustif sont nécessaires.

Les Ambassadeurs devraient mettre à profit leur visite à Bujumbura pour persuader le président Pierre Nkurunziza d'accepter une mission politique de l'ONU solide, appuyée par une force de police internationale substantielle, ainsi que par des sections spécialisées en droits humains, justice et analyse politique. Les objectifs seraient d'endiguer les abus commis par les forces de sécurité et par les groupes d'opposition armés ; de renforcer la protection des droits humains au sein des institutions burundaises, surtout dans le secteur judiciaire ; et de favoriser des solutions non violentes à la crise.

La force de police de l'ONU serait basée et patrouillerait dans les quartiers de Bujumbura et dans les autres zones particulièrement touchées par la violence, y compris la nuit. Elle offrirait aux résidents une présence visible permanente et leur permettrait de signaler les attaques et les menaces. Cette présence pourrait renforcer la sécurité et dissuader les attaques menées par l'opposition armée, ainsi que les exécutions extrajudiciaires et d'autres violations perpétrées par les forces de sécurité.

La mission devrait inclure une section spécialisée en droits humains, afin de collaborer étroitement avec l'équipe du Bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme de l'ONU déjà en place à Bujumbura, en vue d'enquêter et de publier des rapports sur les abus commis par toutes les parties, y compris l'incitation à la violence et les discours de haine. Des experts légistes pourraient être déployés sur des lieux de crimes et assister les autorités judiciaires qui ont, jusqu'à présent, échoué à mener des enquêtes crédibles sur les meurtres. Une section sur l'État de droit et la justice contribuerait à renforcer le système judiciaire entaché par la corruption, l'ingérence politique et l'insuffisance de moyens, et pourrait faciliter la recherche de justice ainsi que l'établissement des responsabilités pour les crimes graves.

Les Nations Unies devraient aussi déployer une force de réaction rapide pour protéger la mission. Cette force serait d'une taille limitée, et proviendrait d'un seul pays, africain de préférence.

On ne peut attendre d'une telle mission qu'elle stoppe entièrement la violence ou qu'elle mette un terme à tous les meurtres politiques, mais elle pourrait avoir un impact considérable en matière de dissuasion et de diminution des abus. Une telle initiative de l'ONU, notamment en coopération avec la force proposée par l'Union africaine, pourrait permettre au Burundi de s'éloigner du précipice et marquerait le soutien international fort envers la population burundaise piégée par les violences et exposée au risque de violations.

Déclaration de Human Rights Watch – Session spéciale du Conseil des droits de l'homme sur le Burundi

Le 17 décembre 2015 – Déclaration

Alors que se déroule la Session spéciale du Conseil des droits de l'homme, la situation des droits humains au Burundi s'est encore dégradée. Vendredi dernier, un grand nombre de personnes ont été tuées dans la capitale, Bujumbura, au cours de l'épisode le plus grave depuis le début de la crise en avril. Le nombre exact de victimes n'est pas confirmé, mais il semble qu'une centaine de personnes au moins auraient été tuées en moins de 24 heures. Après des attaques armées contre des installations militaires le 11 décembre, et des affrontements entre les forces de sécurité burundaises et des jeunes armés, les forces de sécurité ont pénétré dans des quartiers de Bujumbura, ont fouillé des maisons et, selon des sources locales, ont tué de jeunes hommes soupçonnés d'être des opposants. Des photographies de certains des cadavres montrent des personnes tuées d'une balle dans la tête et d'autres ayant les bras liés dans le dos.

Ces terribles événements ne sont que les plus récents d'une série d'exécutions extrajudiciaires, d'assassinats et d'agressions, sans compter les centaines d'arrestations arbitraires et les cas de torture, commis depuis avril 2015. Depuis que le Président Pierre Nkurunziza a annoncé sa tentative controversée pour briguer un troisième mandat, le gouvernement s'est déchaîné contre tous les opposants et critiques supposés, notamment les manifestants, les membres de partis politiques, les activistes de la société civile et les journalistes. Des groupes d'opposition ont également recouru de plus en plus à la violence, tuant des membres de la police et du parti au pouvoir. Les attaques en représailles se sont multipliées, avec une série de meurtres notoires depuis août.

L'un des incidents les plus choquants est l'agression qui a failli coûter la vie à notre ami et collègue Pierre Claver Mbonimpa, président de l'organisation de défense des droits humains APRODH, et nous nous estimons très heureux qu'il soit avec nous aujourd'hui. Il a tout juste survécu à une attaque à l'arme à feu en août, mais quelques semaines plus tard son gendre et son propre fils ont été assassinés, l'un en octobre et l'autre en novembre.

Pendant ce temps la répression contre la société civile et les médias se poursuit. Après avoir suspendu toutes les principales stations de radio privées en mai, le gouvernement a maintenant suspendu les activités et gelé les comptes bancaires de dix organisations de la société civile, dont l'APRODH. Il a également gelé les comptes bancaires de l'organisation de défense des droits humains la Ligue Iteka. Le mouvement de la société civile autrefois dynamique au Burundi ainsi que les médias indépendants ont été pratiquement détruits.

La crise du Burundi est avant tout une crise des droits humains. Le Conseil des droits de l'homme devrait demeurer activement saisi de la situation et réitérer les appels à rendre

des comptes pour les crimes graves commis au Burundi. Les observateurs de l'ONU et de l'UA chargés des droits humains dans le pays devraient publier régulièrement leurs conclusions. De plus, il y a une nécessité urgente de mener des enquêtes judiciaires approfondies et indépendantes débouchant sur des poursuites. Jusqu'ici, aucune des enquêtes promises par les autorités burundaises n'a entraîné d'actions concrètes visant à traduire les criminels en justice. Au contraire, elles ont soit renforcé l'impunité, soit conduit à des arrestations arbitraires, à des accusations fabriquées de toutes pièces et à des détentions préventives prolongées. Étant donné le manque d'indépendance du système judiciaire burundais, il faudrait faire appel à l'aide d'experts extérieurs. Nous aurions souhaité voir la résolution en cours d'examen créer un Expert indépendant afin d'assurer la liaison avec des parties prenantes internationales et régionales concernées, et de faire rapport au Conseil, et nous suggérons que cela soit envisagé aux prochaines sessions du Conseil le cas échéant.

En outre, les membres du Conseil des droits de l'homme doivent correspondre aux normes les plus exigeantes en matière de droits humains. Nous exhortons l'Assemblée générale à surveiller la situation et à se préparer à réviser l'adhésion du Burundi au Conseil si les autorités burundaises ne prennent pas des mesures concrètes et durables pour améliorer la situation des droits humains.

Point de vue : Au Burundi, de nouvelles atteintes à la liberté d'expression

Par Carina Tertsakian, chercheuse senior

Le 1er décembre 2015 – Point de vue

Les journalistes et défenseurs des droits humains au <u>Burundi</u> ont eu une année difficile. Une répression implacable du gouvernement a contraint la plupart d'entre eux à fuir le pays. L'assaut a été mené sur tous les fronts : fermeture par le gouvernement de toutes les principales stations de radio privées; menaces de mort répétées ; menaces de poursuites judiciaires basées sur des accusations fallacieuses ; passages à tabac ; et <u>tentative</u> d'assassinat d'un éminent militant des droits humains, Pierre Claver Mbonimpa.

La société civile dynamique du Burundi, ainsi que ses médias indépendants robustes, étaient jalousés par d'autres pays de la région dans le passé. Mais le gouvernement s'est employé cette année à les réduire à néant.

Le dernier coup dur remonte à la semaine dernière, lorsque le ministre de l'Intérieur Pascal Barandagiye a ordonné à dix organisations non gouvernementales burundaises de suspendre leurs activités. Cette décision est survenue quatre jours après l'ordre du procureur général de geler leurs comptes bancaires. Parmi ces organisations figurent l'Association pour la protection des droits humains et des personnes détenues (APRODH),



© 2015 Alif

présidée par Pierre Claver Mbonimpa, ainsi que la Maison Shalom, qui porte assistance aux enfants vulnérables et gère un hôpital de la province de Ruyigi.

À peine une semaine plus tôt, Antoine Kaburahe, directeur d'Iwacu, un journal burundais indépendant et respecté, a été convoqué au parquet, dans le cadre de son rôle présumé dans une tentative manquée de coup d'État militaire en mai dernier. Lors de sa comparution, les autorités l'ont interrogé, puis relâché. Toutefois, une seconde convocation lui a été adressée cinq jours plus tard, et les autorités ont ensuite demandé son extradition de la Belgique, où il s'est rendu dans l'intervalle pour raisons professionnelles.

Iwacu est une cible de choix pour un gouvernement qui <u>s'en prend</u> à tous ses détracteurs, en particulier depuis que le président Pierre Nkurunziza a annoncé de manière controversée sa candidature à un troisième mandat à la tête du pays, élection qu'il a par la suite remportée cet été. Depuis la <u>fermeture</u> des principales stations de radio privées du pays il y a six mois, Iwacu est aujourd'hui le seul média indépendant au Burundi à enquêter et faire rapport sur les assassinats, les arrestations arbitraires et autres violations des droits humains. Plusieurs journalistes d'Iwacu ont été menacés par le passé, mais ont néanmoins poursuivi leur travail. Désormais, le gouvernement a son patron en ligne de mire, et ce n'est peut-être qu'une question de temps avant qu'il ne musèle Iwacu.

Si le gouvernement burundais veut préserver ce qui lui reste de réputation en matière de droits humains, il devrait immédiatement lever la suspension des activités de ces organisations, annuler le gel de leurs comptes bancaires et abandonner ses tentatives de réduire au silence Antoine Kaburahe.

Burundi : Le discours du président suscite la peur tandis que le nombre de meurtres augmente

La police ne devrait pas faire usage d'une force excessive

Le 11 novembre 2015 – Communiqué de presse



Enterrement de Christophe Nkezabahizi, de sa femme, de son neveu et de ses deux enfants adolescents, abattus par la police dans le quartier de Ngagara de la capitale du Burundi, Bujumbura, le 13 octobre 2015. © 2015 Iwacu

Les forces de sécurité <u>burundaises</u> devraient faire preuve de retenue pendant les opérations de recherche d'armes illégales dans la capitale, Bujumbura, et ne devraient pas se servir de ces opérations comme d'un permis de tuer, a déclaré Human Rights Watch aujourd'hui.

Le président Pierre Nkurunziza a averti le 2 novembre 2015 que toutes les personnes qui ne remettraient pas leurs armes avant le 7 novembre seraient « puni[e]s conformément à la loi anti-terroriste et combattu[e]s comme des ennemis de la nation ». Il a indiqué aux forces de sécurité qu'elles pourraient utiliser tous les moyens à leur disposition pour trouver ces armes et rétablir la sécurité. Les opérations de recherche ont démarré le 8 novembre.

« Les discours irréfléchis et menaçants du président et d'autres représentants du parti au pouvoir ont suscité la panique », a indiqué <u>Daniel Bekele</u>, directeur de la division

Afrique à Human Rights Watch. « Les forces de sécurité burundaises sont responsables de nombreuses violations des droits humains commises au cours des derniers mois, cependant les autorités se contentent souvent d'imputer la responsabilité à des 'criminels' et 'terroristes' et passent sous silence le recours à une force meurtrière par les forces de sécurité. »

L'avertissement du président a provoqué la fuite de nombreux résidents des quartiers de Mutakura et Cibitoke par peur des attaques. Des membres de la ligue des jeunes du parti au pouvoir les ont fouillés alors qu'ils partaient.

Le fils de l'éminent défenseur des droits humains Pierre Claver Mbonimpa a été <u>tué</u> par balles le 6 novembre, après avoir été arrêté par la police, selon les informations disponibles. D'autres informations parues dans les médias indiquent que des assaillants non identifiés ont tué au moins sept personnes dans une attaque le 7 novembre dans un bar de la périphérie de la capitale.

Dans les jours précédant les opérations de fouilles, de hauts représentants du parti au pouvoir ont tenu des propos incendiaires et apparemment menaçants dans des déclarations et des discours publics. Dans un discours adressé à des autorités locales le 29 octobre, le président du Sénat Révérien Ndikuriyo a averti : « Allez leur dire [à ceux qui détiennent des armes]. Si quelque chose leur arrive, qu'ils ne disent pas : "si nous avions su"... Le jour où on dira, nous donnons l'autorisation aux gens, on leur dira, travaillez! Ce sera terminé et vous allez voir. » Il a utilisé à plusieurs reprises le mot « gukora », ce qui signifie « travailler » en langue kirundi. Le même mot a été employé pour inciter des personnes à la violence collective avant et pendant le génocide rwandais de 1994.

Les autorités burundaises sont habilitées à mener des opérations d'application de la loi et de sécurité pour saisir les armes illégales. Cependant, en vertu du droit international, les forces de sécurité sont obligées de s'assurer qu'elles ne recourent à la force que de manière proportionnelle à une menace légitime. Elles devraient respecter les Principes de base des Nations Unies sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois.

Les discours font suite à une vague de meurtres au Burundi, avec plus de 100 personnes tuées depuis le mois d'août, dont certaines par des membres des forces de sécurité, à Bujumbura et aux alentours. La fréquence et la brutalité des meurtres ont atteint des niveaux inquiétants.

Deux des attaques les plus meurtrières ont eu lieu à Bujumbura, dans les quartiers de Cibitoke et Mutakura le 3 octobre et de Ngagara le 13 octobre. De nombreux témoins ont indiqué que des hommes en tenue policière ont mené les deux attaques, apparemment en représailles aux attaques contre des policiers commises par des hommes armés supposés être des sympathisants de l'opposition. La première attaque a fait au moins sept morts et la seconde neuf parmi les résidents. Lors de l'attaque de Cibitoke, des résidents ont

reconnu des membres de la ligue des jeunes du parti au pouvoir qui collaboraient avec les policiers pendant l'attaque. Le lendemain de l'attaque, deux témoins ont vu des personnes charger entre 7 et 10 corps portant des habits civils dans un camion de police.

Lors de la deuxième attaque menée à Ngagara, les victimes incluaient un caméraman qui travaillait pour la chaîne d'État. Des policiers l'ont abattu, puis ils ont ordonné à sa femme, son neveu et ses deux enfants adolescents de sortir de la maison, ils les ont obligés eux, ainsi qu'un veilleur de nuit local, à s'allonger dans la rue principale et leur ont tiré à chacun une balle dans la tête, d'après le récit de plusieurs témoins.

Dans d'autres cas, il n'a pas été possible d'identifier les assaillants. Des cadavres ont été découverts presque chaque jour à Bujumbura, généralement abandonnés pendant la nuit, parfois dans un lieu différent de celui où le meurtre a eu lieu, ce qui rend difficile l'identification des victimes ou des tueurs. De nombreuses victimes ont été retrouvées mortes, tuées par balles, avec les mains ou les bras liés, et avec des blessures indiquant de possibles tortures. Des témoins ont expliqué à Human Rights Watch que certains cadavres semblaient avoir été placés dans des sacs, emportés vers la périphérie de la ville et enterrés.

Human Rights Watch est parvenu au chiffre de plus de 100 morts en parlant avec des témoins, des membres des familles des victimes, des autorités locales, des journalistes et d'autres sources locales, mais n'a pas pu confirmer chaque meurtre ou les circonstances de chaque incident. Beaucoup de résidents de Bujumbura ont indiqué à Human Rights Watch qu'ils avaient peur de parler des meurtres, ce qui a rendu difficile la confirmation du nombre exact de victimes.

Le directeur général adjoint de la police, Godefroid Bizimana – l'une des quatre personnes contre lesquelles l'Union européenne a imposé des sanctions le 1^{er} octobre pour des actions qui « compromettent la démocratie ou font obstacle à la recherche d'une solution politique » – a raconté à Human Rights Watch le 16 octobre : « Les jeunes se sont servis de la population comme des boucliers humains. C'est comme cela que des civils sont morts. Certains des insurgés attrapent des civils, les accusent de ne pas être des sympathisants de leur cause, les tuent et se débarrassent de leurs corps. »

Des témoins, des membres des familles des victimes et des membres du parti au pouvoir ont expliqué à Human Rights Watch que bon nombre de ceux qui ont été trouvés morts appartenaient soit à des partis d'opposition, soit au parti au pouvoir, le Conseil national pour la défense de la démocratie - Forces pour la défense de la démocratie (CNDD-FDD). Certains étaient membres de la ligue des jeunes du CNDD-FDD, connus sous le nom d'*Imbonerakure* (« ceux qui voient loin » en kirundi). Des personnes armées sympathisantes de l'opposition ont eu recours à la violence, en jetant des grenades sur des policiers, en leur tirant dessus et en attaquant des postes de police.

Le procureur général et le porte-parole de la police ont déclaré à Human Rights Watch que des enquêtes sont ouvertes sur tous les signalements de meurtres. Dans de nombreux cas, cependant, des témoins et des proches des victimes ont raconté à Human Rights Watch que les autorités judiciaires ne les avaient pas contactés concernant les enquêtes, même dans les cas qui ont eu un grand retentissement ou les cas où les victimes étaient membres du parti au pouvoir.

Une autorité judiciaire a indiqué à Human Rights Watch qu'alors que des dossiers ont été ouverts sur de nombreux meurtres, les magistrats n'ont pas toujours mené des enquêtes approfondies. L'autorité judiciaire a dit que les affaires étaient très politisées et que certains cas très en vue étaient traités directement par des magistrats ou d'autres autorités proches du parti au pouvoir.

La détérioration de la situation des droits humains au Burundi a conduit à une série de déclarations, de résolutions et d'autres actions de la part de hauts diplomates et d'organisations régionales et internationales, y compris une réunion au Conseil de sécurité des Nations Unies le 9 novembre et <u>une déclaration ferme</u> du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine le 17 octobre. Les acteurs régionaux et internationaux devraient utiliser tous les canaux disponibles pour maintenir la pression sur le président Nkurunziza pour prévenir de nouvelles violences, a déclaré Human Rights Watch.

Le secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-moon, et la présidente de la Commission de l'Union africaine, Dr Nkosazana Dlamini-Zuma, devraient conduire des délégations de haut niveau à Bujumbura pour rencontrer le président Nkurunziza et l'exhorter à tenir la police et les services des renseignements pour responsables de leurs actes. Ces délégations devraient aussi se pencher sur le manque d'enquêtes crédibles sur les meurtres récents, le manque d'indépendance du système judiciaire et les attaques menées par les sympathisants de l'opposition contre les forces de sécurité.

La Commission africaine des Droits de l'Homme et des Peuples devrait accélérer son enquête sur les atteintes aux droits humains et les autres abus commis au Burundi, conformément à la déclaration du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine du 17 octobre, et de garantir la publication d'un rapport sur ses conclusions en temps voulu. La commission devrait nommer des membres indépendants expérimentés pour cette enquête, capables de porter une attention particulière aux meurtres perpétrés par les forces de sécurité de l'État et les sympathisants de l'opposition et jeter les bases pour des enquêtes pénales indépendantes efficaces.

Lorsque le président Nkurunziza a prêté serment pour son troisième mandat le 20 août, il a promis que « les enquêtes sont en cours et tôt ou tard, ceux qui sont en train de tuer les gens seront appréhendés et sanctionnés sévèrement ». Cependant, aucune information n'est disponible concernant des poursuites judiciaires pour ces meurtres.

« Le président Nkurunziza devrait tenir sa promesse », a indiqué Daniel Bekele. « Pour prouver que le Burundi est un pays où les forces de sécurité ne sont pas au-dessus des lois, il devrait publiquement et sans équivoque condamner tous les meurtres et s'assurer que des enquêtes indépendantes approfondies et des poursuites ont lieu pour chaque cas. »

Les meurtres à Bujumbura

Les recherches de Human Rights Watch, menées entre juillet et novembre, se sont concentrées principalement sur les meurtres à Bujumbura et dans ses environs. Plusieurs personnes ont aussi été tuées dans les provinces. Dans un communiqué de presse du 12 octobre, le ministre de la Sécurité publique, Alain Guillaume Bunyoni, a mentionné que la police avait enregistré 130 « assassinats » dans le pays entre juillet et septembre. Il n'a pas donné un bilan détaillé des victimes.

Depuis la fin du mois de juillet, Human Rights Watch a observé trois schémas de meurtres à Bujumbura : des meurtres lors des descentes de police après que des policiers ont été attaqués par des sympathisants de l'opposition ; des meurtres touchant des personnes en vue aux affiliations politiques claires ; et des meurtres de victimes parfois non identifiées par des hommes armés inconnus qui se sont débarrassés de leurs corps dans les rues de la ville.

Descentes de police meurtrières

Des manifestations contre la décision du président Pierre Nkurunziza de briguer un troisième mandat ont commencé en avril et ont été brutalement <u>réprimées</u> par la police. À la suite d'un coup d'État manqué, mené par un groupe d'officiers militaires le 13 mai, la police a intensifié la répression contre les manifestants. Depuis lors, des attaques sporadiques ont eu lieu contre les forces de sécurité et des rumeurs persistantes laissent entendre que certains Burundais ont constitué un mouvement d'opposition armé en exil. La <u>fermeture</u> par le gouvernement des principales stations de radio privées du Burundi en avril et en mai, et les menaces répétées du gouvernement à l'encontre des groupes de défense des droits humains, les empêchant d'agir librement, ont eu pour conséquence une absence de signalement de nombreux abus et d'autres événements.

Le porte-parole de la police Pierre Nkurikiye a indiqué à Human Rights Watch le 28 octobre que des grenades ont été lancées de manière sporadique sur des policiers, en général lorsque ceux-ci intervenaient dans des incidents survenant dans les quartiers. Il a déclaré que 26 policiers avaient été tués depuis avril. Des défenseurs des droits humains burundais pensent que le nombre réel de policiers tués est plus élevé.

Godefroid Bizimana, le directeur général adjoint de la police, a déclaré à Human Rights Watch: « Certaines personnes profitent pendant la nuit et attaquent la police. Elles ont des grenades. La police riposte en tirant sur les personnes qui ont lancé les grenades. »

Ces attaques contre la police ont parfois déclenché des attaques de représailles meurtrières menées par la police et par des hommes portant des tenues policières. Des militants, des résidents et une ancienne autorité policière ont expliqué à Human Rights Watch que, selon eux, des *Imbonerakure* portaient des uniformes de policiers et accompagnaient de véritables policiers pendant les incursions dans les quartiers. D'après les entretiens avec les témoins et les pratiques précédentes, Human Rights Watch pense que des *Imbonerakure* ont agi de concert avec la police pendant l'attaque du 3 octobre à Cibitoke, comme ils l'ont fait <u>lors d'incidents passés</u> documentés par Human Rights Watch.

La plupart des victimes des attaques de Cibitoke, Mutakura et Ngagara en octobre semblaient être des résidents que la police a tués au hasard, simplement parce qu'ils se trouvaient dans la localité où des policiers avaient été attaqués ou enlevés. Rien n'indique que les policiers ont ciblé ces individus spécifiques sur la base de leur identité.

Attaque du 3 octobre dans les quartiers de Cibitoke et Mutakura

Vers 11 h du matin, les résidents du quartier de Cibitoke à Bujumbura ont entendu des coups de feu. Un policier a raconté à Human Rights Watch que la police avait été appelée dans le quartier pour intervenir dans un incident et a été attaquée. Plus tard dans l'aprèsmidi, la police, accompagnée par des jeunes habillés en civil, est arrivée à Cibitoke depuis le quartier de Kamenge. Un témoin a indiqué à Human Rights Watch que certains des jeunes, qui, d'après le témoin, étaient des *Imbonerakure*, ont pénétré dans une parcelle et ont crié aux habitants qui se cachaient dans leurs maisons :

« Ces imbéciles qui nous ont tiré dessus cette nuit, faites sortir ces chiens et vous allez voir ce que nous ferons! » Une femme dans une maison [voisine] leur a répondu en criant: « Ils ne sont pas là. Vraiment, il n'y a personne ici. » Ils [deux jeunes en civil] voulaient entrer dans d'autres parcelles. Un policier avec eux leur a dit: « Ce n'est pas ce qui était convenu; je vais vous tirer dessus! » Il a dit [aux deux jeunes en civil]: « Vous êtes venus ici pour faire ça? »

Les civils et le policier ont quitté la parcelle et sont restés sur la 10^e avenue à Cibitoke. Au moins un témoin a reconnu des *Imbonerakure* parmi les hommes habillés en civil.

Un témoin a entendu certains jeunes en conversation téléphonique avec une personne qu'ils appelaient « *commissaire* ». Ils disaient qu'il y avait une opération à Cibitoke et qu'ils « *contrôlaient le secteur* ». Ils ont fait allusion à des personnes qui « *[allaient] porter les uniformes* » et à une personne qui était déjà vêtue d'un uniforme. Ils ont ajouté que les autres « *n['étaient] pas en uniforme* ».

Les policiers et les hommes en civil ont arrêté deux hommes qui rentraient chez eux ce soir-là. L'un des hommes était Eloi Ndimira, un homme handicapé de 54 ans. Un témoin a raconté :

Ils [les civils et les policiers] lui ont dit d'une manière méchante : « Mettez les mains en l'air et applaudissez-nous. » Il y avait deux hommes. L'un était handicapé. Il a répondu : « Vous vous prenez pour qui pour me traiter comme ça ? » Il n'a pas pu lever les mains et applaudir. Il est tombé par terre. Nous avons entendu sa canne tomber sur le sol.

Vers 19 h, nous les avons entendus, nous avons entendu les coups de feu. Nous avons entendu Eloi [l'homme handicapé] crier : « Oh ! Oh ! Oh ! » Il a crié trois fois. C'est peut-être à ce moment qu'ils l'ont poignardé. Lorsque nous avons entendu les cris d'Eloi, il y a eu des coups de feu. Nous avons entendu l'un d'eux dire : « Si ça avait été moi, je lui aurais mis au moins 10 balles. » Nous avons entendu entre cinq et sept coups de feu.

Le lendemain matin, deux personnes sont revenues dans la localité à la recherche d'un membre de leur famille ayant disparu et elles ont vu entre 7 et 10 *Imbonerakure* et un policier qui s'apprêtaient à mettre des cadavres à l'arrière d'une camionnette de police portant des plaques d'immatriculation de la police. L'une d'elles a expliqué :

Quand je suis arrivé sur la 8^e avenue, c'est là que nous avons vu un tas de cadavres. Je pense qu'il y avait au moins 10 corps. Certains corps étaient [allongés] côte à côte, d'autres étaient empilés. Des *Imbonerakure* sont arrivés et les ont mis dans un véhicule de la police. Parmi les *Imbonerakure*, j'en ai reconnu un qui avait habité à Cibitoke, mais avait déménagé à Kamenge.

Le même jour, des policiers se sont rendus dans le quartier de Mutakura. Les résidents ont entendu des coups de feu vers 10 h du matin. Un témoin a raconté :

J'ai trouvé tout le monde dehors dans notre parcelle, près de la porte de leur maison. Après un moment, les policiers ont dit : « Livrez-nous tous les jeunes qui habitent ici. » Les policiers portaient des uniformes bleus unis. Ils nous ont ordonné de nous allonger sur le sol et ont dit à tout le monde de sortir des maisons. Nous avons répondu qu'il n'y avait personne dans les maisons. Ils ont tiré dans les maisons pour faire sortir tout le monde.

Des policiers à l'extérieur de la parcelle ont continué à tirer dans la parcelle. Deux grenades ont aussi été jetées dans la parcelle par des personnes à l'extérieur. Les personnes qui avaient été forcées de s'allonger sont allées se réfugier dans leurs maisons. Un blanchisseur rwandais, Joseph Baganineza, a été tué d'une balle. La police a mis le feu à certaines maisons de la parcelle.

Peu après, selon le même témoin, des policiers, y compris des membres de l'unité chargée de la protection des institutions étatiques (Appui pour la protection des institutions, API), sont entrés dans la parcelle :

Ils ont continué à tirer dans les maisons. C'est là que j'ai été touché. La balle est passée par la fenêtre. [La police] a tiré de nombreuses balles dans les maisons qui n'étaient pas incendiées, donc ceux qui s'y cachaient risquaient d'être touchés. Alors que j'étais déjà blessé, ils ont dit : « Sors, avec les mains en l'air. » C'est alors que nous avons vu la police en tenue tache-tache. Il y avait [deux] groupes, avec deux uniformes différents. La police [API] a dit : « Oui, les combattants, c'est vous. Sortez. » Nous avons répondu : « Nous ne sommes pas des combattants. » Ils ont dit : « Vous savez qui sont [les combattants]. » Nous avons répondu : « Nous ne les connaissons pas. » C'est alors qu'ils ont commencé à nous fouiller.

La police a confisqué les téléphones, l'argent et les documents personnels, puis a forcé les résidents à s'allonger face contre terre dans la rue, a raconté un témoin. S'ils essayaient de lever la tête, les policiers leur donnaient des coups de pied dans la tête ou les frappaient avec le canon des fusils. La police a arrêté 48 jeunes hommes, parmi lesquels des mineurs, et les ont conduits au centre de détention de la police, connu sous le nom de Bureau spécial de recherche (BSR).

Là, un officier de police judiciaire a pris les procès-verbaux des personnes arrêtées. Un des jeunes hommes arrêtés, qui ne savait pas lire et avait été blessé, a raconté :

Le procès-verbal, il [l'officier de police judiciaire] m'a dit de le signer, mais il ne m'a pas lu ce qu'il a écrit. Par exemple, il a demandé : « Où étais-tu lorsque tu as été touché [par les balles] ? » J'ai répondu : « J'étais chez moi. » Il a dit : « C'est toi qui as tiré sur des gens et tu dis que tu as été touché ? Et qu'est-ce qui se serait passé si quelqu'un t'avait tiré dans la tête ? »

Malgré une blessure par balle grave et des blessures par des éclats provenant de l'explosion d'une grenade, la police lui a refusé l'accès à des soins médicaux. Il a été libéré quelques jours plus tard, avec de nombreux autres détenus, y compris les mineurs. Ils n'ont pas été inculpés.

Attaque du 13 octobre dans le quartier de Ngagara

L'une des réponses policières les plus meurtrières à une attaque contre des policiers a eu lieu le 13 octobre dans le quartier de Ngagara. Des témoins ont entendu plusieurs grenades exploser près d'une école primaire. Lorsque les résidents se sont rendus sur le lieu, ils ont vu une personne blessée, qui était selon eux un policier de l'API habillé en civil, se tordre de douleur sur le sol. Des membres de l'API sont arrivés en tirant en l'air. Nkurikiye, le porte-parole de la police, a déclaré plus tard que des hommes armés avaient capturé trois policiers en civil. Un policier a été tué, un a été blessé et le dernier s'est enfui.

Vers 16 h, la police de l'API est arrivée dans le secteur de Ngagara appelé le Quartier 3. Des témoins ont raconté à Human Rights Watch qu'ils avaient entendu la police tirer sur

les maisons. Quatre policiers de l'API sont entrés dans la maison d'un homme âgé. L'un d'eux lui a dit : « *Montre-nous où sont les personnes qui ont commis le crime*. » Quand il a répondu qu'elles n'étaient pas là, les policiers lui ont donné un coup de pied dans le ventre et l'ont battu. Un policier de l'API lui a ensuite tiré une balle dans la jambe gauche et est parti.

Un témoin a indiqué que le policier est venu chez lui : « Il a pointé le canon de son fusil sur nous, il a mis le doigt sur la détente et a dit : "Je vais vous tuer. Vous allez payer pour les nôtres [ceux qui ont été tués]." »

Le témoin leur a dit qu'ils pouvaient fouiller la maison, mais qu'ils ne trouveraient pas d'armes.

Les policiers de l'API sont alors allés dans une maison voisine. Ils ont hurlé : « Si vous n'êtes coupables de rien, sortez ! Ouvrez [le portail]. » Christophe Nkezabahizi, un caméraman de la chaîne d'État la Radio Télévision Nationale du Burundi (RTNB), a dit en ouvrant le portail : « Je suis un journaliste de la RTNB. » Un témoin a dit qu'un policier de l'API est entré lorsque Nkezabahizi a ouvert le portail et l'a giflé. Nkezabahizi a perdu l'équilibre et le policier de l'API lui a tiré dessus deux fois. Le policier a répété : « Tous ceux qui ne sont coupables de rien, sortez. Sinon nous allons brûler toutes les maisons. »

La femme de Nkezabahizi, Alice, son fils adoptif, Trésor, son neveu, Évariste Mbonihankuye, et sa fille Ines Nikura Kamikimana, surnommée « Kami », sont sortis de la maison. Alors qu'ils passaient près du corps de Nkezabahizi, l'un des policiers de l'API a demandé à la femme de Nkezabahizi : « *C'est ton mari ?* » Elle a confirmé. Un résident local a décrit ce qu'il s'est passé ensuite :

Ils les ont obligés à s'allonger dans la rue. Puis ils ont amené un veilleur [qui habitait à proximité]. Tous ont été tués ici. Ils ont tous reçu une balle au même endroit, dans la tête, près de l'œil. Sauf Kami, qui a reçu une balle sous le menton. Sa cervelle a été laissée là, avec des morceaux de son crâne.

Plus tard, deux policiers sont venus et ont commencé à tirer [sur la maison de Nkezabahizi]. L'un visait le salon et l'autre la chambre. L'un d'eux a dit d'une voix forte, comme pour avertir : « Espérons qu'il ne reste personne ici. » Certains disaient à d'autres qu'il y avait encore des gens dans la maison. Ils ont continué à tirer plusieurs fois. Ils sont partis et revenus. Partis et revenus. Ils ont fait ça trois fois. À chaque fois, ils recommençaient à tirer. Cela a duré 30 minutes environ.

Des témoins ont indiqué que la police a aussi tiré au hasard sur de nombreuses autres maisons.

Pendant la descente, la police a aussi abattu trois autres jeunes hommes de la localité, par une balle dans la tête pour au moins deux d'entre eux. Un témoin a raconté qu'un policier

de l'API a trouvé un domestique qui se cachait dans une maison et qu'il lui a dit : « "Toi chien, tu te caches ici ? C'est toi qui nous a tiré dessus !" » Il lui a tiré une balle à l'arrière de la tête et la balle est ressortie par le front. « Lorsque nous sommes allés chercher le corps, il y avait de la cervelle sur le sol. »

Un autre domestique qui distribuait de la bière et des boissons sucrées dans le quartier a aussi été retrouvé mort dans la rue, tué d'une balle dans la tête.

Le 17 octobre, le procureur général, Valentin Bagorikunda, a établi une commission pour enquêter sur l'attaque de Ngagara et indiqué que son rapport était attendu sous 10 jours. On ignore si le rapport a été finalisé.

Attaques ciblées contre des individus bien connus

En plus des meurtres pendant les descentes de police, plusieurs meurtres et attaques ciblés ont visé des individus spécifiques. Les victimes incluaient des hommes politiques en vue, des membres des forces de sécurité, des défenseurs des droits humains et des journalistes.

L'une des premières attaques a eu lieu le 23 mai, presque un mois après le début des manifestations contre la décision du président Pierre Nkurunziza de briguer un troisième mandat, lorsque Zedi Feruzi, président du parti d'opposition Union pour la paix et la démocratie-Zigamibanga a été assassiné. Jean-Baptiste Bireha, un journaliste, a été blessé au cours de l'attaque, sous les coups de feu tirés par des hommes en tenue policière alors qu'il accompagnait Feruzi chez lui.

A partir du mois d'août, le nombre de ces attaques a nettement augmenté. La liste suivante n'est pas exhaustive :

- 2 août : le lieutenant-général Adolphe Nshimirimana, ancien directeur des services de renseignements et allié proche du président, a été tué par des hommes non identifiés qui ont ouvert le feu sur son véhicule à Bujumbura.
- 2 août : Esdras Ndikumana, correspondant au Burundi pour Radio France Internationale (RFI) et l'Agence France-Presse (AFP), a été gravement battu par des agents des services de renseignements après qu'il a tenté de prendre des photos du véhicule dans lequel Nshimirimana a été assassiné. Les agents des services de renseignements lui ont cassé un doigt et l'ont frappé très fort sur la plante des pieds.
- 3 août : Pierre Claver Mbonimpa, président de l'organisation de défense des droits humains burundaise <u>Association pour la protection des droits humains et des personnes détenues</u> (APRODH), a été blessé par balle au visage et dans le cou par un homme à moto qui s'est approché de sa voiture alors qu'il rentrait du travail. Mbonimpa a reconnu son agresseur comme une personne qui travaillait avec les services de renseignements. Mbonimpa a été gravement blessé et a reçu des soins médicaux en Europe.

- 4 août : Côme Harerimana, un président local du CNDD-FDD à Kanyosha, dans la province de Bujumbura Rurale, a été tué lorsqu'un homme armé non identifié a jeté une brique sur la moto qui le transportait, faisant perdre au chauffeur le contrôle du véhicule. L'assaillant a ensuite tiré sur Harerimana dans la tête, les côtes et le bras avant de prendre la fuite. Harerimana avait auparavant reçu des menaces, apparemment parce qu'il était membre du parti au pouvoir. Des manifestants étaient venus devant chez lui pendant les manifestations contre le troisième mandat de Nkurunziza et avaient chanté : « Nous allons creuser sur une profondeur de 100 mètres et nous allons y enterrer Côme et toute sa famille. »
- 15 août : le colonel Jean Bikomagu, ancien chef d'état-major de l'armée burundaise pendant la guerre civile du Burundi dans les années 1990, a été abattu par un homme non identifié circulant à moto alors qu'il rentrait chez lui.
- 22 août: Pontien Barutwanayo, un membre du parti d'opposition Forces nationales de libération (FNL) et ancien administrateur de la commune d'Isale, dans la province de Bujumbura Rurale, a été abattu. Un témoin a indiqué qu'une ou plusieurs personnes, cachées derrière un mur, ont ouvert le feu sur Barutwanayo qui était assis avec des amis à la terrasse d'un bar à Rushubi, une ville de la commune d'Isale.
- 7 septembre : Patrice Gahungu, porte-parole du parti d'opposition UPD, a été abattu alors qu'il rentrait chez lui en voiture à Bujumbura. Des agents des services de renseignements avaient gravement torturé Gahungu en 2010, en le frappant à coups de matraques et de pierres, en lui coupant un bout d'oreille qu'ils ont essayé de lui faire avaler et en le forçant à boire son propre sang. Ils l'avaient interrogé sur des attaques à la grenade prétendument menées par l'UPD et par les FNL et sur les liens entre ces deux partis. Il a été emprisonné pendant 15 mois et inculpé de détention d'armes. Après sa libération le 24 octobre 2011, il a déposé une plainte officielle auprès du procureur général en 2012 et a envoyé une requête au Comité contre la torture des Nations Unies le 30 juin 2012. Le Comité contre la torture des Nations Unies a écrit au gouvernement burundais à la fin du mois d'août 2015 indiquant que les droits de Gahungu avaient été violés. Le Comité a déclaré que le gouvernement devait « entreprendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir toute menace ou acte de violence auquel le requérant ou sa famille pourraient être exposés, en particulier pour avoir déposé la présente requête ».
- 11 septembre : le général Prime Niyongabo, chef d'état-major de l'armée, a échappé à une attaque menée par des hommes inconnus à Bujumbura au cours de laquelle plusieurs de ses gardes du corps ont été tués.
- 17 octobre : Charlotte Umurwaneza, membre du parti d'opposition MSD, a disparu le 16 octobre. Son corps a été retrouvé deux jours plus tard près d'une rivière à la périphérie de Bujumbura.

Le procureur général, Valentin Bagorikunda, a indiqué à Human Rights Watch lors d'une réunion le 16 octobre que des dossiers ont été ouverts pour chaque meurtre dans le pays. Il a précisé que les enquêtes sur l'attaque contre Mbonimpa étaient en cours, mais qu'il n'avait pas été facile de recueillir des témoignages. Il a ajouté que des enquêtes

préliminaires étaient aussi en cours sur les meurtres des deux représentants de l'UPD, Feruzi et Gahungu.

Dans le cas de Ndikumana, Bagorikunda a expliqué que, étant donné que Ndikumana n'était actuellement pas dans le pays et que le procureur n'avait pas sa déposition, il n'était pas facile d'avancer sur cette enquête.

Le 19 octobre, RFI, l'AFP et Ndikumana lui-même ont déposé des plaintes devant la Cour suprême du Burundi contre une personne des services de renseignements qu'ils ont accusée d'avoir torturé Ndikumana. Le porte-parole des services de renseignements a indiqué, selon RFI, qu'au moment de l'arrestation de Ndikumana, « les gens étaient pris de panique » et qu'il y avait eu « des dérapages ». Le porte-parole a précisé que les mesures et les sanctions nécessaires seraient prises.

Dans l'un des rares cas où des suspects ont été appréhendés, un militaire et trois policiers figuraient parmi les personnes arrêtées dans le cadre du meurtre de Nshimirimana. Nkurikiye a expliqué à Human Rights Watch le 22 septembre que des enquêtes étaient aussi en cours sur les attaques visant Mbonimpa, Bikomagu, Barutwanayo et Bireha, le journaliste blessé pendant l'attaque contre Feruzi. Il a ajouté que « pour chaque affaire d'assassinat, pour chaque corps retrouvé, un dossier est ouvert ; une enquête est menée ».

Autres meurtres

En plus des cas susmentionnés ayant eu un grand retentissement, plusieurs autres personnes ont été tuées depuis le mois de mai. Les victimes étaient apparemment ciblées en raison de leurs affiliations politiques, de leurs liens présumés avec l'opposition ou de ressentiments passés entre certaines des victimes et les agences gouvernementales, telles que les services de renseignements.

Des sources proches des victimes ont rapporté que certaines avaient reçu des visites, des SMS ou des appels de menaces de la part de personnes non identifiées ou de personnes proches du parti au pouvoir. Dans certains cas, des sources ont vu ou confirmé que des membres des services de renseignements et des forces de sécurité étaient impliqués dans les enlèvements ou les meurtres.

Les meurtres visaient des membres du parti au pouvoir, ainsi que des opposants au gouvernement. Un témoin a raconté à Human Rights Watch que le 25 mai, des manifestants anti-gouvernement se sont rendus devant la maison d'un membre du parti CNDD-FDD chargé de la sensibilisation dans son secteur, dans la périphérie de Bujumbura. Ils ont brisé les vitres de la porte, endommagé le toit et pillé et incendié certains biens de cet homme.

Le 31 juillet, des hommes non identifiés sont venus chez lui à 23 h et ont cogné à la porte, en disant : « *Sortez, nous avons quelque chose à vous dire. Nous sommes des militaires.* » Le témoin, qui se trouvait dans la maison avec la victime, a indiqué que la victime a

regardé dehors et a vu environ 12 hommes armés entourant la maison. Certains portaient des vêtements civils. Deux ou trois portaient des uniformes militaires de camouflage.

Le témoin a raconté:

Quand je me suis mise à crier, ils [les hommes armés] ont commencé à tirer. Au bout d'un moment, [l'homme] est sorti, mais il avait déjà été touché [par des balles]. Nous avons trouvé du sang dans la maison. Je suis sortie cinq minutes plus tard. J'ai trouvé un des assaillants assis devant la porte. Deux autres se tenaient contre un mur. L'un d'eux a ordonné?: « Abattez[-la]! » Un autre a répondu: « Non, ça ne vaut pas la peine. On a déjà terminé avec celui qu'on cherchait. »

Un proche a trouvé la victime près de la maison. L'homme avait reçu plusieurs balles dans les parties génitales et le bras. Les assaillants ont incendié la maison de l'homme avant de prendre la fuite. Un mois après le meurtre, un proche de la victime a dit que la famille n'avait connaissance d'aucune enquête sur sa mort.

Dans une autre affaire dans la périphérie de Bujumbura, un homme de 30 ans et sa femme, tous deux anciens combattants dans les FNL de l'opposition, avaient subi des menaces venant de partisans de l'opposition pendant plusieurs mois. Après avoir été démobilisé des FNL, l'homme avait rejoint le CNDD-FDD sous la pression. Des manifestants anti-Nkurunziza et d'autres personnes se sont rendus à sa maison plusieurs fois. Il pensait qu'ils étaient mécontents de son affiliation au parti au pouvoir et de son refus de participer aux manifestations.

L'homme a expliqué à Human Rights Watch : « [Un manifestant] a dit ouvertement que ceux qui n'étaient pas avec eux dans leur lutte contre l'État seraient considérés comme des ennemis. Ils nous regardaient, en disant que le [parti au pouvoir] nous a fourni des armes. »

La nuit du 25 août, des hommes non identifiés se sont rendus au domicile de l'homme alors qu'il était sorti et ont abattu sa femme. Ils ont aussi tiré cinq fois sur son fils de 8 ans. Le garçon a survécu. « Je n'ai pas eu le courage de regarder [le corps de ma femme] parce que des personnes ont dit que sa tête était entièrement aplatie », a déclaré l'homme.

Égide Twagirayezu, âgé de 35 ans, qui, jusqu'à récemment, avait été un membre actif, un collecteur de fonds et un mobilisateur du parti au pouvoir, avait signé une lettre dénonçant la décision du président de briguer un troisième mandat. Quelqu'un ayant connaissance de l'affaire a raconté à Human Rights Watch qu'après que Twagirayezu a signé la lettre, les services de renseignements et des membres de la commission de discipline du parti au pouvoir l'ont menacé. Il a été limogé de son travail et réaffecté à un autre poste. En réponse à la pression accrue, il a écrit une lettre aux responsables du parti pour demander pardon, mais les menaces ont continué. Des jeunes l'ont suivi et ont surveillé sa maison, les services de renseignements l'ont interrogé et un haut responsable

du gouvernement lui a conseillé de fuir parce que sa vie était en danger. Il a confié à un membre de sa famille : « Je vais mourir. Avec les menaces que je reçois, je vais mourir. Prends soin des enfants. »

Le 12 août, Twagirayezu et sa femme, Yvette Irakoze, 32 ans, se sont rendus dans un bar dans le quartier de Kamenge. Un policier a été vu à l'extérieur près de leur voiture. Lorsque Twagirayezu, Irakoze et un membre de la famille ont quitté le bar et sont montés dans la voiture, un homme armé inconnu a ouvert le feu depuis l'arrière de la voiture. Un témoin qui a vu le corps a raconté : « Egide a été abattu par derrière. Les balles sont ressorties de sa poitrine. L'un de ses yeux est sorti. Sa femme a été touchée à peu près 20 fois. »

Tous deux ont été tués. Le couple a laissé derrière lui une fillette de 3 ans et un garçon de 1 an.

Dans d'autres cas, le motif des meurtres n'est pas clair. Le 11 août, un employé de l'Université du Burundi a reçu un appel d'une personne de sa connaissance et est parti la rejoindre. Il a été arrêté plus tard par des policiers et des hommes en civil portant des armes à feu dans un restaurant près du marché central de Bujumbura. Le 16 août, des passants ont trouvé son corps en décomposition dans un champ à la périphérie de Bujumbura. Selon un témoin, trois doigts manquaient à l'une de ses mains et deux sur l'autre. Le témoin a dit qu'il avait été tué d'une balle dans la tête.

Le Burundi glisse vers une situation de non-droit

Par Carina Tertsakian, chercheuse senior

Le 7 novembre 2015 – Point de vue

Demandez à n'importe qui à Bujumbura de vous parler de l'avenir proche et tout le monde vous dira la même chose: il est sombre.

Le <u>Burundi</u> donne l'impression de plonger dans la violence incontrôlée. Une situation de non-droit effrayante est en train de s'installer, dont certaines autorités semblent profiter pour justifier une répression brutale. Les meurtres commis pour des motifs politiques sont de plus en plus fréquents et leurs auteurs ne sont pratiquement jamais arrêtés ou poursuivis en justice.

Au cours des deux derniers jours, les quartiers de la capitale les plus touchés par les récentes violences ont commencé à se vider, à la suite d'avertissements lancés par le président Pierre Nkurunziza, par le ministre de la Sécurité publique Alain Guillaume Bunyoni, et par d'autres hautes autorités, selon lesquels les personnes possédant des armes doivent les remettre à la date du 7 novembre ou subir les conséquences.

Les Burundais prennent ce genre d'avertissement au sérieux, ayant vu des proches, des amis ou des voisins tués par balles par la police lors de descentes nocturnes. La panique s'est installée et certains habitants de Bujumbura ont fait leurs valises et se sont enfuis.

La dernière victime de ces violences est Welly Nzitonda, âgé de 28 ans, un chauffeur qui vivait dans le quartier de Mutakura. Il a été arrêté et emmené par la police hier, dans la matinée, alors qu'il tentait de quitter ce quartier. Son cadavre a été retrouvé plus tard et, selon de premières



Welly Nzitonda, l'un des fils du défenseur burundais des droits humains Pierre Claver Mbonimpa, a été tué à Bujumbura le 6 novembre 2015. © 2015 Iwacu

informations, il aurait été tué par un agent de police.

Le meurtre de Welly Nzitonda est un nouveau coup très dur pour son père, Pierre Claver Mbonimpa, le défenseur des droits humains le plus renommé du Burundi qui préside l'Association pour la protection des droits humains et des personnes détenues (APRODH). Âgé de plus de 65 ans, Mbonimpa a échappé lui-même de peu à la mort en août lorsqu'un homme, qu'il a reconnu comme travaillant avec les services de renseignement, lui a tiré dessus, au visage.

Le 9 octobre, le gendre de Mbonimpa, Pascal Nshimirimana, a été tué par balles alors qu'il rentrait chez lui en voiture à Bujumbura. Nshimirimana, qui était un homme d'affaires, ne menait aucune activité politique ou de défense des droits humains. Sa famille est convaincue qu'il a été pris pour cible en raison des activités de son beau-père.

Combien de souffrances et de violences supplémentaires une famille peut-elle endurer ? Mbonimpa est un courageux militant fidèle à ses principes, qui n'hésite jamais à dénoncer les abus, quel que soit le camp de leurs auteurs. Ceci est-il le prix qu'il doit payer pour dire la vérité ?

À en juger par le ton menaçant des discours officiels – avertissant la population que quand « *l'autorisation* » sera donnée, l'opération commencera – davantage de personnes risquent d'être tuées. Des opposants politiques se sont aussi livrés à des violences armées, tuant et blessant des policiers. La police a répliqué sans retenue, faisant à plusieurs reprises sortir de force des personnes de leurs habitations et les abattant sur place. Dans de nombreux cas, il n'existait pourtant aucun élément indiquant que ces personnes étaient impliquées dans des attaques contre la police.

Les policiers ont certes le devoir de restaurer la sécurité et de désarmer les personnes qui détiennent illégalement des armes, et ils sont habilités à recourir à la force létale quand des vies humaines sont exposées à un danger imminent. Mais cela n'équivaut en aucune façon à un permis de tuer.

Le président Nkurunziza et le gouvernement burundais devraient d'urgence faire cesser tout recours à la force excessive par les forces de sécurité. La date butoir du 7 novembre qui approche n'a pas à être le prélude à de nouvelles horreurs. Le gouvernement a encore la possibilité d'empêcher le pays de sombrer davantage dans le chaos.

Lettre ouverte à l'attention des Représentants Permanents des États Membres et Observateurs du Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies

Le 2 septembre 2015 – Lettre ouverte

Madame, Monsieur l'Ambassadeur,

Nous exhortons votre délégation à répondre de manière adéquate, lors de la 30ème session du Conseil des droits de l'Homme (14 septembre-2 octobre 2015), à la détérioration de la situation des droits humains au Burundi afin de prévenir de nouvelles violations graves. Dans un contexte de crise politique grandissante, des mesures urgentes sont nécessaires pour suivre au plus près les développements sur le terrain, renforcer la protection des défenseurs des droits de l'Homme, des journalistes et des membres et partisans de partis d'opposition, et permettre que davantage de rapports sur les violations commises dans le pays soient rendus publics de manière régulière. Le Conseil des droits de l'Homme devrait adopter une résolution visant à prévenir de nouvelles violations graves des droits humains, notamment en :

- Condamnant fermement les actes de violence à caractère politique et les violations des droits humains commis au Burundi¹, ainsi que l'impunité dont continuent de bénéficier les auteurs, et exhortant les autorités burundaises à répondre à ces violations de manière urgente et prioritaire, notamment en menant des enquêtes impartiales et indépendantes en vue de traduire les responsables en justice ;
- Exhortant le Gouvernement burundais à permettre aux stations de radio privées, qui ont été suspendues pendant plusieurs mois, de reprendre leur diffusion ;
- Demandant au Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'Homme de présenter, de manière publique et régulière, des rapports sur la situation des droits humains au Burundi et de présenter un rapport écrit à la trente-et-unième session du Conseil des droits de l'Homme, suivi d'un dialogue interactif, ainsi qu'un rapport écrit à la trente-troisième session du Conseil des droits de l'Homme, suivi d'un dialogue interactif; et
- Se tenant prêt à convoquer un débat urgent sur la situation des droits humains au Burundi et à prendre d'autres mesures appropriées, y compris d'établir un mandat de Rapporteur spécial des Nations Unies doté de pouvoirs complets de surveillance et de documentation de la situation ainsi que de présentation de rapports, ou de demander aux

¹ Nous nous référons à la lettre envoyée par la FIDH aux Représentants Permanents des Etats Membres et Observateurs du Conseil des droits de l'Homme en amont de sa 30ème session : https://www.fidh.org/International-Federation-for-Human-Rights/Africa/burundi/open-letter-to-member-and-observer-states-on-addressing-the-human.

procédures spéciales du Conseil des droits de l'Homme de préparer un rapport conjoint sur la situation des droits humains dans le pays.

En juin 2015, lors de la 29ème session ordinaire du Conseil des droits de l'Homme, un groupe transrégional de 47 États a signé une déclaration orale conjointe dans laquelle ils ont exprimé leurs préoccupations au sujet des violations des droits humains au Burundi, notamment l'usage excessif de la force par les services de sécurité à l'encontre des manifestants et les restrictions aux droits à la liberté d'expression, de réunion pacifique et d'association, déploré un climat général d'intimidation à l'égard des partis d'opposition, des journalistes et de la société civile, et exhorté les autorités à mener des enquêtes impartiales et indépendantes sur les violations des droits humains afin de traduire les responsables en justice. Ils ont également souligné la nécessité pour le Conseil de droits de l'Homme de surveiller de près la situation au Burundi et de jouer un rôle actif de soutien dans la prévention d'une aggravation de la situation et de contribuer à une solution politique durable à la situation.

Malheureusement, depuis juin, la situation des droits humains au Burundi a continué de se détériorer. Pour ne citer que quelques-uns parmi les développements récents², un jour après l'assassinat, le 2 août, du Général Adolphe Nshimirimana, ancien chef des services de renseignement et proche allié du président Pierre Nkurunziza, M. Pierre-Claver Mbonimpa, l'un des plus éminents défenseurs des droits de l'Homme burundais, a été la cible d'une attaque et a reçu plusieurs balles dans le visage et le cou. Il a survécu mais, grièvement blessé, a dû être évacué pour lui permettre de recevoir une prise en charge médicale. Le 2 août, M. Esdras Ndikumana, correspondant de RFI et de l'AFP, a été arrêté par des agents des services de renseignement alors qu'il prenait des photos de l'emplacement de l'assassinat de M. Nshimirimana, et sévèrement battu. Le Président Nkurunziza n'a condamné l'attaque que onze jours plus tard, le 13 août. Dans son discours d'inves-titure du 20 août, M. Nkurunziza a adressé un avertissement aux organisations de la société civile, leur enjoignant de ne pas intervenir dans les affaires politiques et de ne pas commettre des actes ou de prononcer des discours qui pourraient causer des divisions et inciter des meurtres « tels que ceux observés au cours des manifestations ». M. Nkurunziza s'est en outre engagé à réviser la législation régissant les activités des organisations non gouvernementales pour veiller à ce que « le désordre observé dans le passé ne se répète pas ». Quelques jours plus tard, il a annoncé la création d'une commission pour réglementer le financement des ONG. Ces annonces menacent de compromettre davantage la liberté d'association dans un contexte où la plupart des défenseurs des droits de l'Homme ont été contraints de fuir le pays ou de se cacher pour préserver leur sécurité. Au moment où nous rédigeons cette lettre, les tensions restent fortes, étant donné que de nombreux acteurs de l'opposition ne reconnaissent pas la légitimité de l'élection de M. Nkurunziza pour un troisième mandat.

² Pour davantage de détails, voir <u>www.fidh.org/La-Federation-internationale-des-ligues-des-droits-de-l-homme/afrique/burundi</u> (en français); <u>www.amnesty.org/en/countries/africa/burundi</u>, <u>www.hrw.org/africa/burundi</u> (en anglais).

Cette situation pourrait déclencher d'autres violations graves des droits humains, outre la généralisation d'un usage excessif de la force, l'intimidation, les arrestations arbitraires, la torture et d'autres formes de mauvais traitements des manifestants, des opposants présumés et d'autres détenus³. Les derniers jours ont été témoins d'une augmentation des assassinats ciblés, les victimes incluant des membres du parti au pouvoir ainsi que des groupes d'opposition – ce qui indique un phénomène d'attaques de représailles.

La situation au Burundi exige l'attention urgente du Conseil de droits de l'Homme. Le Conseil devrait remplir son mandat de prévention des violations des droits humains et d'intervention prompte en cas d'urgence en articulant une réponse complète afin d'empêcher toute nouvelle détérioration de la situation des droits humains et de contribuer aux efforts onusiens et régionaux visant à résoudre la crise prolongée dans le pays. Il devrait demander au Haut-Commissaire de présenter, de manière publique et régulière, des rapports sur la situation des droits humains au Burundi et de présenter des rapports écrits lors des trente-et-unième (mars 2016) et trente-troisième (septembre 2016) sessions du Conseil, suivis par des dialogues interactifs. Le Conseil devrait en tout état de cause se tenir prêt à convoquer un débat urgent sur la situation des droits humains au Burundi et à prendre des mesures supplémentaires le cas échéant.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur l'Ambassadeur, en l'assurance de notre respectueuse considération.

Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH) CIVICUS: World Alliance for Citizen Participation East and Horn of Africa Human Rights Defenders Project (EHAHRDP) Human Rights Watch

³ Voir Human Rights Watch, communiqué de presse "Burundi : Spate of arbitrary arrests, torture", www.hrw.org/news/2015/08/06/burundi-spate-arbitrary-arrests-torture Défenseurs des droits de l'Homme, journalistes et citoyens ordinaires continuent de fuir le pays alors que les autorités intensifient les attaques contre toute personne perçue comme critique du gouvernement (voir civicus.org/index.php/en/media-centre-129/news-and-resources-127/2296-burundi-is-not-an-isolated-island-and-the-people-of-burundi-have-the-right-to-be-protected-against-dictatorship-and-oppressive-regime">www.defenddefenders.org). Au 14 août 2015, 118 cas de journalistes et de défenseurs des droits de l'Homme contraints de fuir le pays ont été documentés par EHAHRDP et ses partenaires (www.defenddefenders.org).

Burundi : Vague d'arrestations arbitraires et de torture

Des agents des services de renseignement et des jeunes du parti au pouvoir prennent pour cible des opposants présumés

Le 6 août 2015 – Communiqué de presse

Des agents des services de renseignement, des policiers et des jeunes du parti au pouvoir au Burundi ont arrêté arbitrairement et maltraité des dizaines d'opposants présumés, a déclaré Human Rights Watch aujourd'hui. Les autorités accusent de nombreuses personnes arrêtées, des jeunes hommes pour la plupart, de tenter de quitter le pays et de chercher à rejoindre une rébellion armée.

Human Rights Watch a documenté plus de 148 cas entre avril et juillet 2015 dans quatre provinces et dans la capitale, Bujumbura, impliquant des agents des services de renseignement, des policiers ainsi que des membres de la ligue des jeunes du parti au pouvoir, le Conseil national pour la défense de la démocratie -Forces pour la défense de la démocratie (CNDD-FDD), connus sous le nom d'Imbonerakure (« ceux qui voient loin » en kirundi). La plupart de ces cas sont survenus en juin et en juillet. Bon nombre des personnes arrêtées ont été battues, torturées ou ont subi d'autres mauvais traitements.



Des Imbonerakure (membres de la ligue des jeunes du parti au pouvoir) ont agressé cet homme de 35 ans, ancien membre de leur parti, le 2 juillet 2015. Ils lui ont attaché les bras dans le dos, l'ont frappé avec des bâtons et ont tenté de l'étrangler. © Human Rights Watch 2015

Human Rights Watch a interrogé plus de 80 victimes, avocats, défenseurs des droits humains, autorités judiciaires et autres sources dans ces quatre provinces et à Bujumbura. Human Rights Watch est également en train d'enquêter sur des cas similaires signalés dans d'autres provinces. Le nombre total de cas dans le pays est probablement bien plus élevé. Pour garantir la sécurité des victimes et des témoins, Human Rights Watch ne divulgue pas les lieux de certains des incidents.

« Les Imbonerakure n'ont aucun droit légal d'arrêter des individus. Cependant ils ont arrêté des personnes arbitrairement, les ont battues et les ont remises aux services de renseignement, qui ont torturé certaines d'entre elles », a indiqué Daniel Bekele, directeur de la division Afrique à Human Rights Watch. « Le gouvernement burundais devrait publiquement ordonner à tous les Imbonerakure de cesser d'arrêter des personnes et faire en sorte que les Imbonerakure et les agents des services de renseignement responsables de mauvais traitements et de torture soient traduits en justice. »

Depuis les manifestations contre la décision du président Pierre Nkurunziza de briguer un troisième mandat, qui ont commencé en avril et ont été brutalement <u>réprimées par la police</u>, l'attention internationale s'est largement concentrée sur les atteintes aux droits humains dans la capitale. Cependant, de nombreux abus ont également eu lieu dans des provinces du Burundi, loin des projecteurs des médias. Du fait de la <u>fermeture par le gouvernement des principales stations de radio privées du Burundi</u>, l'une des rares sources d'information sur les événements hors de la capitale, beaucoup de ces abus n'ont pas été signalés.

Plus de 140 000 Burundais ont fui le pays depuis mars, cherchant refuge dans les pays frontaliers : le Rwanda, la Tanzanie ou la République démocratique du Congo.

Des rumeurs persistantes laissent entendre que certains Burundais ont constitué un mouvement d'opposition armé en exil. Le 10 juillet, une attaque a été perpétrée par un groupe armé non identifié qui aurait traversé la frontière du Rwanda pour entrer dans la province de Kayanza, dans le nord du Burundi. Les autorités ont arrêté plus de 200 individus présumés appartenant à ce groupe, selon les autorités, et dont certains sont poursuivis en justice. Ces événements sont survenus dans le contexte des élections communales et parlementaires du 29 juin et des élections présidentielles du 21 juillet.

Des victimes dans plusieurs provinces ont expliqué à Human Rights Watch que des *Imbonerakure* les ont arrêtées et battues, parfois en présence d'agents des services de renseignement. Elles ont décrit avoir été frappées avec des gourdins et des bâtons, forcées à se rouler dans des fosses de boue et frappées au visage à coups de poing. Les *Imbonerakure* ont souvent remis les personnes arrêtées directement aux agents des services de renseignement, qui les ont transférées vers les bureaux du Service national de renseignement (SNR).

Une fois là-bas, ont raconté les anciens détenus, des agents du SNR et des policiers les ont frappés avec des câbles électriques pour les forcer à avouer de fausses accusations, comme l'intention de rejoindre une rébellion armée au Rwanda. D'autres ont été frappés à coups de crosse de fusil et de lourds gourdins. Dans certains cas, des agents du SNR les ont forcés à se dévêtir et à se livrer à des pratiques humiliantes et douloureuses, telles que sauter comme une grenouille et marcher comme un canard ou les obliger à ramper sur les coudes sur des graviers.

Un homme a indiqué à Human Rights Watch que des agents du SNR l'ont obligé lui et d'autres détenus à se tenir sur la tête pendant qu'ils les battaient. Un agent de haut niveau du SNR dans une province a donné des ordres à son chauffeur et à des policiers de frapper les détenus. Les agents du SNR ont dit aux détenus : « Vous, imbéciles ! Vous êtes furieux après seulement 10 ans [période pendant laquelle le président Nkurunziza a été au pouvoir] alors que vous avez gouverné pendant plus de 30 ans [en référence probablement à la longue période de gouvernement majoritairement tutsi au Burundi]. »

Une autorité judiciaire a confirmé en privé à Human Rights Watch que certains membres du SNR ont torturé des détenus. Human Rights Watch a essayé à plusieurs reprises de contacter Telesphore Bigirimana, le porte-parole du SNR, mais n'est pas parvenu à le joindre.

Lorsqu'il a été contacté par téléphone, Pascal Nyabenda, président du CNDD-FDD au niveau national, a refusé de parler à Human Rights Watch.

Denis Karera, président national des *Imbonerakure*, a expliqué à Human Rights Watch lors d'une réunion qu'il n'avait pas connaissance de toutes les allégations contre des *Imbonerakure* individuels. Il a affirmé que certaines personnes commettent des délits et essaient de rejeter la responsabilité sur les *Imbonerakure*. Il a déclaré : « *Je suis contre la violence. Qu'elle vienne d'un* Imbonerakure *ou pas, je ne peux pas la tolérer. [Les auteurs de violence] doivent être jugés et condamnés conformément à la loi. Un* Imbonerakure n'a pas de privilèges par rapport à un autre citoyen. Personne n'est audessus de la loi. Si un Imbonerakure fait quelque chose d'illégal, il doit être puni. »

Des autorités judiciaires, des avocats et des défenseurs des droits humains ont indiqué à Human Rights Watch que des agents du SNR et du parti au pouvoir ont fortement influencé des décisions judiciaires ou ont annulé certaines décisions de procureurs et d'autres. Les cas impliquant des membres des partis d'opposition ont souvent été assignés à des autorités judiciaires partisanes du parti au pouvoir.

Une autorité judiciaire de haut niveau a expliqué que dans certains cas, des membres du parti au pouvoir ont contrôlé le sort des détenus et ont donné des ordres pour fabriquer des accusations contre certaines personnes. Certains procureurs ont collaboré avec des agents des services de renseignement pour déterminer les chefs d'inculpation contre les individus arrêtés par le SNR ou par les *Imbonerakure* et pour décider de leur maintien en détention.

Une autorité judiciaire de haut niveau a confié à Human Rights Watch : « Le système judiciaire n'est pas indépendant. Les autorités judiciaires ne peuvent pas agir indépendamment selon leur conscience. Nous pouvons libérer quelqu'un, puis nous recevons immédiatement un appel et les membres du parti [CNDD-FDD] donnent un ordre. Lorsque les Imbonerakure arrêtent des personnes, nous regardons impuissants. Nous ne pouvons rien y faire. »

Les Nations Unies et l'Union africaine (UA) devraient envisager de déployer des observateurs pour surveiller la manière dont le système judiciaire traite les affaires d'opposants présumés et pour signaler les violations des procédures judiciaires, a déclaré Human Rights Watch. En outre, ces observateurs devraient surveiller et établir des rapports sur les ingérences du gouvernement ou du parti au pouvoir dans le système judiciaire. Cela pourrait être l'une des fonctions de la nouvelle équipe d'observateurs des droits humains de l'UA déployés au Burundi.

Le Rapporteur spécial des Nations Unies sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et le Rapporteur spécial des Nations Unies sur l'indépendance des juges et des avocats devraient se rendre d'urgence au Burundi et enquêter sur les récents abus, a indiqué Human Rights Watch.

« Les services de renseignement burundais se comportent comme s'ils n'avaient aucun compte à rendre », a déclaré Daniel Bekele. « Les personnes au pouvoir ont politisé le système judiciaire, le transformant en arme contre l'opposition. Les autorités devraient libérer les personnes arrêtées contre lesquelles il n'existe aucune preuve d'activité criminelle et faire en sorte que le système judiciaire puisse fonctionner de manière indépendante et que les violations des droits humains puissent faire l'objet d'enquêtes sans crainte. »

Attaques commises par des Imbonerakure

Les entretiens de Human Rights Watch avec des victimes, des témoins, des autorités judiciaires, des avocats, des membres du parti au pouvoir, des défenseurs des droits humains et d'autres sources dans plusieurs provinces révèlent une étroite collaboration entre des agents du SNR et des *Imbonerakure*, ainsi qu'avec certaines autorités locales.

Le 27 juin, deux jours avant les élections communales et parlementaires, un homme de 40 ans a eu une dispute avec six *Imbonerakure* qui étaient ses voisins :

Ils m'ont demandé: « Comment vas-tu voter? » J'ai répondu: « Je vais faire comme vous. » Ils ont dit: « Depuis que Rwasa [leader du parti d'opposition FNL] s'est retiré, pour qui vas-tu voter? » J'ai répondu: « Je vais voter pour l'aigle [le symbole du parti au pouvoir]. » Ils m'ont dit: « Dis-le plus fort. » Je l'ai fait, parce que je voulais partir.

Cette nuit, vers 2 heures du matin, les mêmes *Imbonerakure* sont venus et ont emmené l'homme.

Ils m'ont conduit dans un endroit où les personnes viennent chercher de l'eau; c'est un lieu boueux. Ils m'ont jeté dans la boue. Ils m'ont dit : « Allonge-toi sur le ventre et roule-toi dans la boue pour qu'on trempe la veste de Rwasa. » Ils savent que je suis membre du parti de Rwasa. Lorsqu'ils ont vu que j'étais totalement mouillé, ils ont dit : « Lève-toi! Rentre chez toi! Quand nous apprendrons que tu n'as pas [voté] pour Nkurunziza, tu verras ce qu'il arrivera. »

Le 30 juin, l'homme discutait avec des amis lorsqu'il a vu un *Imbonerakure* s'approcher.

Il a donné un coup de pied dans un seau et a dit : « *C'est parti!* » Il était avec un groupe d'environ 30 personnes. Nous étions cinq. Une fois que j'étais au sol, ils

m'ont vraiment frappé. Ils avaient des bâtons aussi épais que le poing d'un homme. Ils ont dit : « *Qu'il meure ! Qu'il meure ! Qu'il rejoigne Rwasa !* » Lorsque j'étais presque mort – je ne pouvais même plus respirer – j'ai fait semblant d'être mort. Ils m'ont touché et ont dit : « *C'est fini pour lui*. » Ils m'ont soulevé et m'ont jeté dans une maison. Ils ont cru que j'étais mort.

L'homme a été gravement blessé. Douze jours plus tard, il a indiqué qu'il avait toujours du mal à respirer parce qu'ils l'avaient frappé très fort dans les côtes. Deux des *Imbonerakure* qui l'ont attaqué ont été arrêtés, mais plutôt que de veiller à les traduire en justice, une autorité locale a proposé de « réconcilier » les deux camps. La victime a refusé de participer.

Le 5 juillet, vers 23 h 30, un groupe d'*Imbonerakure* a tenté d'attirer un homme de 32 ans hors de sa maison. Comme ils n'y arrivaient pas, ils ont approché un membre de sa famille et lui ont dit : « *Nous avons appris qu'[il] est dans un parti qui a refusé de voter pour le président. Appelez-le. Nous allons lui donner quelques conseils.* » Le proche de l'homme l'a convaincu de sortir et de parler avec les *Imbonerakure*. L'homme a raconté :

Ils m'ont demandé pourquoi je n'avais pas voté [aux élections du 29 juin]. J'ai répondu que j'étais malade. Ils ont dit : « Nous connaissons ton petit jeu. Tu es contre le troisième mandat. Tu n'as pas voulu voter pour le président. Nous allons te tuer. » Il y avait un fossé à proximité d'une profondeur d'un mètre et demi. Le chef des Imbonerakure a donné l'ordre aux autres d'aller chercher de l'eau pour le remplir. Puis ils m'ont forcé à m'allonger dedans. Deux Imbonerakure se tenaient de chaque côté du fossé. Ils ont épargné ma tête, mais ils m'ont frappé avec des bâtons partout sur le corps. Ils m'ont dit : « Ton enfant reçoit des soins de santé gratuits, mais tu ne veux pas voter pour le gouvernement. »

Ils m'ont sorti du fossé et m'ont dit : « Là, tu étais dans l'eau. Nous ne t'avons pas bien frappé. Allonge-toi ici. Nous allons te battre. Tu n'as pas le droit d'aller te plaindre auprès de l'administration. » J'ai compté 100 coups de bâtons. Je n'ai pas pu compter le reste parce que j'étais presque inconscient.

Le 26 juin, un travailleur humanitaire de 29 ans a raconté qu'il attendait près de la frontière avec le Rwanda pour aider une famille à quitter le Burundi. Un homme qu'il ne connaissait pas s'est approché et lui a dit de s'asseoir par terre. Soudain, quatre policiers et quatre *Imbonerakure* l'ont entouré. Ils lui ont pris son argent, son téléphone et ses papiers.

Ils m'ont dit que mon passeport montre clairement que je vais souvent au Rwanda et que je devais leur dire pourquoi je faisais tous ces déplacements. Je leur ai expliqué que je rendais visite à des membres de ma famille. Ils ont répondu : « Peut-être que tu y vas pour la rébellion qui prend forme maintenant au Rwanda. » Le chef des Imbonerakure a appelé le chef local du SNR devant moi. Il

lui a dit qu'il venait d'appréhender un rebelle. Je leur ai dit que je faisais un travail humanitaire, mais ils n'ont pas accepté cette explication.

Des agents du SNR l'ont arrêté, ainsi que la famille qu'il attendait, et les ont conduits dans l'enceinte du SNR. Sur le chemin, ils ont embarqué trois jeunes hommes qui avaient aussi été arrêtés alors qu'ils tentaient de s'enfuir. L'homme a vu les policiers travaillant avec le SNR battre les trois jeunes hommes avec des câbles électriques et des ceintures militaires et leur intimer d'admettre qu'ils connaissaient le travailleur humanitaire :

Après les avoir battus, ils nous ont tous enfermés dans une petite pièce, y compris la mère et le bébé de la famille. Nous sommes restés là deux jours. Ensuite nous avons été conduits à la police judiciaire. Pendant ce temps, je n'ai jamais vu un juge ou un procureur ou un OPJ [officier de police judiciaire]. J'ai trouvé là plusieurs personnes de différentes provinces qui avaient passé plus de temps que moi [en détention] sans avoir vu un juge. J'ai payé un agent de police afin de pouvoir utiliser son téléphone et j'ai appelé un avocat. L'avocat a parlé au procureur qui a déclaré qu'il ne retenait aucune charge contre nous et qu'il nous considérait comme libres. Lorsque l'avocat a communiqué cette décision au chef de la police judiciaire, celui-ci a répondu : « Le chef de la Documentation [terme fréquemment employé pour désigner le SNR] a le dernier mot. »

L'homme a été libéré au bout de 14 jours.

Le 26 juin, un groupe d'*Imbonerakure* a arrêté un homme sans emploi âgé de 25 ans et quatre autres jeunes hommes qui essayaient de traverser la frontière vers le Rwanda. Le leader des *Imbonerakure* a dit aux autres : « *Nous devons appeler les services de renseignement parce qu'ils [les individus capturés] sont nombreux.* » Il a appelé un agent du SNR et lui a expliqué : « *Je viens d'arrêter plusieurs jeunes qui voulaient traverser la frontière pour participer à la rébellion.* » Les agents du SNR sont venus les chercher. L'homme a raconté :

[Les agents du] SNR nous ont menottés. Ils ont voulu nous faire avouer que nous étions des rebelles opposés à Pierre Nkurunziza. [L'agent du SNR] a dit : « Vous devez volontairement admettre cela. Nous savons que vous êtes des rebelles qui allez attaquer notre pays et ses institutions. » Chaque question était accompagnée de coups de fouet, de coups de pied et de poing pour nous terroriser. Deux fois, nous avons été interrogés par cet agent et à chaque fois, nous avons été battus. Ils nous ont aussi demandé de collaborer avec le SNR si nous voulions être libérés.

Après deux jours au SNR, il a été transféré à la police judiciaire. Un officier de police judiciaire (OPJ) lui a dit qu'il pourrait faciliter sa libération « si vous admettez le fait que vous alliez participer à une rébellion. Si vous avouez ça, la sanction peut être réduite. » L'homme a été relâché le 10 juillet, après que les agents du SNR ont extorqué environ 250 USD à des détenus pour les conduire dans leur province d'origine.

Des victimes ont signalé à Human Rights Watch que certaines autorités locales ont collaboré avec les *Imbonerakure* pendant les attaques.

Le 30 juin, un *Imbonerakure* a dit à une étudiante de 18 ans qui vivait dans son quartier que quelqu'un voulait lui parler. Une autorité locale, qui est aussi un *Imbonerakure*, est alors arrivé et a agressé l'étudiante :

J'ai vu le véhicule [de l'autorité locale] s'arrêter. J'ai vu [quatre Imbonerakure] sortir du véhicule. Ils ont salué l'Imbonerakure qui était avec moi. [L'autorité locale] est venue vers moi. Quand je me suis levée pour le saluer, il a dit : « Metstoi à genoux, imbécile! » et il m'a craché au visage. Il a commencé à me gifler. Deux Imbonerakure ont dit qu'ils allaient chercher du bois pour faire un bâton pour me frapper. [L'autorité locale] leur a dit : « Frappez cette imbécile qui ternit l'image de notre pays. » Lorsqu'ils ont apporté les bâtons, [les Imbonerakure] m'ont frappée au bras. Je portais un pull avec une fermeture éclair. [L'autorité locale] l'a ouverte. Il a tiré fortement sur mon sein. Il a dit : « Nous allons t'arracher le sein et tu ne pourras pas nourrir tes enfants. » Ils ont dit qu'ils allaient enfoncer un bâton dans mon vagin.

Ils ont soulevé mon pull dans le dos et m'ont frappé le dos à coups de bâton. Pendant qu'ils faisaient ça, [l'autorité locale] a dit : « Ces imbéciles qui continuent à salir notre pays ! D'où venaient les 60 votes [probablement en référence à ceux qui ont voté pour les partis de l'opposition lors des élections de la veille] ? La victoire est à nous. Nous allons vous gouverner comme nous voulons pendant les cinq prochaines années. » Ils ont dit que si quelqu'un me voyait revenir [vers la ville voisine], je serais battue, même tuée. Ils m'ont dit que j'avais de la chance : « Si ça avait été avant les élections, tu aurais été tuée et personne n'aurait trouvé ta tombe. »



Des Imbonerakure (membres de la ligue des jeunes du parti au pouvoir) ont battu ce jeune homme de 23 ans jusqu'à ce qu'il perde connaissance, le 30 juin 2015, après qu'il a tenté d'intervenir pour aider d'autres personnes en train d'être battues

© Human Rights Watch 2014

Abus commis par les agents des services de renseignement

De nombreuses personnes qui avaient été détenues par le SNR ont décrit de graves mauvais traitements. Plus d'une dizaine de victimes dans différentes régions du pays ont signalé que des agents des services de renseignement les ont battues ou torturées. Plusieurs ont fait l'objet de pratiques humiliantes et pénibles, de passages à tabac avec des câbles électriques et d'autres mauvais traitements pour les forcer à avouer de fausses accusations. Certains ont dit que les chefs du SNR de certaines provinces ont exercé des pressions sur eux pour qu'ils admettent leur intention de rejoindre une rébellion armée.

Un enseignant de 30 ans a raconté qu'un cadre supérieur du SNR dans sa province l'a arrêté le 28 avril, l'accusant lui et trois autres personnes de préparer une manifestation contre la décision de Pierre Nkurunziza de briguer un troisième mandat dans une petite ville en périphérie de Bujumbura. L'agent du SNR les a forcés à se dévêtir et à effectuer des exercices dans la cour :

[L'agent du SNR] a dit : « Emmenez-les au Golgotha [la montagne où Jésus a été crucifié]. » À la Documentation, ils nous ont battus à coups de matraque et de crosse de fusil. Ils nous ont fait placer la tête sur le sol dans le gravier. Ensuite ils nous ont écrasé la tête contre le gravier et nous ont frappés aux chevilles. Quand nous avons été fatigués, ils nous ont fait ramper sur le sol sur nos coudes. Lorsque nous étions allongés au sol sur le dos, ils sont montés debout sur notre poitrine et notre ventre. [L'agent du SNR] donnait les ordres. C'était comme un entraînement militaire. Le garde du corps [de l'agent du SNR] et son chauffeur nous ont frappés. Le chauffeur a dit : « Vous autres imbéciles avez gouverné pendant plus de 30 ans. »

L'enseignant et trois autres détenus ont finalement été transférés à la police, mais ils n'ont pas été autorisés à recevoir des soins médicaux pour leurs blessures parce que, leur a-t-on dit, il n'y avait pas suffisamment de policiers pour les accompagner. L'enseignant a été libéré le 4 mai. Depuis, il a revu de temps en temps l'agent du SNR qui l'a interrogé. À deux reprises, l'agent du SNR l'a accusé d'avoir des armes, d'organiser une rébellion et de distribuer des tracts de l'opposition. Il a averti l'enseignant : « Essaie de distribuer encore ces tracts, et je te trancherai les poignets. »

Un commerçant de 53 ans a indiqué que quatre hommes se sont approchés de lui le 25 juin, l'ont fait monter de force dans une voiture et l'ont conduit au bureau local du SNR. Les agents du SNR l'ont accusé d'organiser des patrouilles de nuit dans la capitale et d'apprendre à des jeunes à manier des armes et des grenades :

Lorsque j'ai tout nié, ils m'ont frappé avec une barre de fer sur les fesses et sur les pieds. Alors qu'ils me battaient, ils ont continué à poser les mêmes questions et j'ai continué à nier. Ils ont apporté une plaque en fer avec des clous pointés vers le haut. Ils m'ont fait tenir debout sur les clous. Lorsqu'ils ont vu que je ne révélerai quasiment rien, ils sont partis puis ont rapporté un petit bidon de 5 litres, qui contient habituellement de l'huile. Le bidon était rempli de sable. Ils l'ont attaché

à mes testicules et m'ont obligé à me lever. Ils ont dit que je resterai debout jusqu'à ce que j'avoue. Après être resté debout pendant environ 40 minutes, j'ai réalisé que je ne pourrai pas tenir plus longtemps.

Ils m'ont dit : « Avoue immédiatement, sinon tu devras marcher sur les clous. » Ils m'ont conduit à la plaque avec les clous – le bidon était toujours suspendu à moi – et j'ai tenu un court instant sur les talons [afin que les clous ne blessent pas la plante de ses pieds] puis je suis tombé par terre. Ils ont apporté un bidon d'un litre d'acide. Ils m'ont dit : « Cette fois, tu dois avouer. » Ils ont versé l'acide sur le sol. Ils m'ont ordonné d'enlever mes vêtements et de m'asseoir dedans. J'ai refusé. Ils m'ont forcé à m'asseoir. J'ai ressenti comme du feu. J'ai essayé de me relever, mais je n'ai pas pu. Je suis tombé et j'ai perdu connaissance. Je me suis réveillé enfermé dans une cellule.

L'homme a expliqué que les agents du SNR l'ont interrogé et battu à nouveau et lui ont attaché le bidon de sable aux testicules une deuxième fois. Il a dit s'être échappé de la détention au SNR le 1^{er} juillet.

Violations des droits des personnes détenues

De nombreuses personnes ont été maintenues en garde à vue illégalement par la police pendant des périodes prolongées, a constaté Human Rights Watch. Le code de procédure pénale du Burundi spécifie que les personnes arrêtées ne doivent pas être détenues par la police pendant plus de sept jours. Elles doivent ensuite être présentées devant un procureur qui décidera de les libérer ou de les transférer vers une prison. La période de garde à vue peut être prolongée d'un maximum de sept autres jours avec l'autorisation d'un officier du ministère public.

Le droit international exige de présenter les personnes arrêtées devant un officier judiciaire ou équivalent – ce qui n'inclut pas les procureurs – « rapidement » pour déterminer la légalité et la nécessité de la détention préventive. Les personnes arrêtées doivent aussi être informées « rapidement » – en quelques jours – des chefs d'accusation à leur encontre.

Lorsque des personnes arrêtées arrivent au poste de police, un OPJ doit faire un procèsverbal. Les détenus ont le droit d'avoir une copie de leur procès-verbal et de recevoir l'assistance d'un avocat. Cependant, des avocats, des autorités judiciaires et d'anciens détenus ont signalé à Human Rights Watch que ces dispositions étaient régulièrement bafouées.

Dans la province de Kirundo, Human Rights Watch a rendu visite à 24 personnes placées en garde à vue par la police. La plupart avaient été arrêtées par des *Imbonerakure* entre le 22 juin et le 16 juillet; toutes sauf deux avaient tenté de fuir le pays. Au 16 juillet, seules quatre personnes avaient été vues par un officier de police judiciaire. Dix ont été libérées le 22 juillet et quatorze le 23 juillet, selon un défenseur des droits humains local.

Des témoins ont raconté que le 12 juillet, dans la province de Muyinga, des *Imbonerakure* et des policiers ont arrêté un partisan de l'opposition après que des armes et des munitions qui lui auraient appartenu ont été retrouvées chez lui. Le même jour, des *Imbonerakure* et des policiers ont arrêté 34 autres personnes soupçonnées d'avoir des liens avec *Amizero y'Abarundi*, une coalition de partis d'opposition qui inclut une aile des Forces nationales de libération dirigée par Agathon Rwasa et une aile de l'Union pour le progrès national dirigée par Charles Nditije. Les *Imbonerakure* ont accusé les personnes arrêtées d'infractions portant atteinte à la sécurité et de participation à des groupes armés. Une autorité judiciaire ayant connaissance de l'affaire a signalé que les arrestations n'avaient pas de fondement et étaient motivées par des raisons politiques.

Un magistrat de Muyinga a refusé plusieurs fois de permettre à des personnes arrêtées d'avoir recours à un avocat. Il a continué de demander à l'avocat d'attendre et lui a dit : « Vous voulez soutenir les rebelles ? Vous soutenez ceux qui ont attaqué le pays. »

Un système de justice défaillant

Human Rights Watch a parlé avec des dizaines de victimes d'arrestations arbitraires dans cinq provinces. Dans la plupart des cas, les procédures judiciaires ont été totalement méprisées.

Les *Imbonerakure*, bien que n'ayant aucune habilitation légale pour procéder à des arrestations, ont arrêté des personnes fuyant le pays. Les personnes arrêtées ont ensuite passé plusieurs jours ou semaines en garde à vue dans les locaux de la police ou des services de renseignement. Lorsque certaines d'entre elles ont enfin été interrogées, des officiers de police judiciaire n'ont pas toujours pris leur procès-verbal. Aucun des détenus qui ont parlé à Human Rights Watch n'a reçu de copie de son procès-verbal. Certaines victimes se sont vues refuser l'accès à un avocat. Des autorités judiciaires ont expliqué à Human Rights Watch en privé que des membres du parti au pouvoir et des responsables du SNR intervenaient dans des affaires sensibles, notamment celles impliquant des personnes fuyant vers le Rwanda.

Des *Imbonerakure* portant de longs bâtons en bois ont arrêté quatre hommes le 9 juin près de la frontière avec le Rwanda, dans la province de Kirundo. Un leader local des *Imbonerakure* bien connu est arrivé et a appelé le chef provincial du SNR. Une des personnes arrêtées a raconté :

[Le leader des *Imbonerakure*] nous a accusé de rejoindre une rébellion qui finirait par revenir et attaquer le pays. Il a appelé le chef du SNR de la province et lui a dit : « *Venez chercher ces petits garçons que je viens d'arrêter.* »

Les agents du SNR ont frappé les hommes puis les ont transférés à la police judiciaire, mais ils n'ont pas été vus par un OPJ comme l'exige la loi. Le commissaire de police leur a parlé une semaine plus tard et leur a dit d'attendre une semaine de plus pour l'enquête. Les quatre hommes ont attendu en garde à vue pendant trois semaines, sans qu'aucune preuve ne soit produite contre eux.

Human Rights Watch s'est entretenu avec 24 autres jeunes hommes qui avaient été en garde à vue en même temps. Un OPJ avait interrogé seulement quatre d'entre eux. Le 1^{er} juillet, le chef provincial du SNR s'est rendu dans les locaux de la police et a dit aux policiers de libérer l'homme dont les propos sont rapportés plus haut.

Human Rights Watch a tenté de rencontrer le procureur de Kirundo pour discuter de cette affaire et d'autres, mais celui-ci n'a pas voulu rencontrer le représentant de l'organisation sans l'autorisation du ministre des Relations extérieures.

Human Rights Watch a rencontré la procureure de Ngozi, Daphrose Buganyira, pour discuter des préoccupations concernant les affaires à Ngozi. Celle-ci a indiqué à Human Rights Watch que le système judiciaire à Ngozi n'avait aucun intérêt à placer injustement des personnes en détention. Elle a dit que son personnel menait des inspections quotidiennes dans le centre de détention de la police dans la ville de Ngozi et ordonnerait la libération de toute personne détenue de manière illégale. Lorsqu'elle a été interrogée sur les individus arrêtés qui attendaient depuis des jours ou des semaines de voir un magistrat, elle a répondu : « *Certains cas ne nous parviennent pas.* » Elle a aussi prétendu que certaines personnes ne disent pas la vérité.

En ce qui concerne les arrestations par les *Imbonerakure*, elle a déclaré : « *Personne n'a le droit de procéder à des arrestations. Il y a des gens compétents pour cela. Si un cas [délit] a été commis et qu'il n'y a aucun responsable de la sécurité à proximité, on doit appeler le service compétent. » Elle a affirmé qu'elle travaillait de manière indépendante et qu'il n'y avait pas d'ingérence venant du parti au pouvoir.*

D'autres autorités judiciaires supérieures, cependant, ont évoqué des pratiques illégales et des pressions politiques qu'elles n'étaient pas en mesure d'empêcher.

Une autorité judiciaire de haut niveau qui a parlé sous couvert d'anonymat par crainte de représailles a expliqué : « Les Imbonerakure arrêtent des personnes et les conduisent à la police après les avoir battues et blessées gravement. Au lieu de les emmener à l'hôpital, la police les emprisonne en raison des pressions politiques. »

Une autorité judiciaire d'une autre province a indiqué : « Parfois, nous entendons que le chef du SNR ici torture des personnes. Lorsque nous lui posons la question, il nie, mais nous avons des preuves. » À la fin du mois d'avril, cette autorité a traité les cas de plusieurs hommes qui ont été torturés par le SNR. Ils ont été obligés à se tenir sur la tête avec les pieds en l'air.

La même autorité s'est plainte d'ingérence du SNR dans les décisions judiciaires, notamment en ce qui concerne les personnes accusées de rejoindre une rébellion présumée au Rwanda. « Lorsque nous essayons d'approcher [les personnes arrêtées] pour les interroger, [le SNR] dit : "Pourquoi tentez-vous de les protéger?" Lorsque je demande à mes supérieurs si je peux ouvrir un dossier, ils répondent : "Ne vous en occupez pas". Parfois on dirait que [le SNR] contrôle tout. »

Une autre autorité judiciaire de haut niveau a indiqué :

Je ne suis pas libre de prendre une décision. La plupart des personnes sont arrêtées arbitrairement. Un jour, ils ont accusé des personnes de l'opposition de tenter d'organiser une réunion. Après les avoir écoutées, j'ai décidé de les libérer, mais j'ai reçu l'ordre de les réarrêter. Cela venait d'[une haute autorité au niveau national]. Le système dans lequel nous sommes... Ils ne donnent pas de raisons. Si je prends une décision contraire à ce que les [hautes autorités] ont décidé, sans aucun doute, il m'arrivera quelque chose de mauvais plus tard.

Je ne peux rien faire face à ces violations, cependant j'ai la tâche de faire quelque chose par rapport aux violations des droits humains.

Meurtres à Mutakura, Bujumbura

Des abus ont été commis à Bujumbura, à la fois avant et pendant la période électorale, avec des <u>affrontements répétés</u> entre la police et les opposants à la décision du président Nkurunziza de briguer un troisième mandat.

Pendant tout le mois de juin et de juillet, il y a eu de nombreuses altercations violentes dans certains quartiers de Bujumbura, souvent la nuit. On ignore qui des manifestants ou de la police ont déclenché les violences.

Un des incidents les plus graves a eu lieu le matin du 1^{er} juillet lorsque la police est entrée dans le quartier de Mutakura pour disperser les manifestants. Après que la police ait dispersé la foule par des tirs et que les manifestants aient fui, les résidents ont décrit avoir entendu une détonation de grenade. On ignore qui l'a lancée.

Il a été difficile d'établir la séquence exacte des événements qui ont suivi parce que de nombreux résidents ont fui le quartier lorsque les tirs ont éclaté et d'autres se sont cachés. Le récit ci-dessous s'appuie sur les entretiens de Human Rights Watch avec certains des survivants, témoins et autres résidents locaux.

Environ 15 policiers ont pénétré dans une maison sur la 8^e avenue, où la grenade a explosé, et ont accusé les occupants d'avoir lancé une grenade sur eux. Un témoin de 26 ans a raconté :

Ils n'ont pas frappé. Ils ont forcé la porte. Ils sont entrés pour rechercher « *l'ennemi* », c'est ce qu'ils ont dit. Ils ont trouvé trois d'entre nous dans la maison : moi, le domestique et mon neveu. Ils ont commencé à me frapper en disant : « *Voilà le chien tutsi qui vient juste de jeter une grenade sur moi*. » Ils m'ont frappé partout. J'ai des blessures aux endroits où ils m'ont battu avec le canon du fusil.

Le témoin a dit que les policiers ont fouillé sa maison pour chercher les armes, mais ils n'ont rien trouvé. Les policiers l'ont forcé lui et d'autres jeunes hommes à sortir de leur maison pour se rendre sur l'avenue principale. A l'extérieur de la propriété de sa famille, ils l'ont battu à nouveau :

Un policier est venu et m'a frappé dans le ventre. Un autre est venu par derrière et m'a donné un coup de pied. J'ai perdu l'équilibre et je suis tombé. Alors qu'ils me battaient, un autre policier est arrivé et a dit : « Vous voyez comment vous jouez avec lui ? C'est celui qui a jeté la grenade. Ce chien tutsi peut lancer une autre grenade. » [Un autre policier] s'est approché pour me frapper au visage, mais un autre policier l'a retenu. Il m'a relevé. Il a dit : « Ne le tuez pas. » Il m'a dit : « Ne t'enfuis pas, sinon ils te tireront dessus. »

Des policiers sont ensuite entrés dans une autre propriété sur la 8^e avenue. Alors qu'ils étaient à l'intérieur, des coups de feu ont retenti et un échange de tirs s'en est suivi. Un témoin a aussi indiqué qu'il a entendu une grenade exploser à ce moment. Pendant cet échange de tirs, un policier a été tué.

Ensuite, alors que les policiers conduisaient le premier homme, son neveu et le domestique vers la route principale, un agent de police a tiré sur le neveu, le blessant à la main :

Le domestique a voulu expliquer à l'agent de police que [mon neveu] était étudiant et qu'il ne savait rien. Le policier a alors tiré dans le ventre de [notre domestique]. J'ai regardé derrière moi et il avait les mains en l'air. Le même policier qui lui a tiré dessus la première fois l'a ensuite tué. Il [le domestique] travaillait pour nous depuis 10 ans.

Au moins cinq personnes ont été tuées à Mutakura le 1^{er} juillet, d'après les conclusions de Human Rights Watch. Une sixième est décédée plus tard de ses blessures. Quatre ont été tuées à l'intérieur d'une propriété où vivait un membre du parti d'opposition Mouvement pour la solidarité et la démocratie (MSD), qui était un des organisateurs des manifestations. L'organisateur des manifestations a dit qu'il pensait que les policiers le recherchaient au moment de leur raid. Il a indiqué que deux étudiants qui ont été tués, Frank et Fleury Hakizimana, n'avaient pas participé aux manifestations. Leur père, Pantaléon Hakizimana, un changeur de monnaie, a aussi été tué. Tous les trois ont été abattus d'une balle dans la tête.

Le porte-parole adjoint de la police, Pierre Nkurikiye, a déclaré au journal *Iwacu* le 6 juillet que six civils ont été tués pendant une perquisition de la police à Mutakura. Ses propos ont été rapportés comme suit : « *Des personnes peuvent avoir été touchées par des balles perdues au cours des opérations de poursuites d'un groupe d'assaillants qui a attaqué la police, tuant un élément et blessant quatre autres.* » Pierre Nkurikiye a déclaré que certaines personnes du groupe qui avait attaqué la police étaient mortes et que la police avait saisi des armes et des munitions.

Rumeurs et violences alimentent l'incertitude au Burundi

Par Carina Tertsakian, chercheuse senior

Le 5 août 2015 – Tribune publiée dans *The Guardian*

La répression exercée par le gouvernement après une élection controversée et les attaques menées contre des personnages très en vue aggravent la crise politique du pays

Lundi matin, la panique s'est répandue après que des rumeurs ont commencé à circuler sur les réseaux sociaux signalant que Pierre Claver Mbonimpa, éminent défenseur des droits humains burundais, avait été tué. En réalité, il était en vie et en bonne santé, au travail comme d'habitude, documentant des atteintes aux droits humains et tentant d'alerter le monde sur la crise qui frappe son pays.

Les rumeurs sont fréquentes au Burundi et, heureusement, bon nombre d'entre elles s'avèrent fausses. J'ai donc poussé un soupir de soulagement pour Mbonimpa... pour quelques heures seulement. Vers 18 h, j'ai reçu les premiers appels m'informant que Mbonimpa avait été blessé par balles. J'ai immédiatement téléphoné à sa famille et à ses collègues dans la capitale burundaise, Bujumbura, en espérant que ce serait, une fois de plus, une fausse rumeur. Mais cette fois-ci, c'était vrai. Peu après que Mbonimpa ait quitté son bureau, vers 17 h, un homme à moto a tiré dans sa voiture, le blessant au visage et au cou. Mbonimpa a été immédiatement conduit à l'hôpital et admis en soins intensifs. Il se rétablit lentement, mais il est encore très faible.

Le fait que ces rumeurs aient circulé depuis le matin est très troublant. Il n'y a pas d'explication simple, mais une chose



Pierre Claver Mbonimpa se tient à côté d'un portrait de luimême réalisé par un artiste burundais © 2016 Privé

est claire : cette attaque était ciblée, bien planifiée, et l'un des défenseurs des droits humains les plus éminents du Burundi a échappé de justesse à la mort.

Mbonimpa, âgé de 67 ans, est le président d'une association de défense des droits humains reconnue qu'il a fondée dans les années 1990, après un séjour en prison, dans le but de défendre les droits des prisonniers. Mais il est bien plus qu'un président symbolique pour l'organisation. C'est un militant de terrain infatigable, faisant campagne

sur la ligne de front chaque jour et refusant de céder aux menaces répétées du gouvernement.

En mai de l'année dernière, il a été jeté en prison, accusé d'atteinte à la sûreté de l'État suite à des propos qu'il avait tenus à la radio. Il est tombé gravement malade et a été libéré pour raisons médicales en septembre, mais les charges retenues contre lui n'ont pas été abandonnées. Malgré cela, il a continué son travail.

La situation pour Mbonimpa et d'autres militants a considérablement empiré au fil des derniers mois. Le Burundi est secoué par des turbulences politiques depuis avril, alors que des manifestations publiques ont été déclenchées en protestation de la décision du président Pierre Nkurunziza de briguer un troisième mandat. La police a réprimé les manifestations de manière brutale et des dizaines de personnes ont été tuées. Des défenseurs des droits humains, des journalistes et des membres des partis d'opposition figuraient parmi les principales cibles, ce qui a forcé beaucoup d'entre eux à fuir le pays. Mbonimpa est un des rares qui ont choisi de rester.

Ma dernière visite au Burundi a eu lieu en juin, juste avant les élections controversées. L'ambiance y était morose. Les affrontements entre police et manifestants étaient fréquents et on entendait des tirs quasiment chaque nuit dans certains quartiers de Bujumbura. La plupart des personnes continuaient à vaquer à leurs affaires, du moins pendant la journée. Mais lorsque la nuit tombait, les rues se vidaient et les conversations privées révélaient des peurs profondes. Quasiment tous ceux avec qui j'ai parlé ont indiqué qu'ils ne savaient pas ce qui pouvait se passer du jour au lendemain. Il n'était pas rare qu'une personne avec qui j'avais parlé un jour ait disparu le lendemain, rejoignant les quelque 140 000 personnes qui ont fui le pays.

Le président Nkurunziza a été réélu en juillet, mais les élections ont été boycottées par la plupart des partis d'opposition ainsi que par de nombreux électeurs. Dans un consensus international rarement atteint, de nombreux gouvernements, ainsi que les Nations Unies et l'Union africaine, ont convenu que les conditions essentielles à des élections libres et justes n'avaient pas été réunies.

Le Burundi semble se diriger vers une situation de plus en plus incertaine et chaotique. La veille de l'attaque contre Mbonimpa, l'ancien chef des services de renseignement, le général Adolphe Nshimirimana – personnage puissant et allié proche de Nkurunziza – a été assassiné dans la capitale.

Les attaques contre Mbonimpa et Nshimirimana, visant toutes deux des personnalités publiques très en vue, semblent avoir été délibérément organisées comme une provocation. Il est impératif que les autorités burundaises agissent rapidement pour prévenir les attaques de représailles, enquêter sur ces incidents et traduire les auteurs en justice.

La suppression quasi totale des médias indépendants est tout aussi préoccupante que la violence qui s'empare du Burundi : les principales stations de radio privées – première source d'information pour la plupart des Burundais – ont été suspendues il y a plus de deux mois. Dans un pays où les rumeurs vont bon train, le manque d'informations indépendantes devient non seulement très vite frustrant, mais aussi dangereux.

Jusqu'à cette semaine, j'étais tentée de croire que de nombreuses rumeurs n'étaient rien d'autre que des ouï-dire, mais après ce qui est arrivé à Mbonimpa, je n'en suis plus si sûre.

Burundi : un défenseur de premier plan des droits humains blessé par balles

Besoin urgent de protéger un activiste hautement respecté

Le 4 août 2015 – Communiqué de presse

Un éminent défenseur des droits humains burundais, Pierre Claver Mbonimpa, a été blessé par balles le 3 août 2015 au soir dans la capitale Bujumbura, a déclaré Human Rights Watch aujourd'hui. Il est actuellement en soins intensifs.

« Nous sommes choqués par cette attaque flagrante contre l'un des activistes les plus éminents et respectés du Burundi », a dit Daniel Bekele, directeur Afrique de Human Rights Watch. « Les autorités burundaises doivent immédiatement prendre des mesures pour garantir la sécurité et la protection de Pierre Claver Mbonimpa. »



Pierre Claver Mbonimpa © 2007 Martin Ennals Award

Le 3 août au matin, des rumeurs circulaient sur les réseaux sociaux indiquant que Mbonimpa avait été fusillé ou arrêté. Ces rumeurs étaient sans fondement à ce moment-là : Mbonimpa ayant passé sa journée à travailler comme à son habitude.

Vers 17h30, après avoir quitté son bureau et alors qu'il se trouvait dans sa voiture, un homme non identifié à moto a tiré sur sa voiture, le blessant au visage et au cou. Mbonimpa a été immédiatement transféré à l'hôpital.

Mbonimpa, âgé de 67 ans, est président de l'Association pour la protection des droits humains et des personnes détenues (APRODH), l'une des principales organisations de défense des droits humains au Burundi. Il a été <u>arrêté en mai 2014</u> et accusé d'atteinte à la sûreté de l'Etat suite à des propos tenus à la radio. Après être tombé gravement malade, il a été <u>libéré provisoirement</u> pour raisons de santé mais les charges retenues contre lui n'ont jamais été levées.

La répression menée par le gouvernement contre les opposants et les détracteurs, qui s'est intensifiée en avril après que le président Pierre Nkurunziza a annoncé qu'il solliciterait un troisième mandat controversé, a conduit la plupart des défenseurs des droits humains et des journalistes burundais à quitter le pays pour des raisons de sécurité. Mbonimpa est l'un des rares à avoir choisi de rester au Burundi.

L'attaque contre Mbonimpa a eu lieu juste un jour après l'assassinat à Bujumbura de l'ancien chef des services de renseignement, Adolphe Nshimirimana, un personnage puissant, allié du président Nkurunziza.

Ces deux événements sont susceptibles de provoquer de nouvelles tensions dans un

contexte politique et sécuritaire qui se détériore rapidement, a affirmé Human Rights Watch. Le président Nkurunziza a gagné les élections en juillet, élections que la plupart des partis d'opposition ont boycottées après des semaines de manifestations contre la candidature de Nkurunziza, accompagnées de <u>violentes répressions</u> des manifestations par la police, et d'<u>affrontements entre police et manifestants</u>.

« Le gouvernement burundais devrait agir rapidement pour éviter que ces deux attaques choquantes ne conduisent à de nouvelles violences », a affirmé Bekele. « Le président et les principales autorités devraient lancer un appel public au calme, alerter contre tout acte de vengeance, et assurer que ceux qui sont responsables de ces actes seront rapidement traduits en justice. »

Point de vue : Les élections démarrent au Burundi dans un climat de peur

Par Carina Tertsakian, chercheuse senior

Le 30 juin 2015 – Point de vue

Hier, les Burundais se sont rendus aux urnes afin d'élire leurs représentants communaux et parlementaires, dans les élections les plus controversées qu'a connues ce pays depuis de nombreuses années. Les premières informations indiquent un faible taux de participation ; de nombreuses personnes ont choisi de rester chez elles. Après plusieurs semaines de <u>violence</u> de la part de la police, de durs affrontements entre manifestants et policiers, des dizaines de morts, et la fermeture de presque toutes les <u>stations de radio</u> privées (principale source d'information dans ce pays), ce n'est pas étonnant que beaucoup de Burundais n'ont pas envie d'aller voter.

Des manifestations contre la décision du président Pierre Nkurunziza de briguer un troisième mandat se déroulent depuis presque <u>deux mois</u>. Suite aux <u>tactiques</u> brutales de la part de la police, ce mouvement de contestation s'est essoufflé en mi-juin, mais la frustration et la colère ne se sont pas dissipées, et certains manifestants ont fait recours à la violence.

Presque tous les partis d'opposition boycottent les élections. Pour eux, et pour nombre d'autres Burundais, la victoire du parti au pouvoir est un fait accompli. L'Union africaine, l'Union européenne et d'autres observateurs électoraux semblent être d'accord, et ont décidé de ne pas observer les scrutins parce que les conditions pour des élections libres, équitables et crédibles ne sont pas réunies.

Lors de ma visite au Burundi la semaine dernière, j'ai constaté que quasiment toutes les personnes que j'ai rencontrées étaient en proie à un sentiment d'angoisse. Presque tous les Burundais avec qui je me suis entretenue, même ceux qui ne s'intéressent pas à la politique, se demandaient comment quitter le pays, comme plus de 100,000 autres Burundais qui ont déjà fui. Nos conversations se terminaient toujours de la même manière : « Qu'est-ce qu'on peut faire ? Nous attendons voir ce qui va se passer » — un triste sentiment de résignation parmi cette population habituellement dynamique et énergique.

L'ambiance dans la capitale, Bujumbura, était tendue et la ville semblait vide. Pendant la journée, les gens vaquaient à leurs affaires, malgré des explosions fréquentes de grenades. Mais les magasins, les restaurants et les bars fermaient tôt, et au lieu des embouteillages habituels à l'heure de pointe dans l'après-midi, les avenues étaient presque vides. Des groupes de policiers lourdement armés attendaient aux coins des rues, arrêtant et fouillant les véhicules.

Lorsque j'ai voyagé dans l'intérieur du pays, l'ambiance était tout aussi sombre. A cause du blackout médiatique, on entend peu parler des arrestations de membres de partis d'opposition, de menaces à l'encontre de manifestants présumés, ou de tirs mortels dans les provinces. Pourtant, ces exactions continuent à travers le pays.

La nouvelle à la une la semaine dernière : la défection du deuxième <u>vice-président</u> du Burundi, la personnalité de plus haut rang parmi une longue série d'autorités gouvernementales ou du parti au pouvoir qui ont publiquement dénoncé le président Nkurunziza et l'ont accusé d'entraîner le pays vers la ruine politique et économique. Il a été rejoint depuis par le président de <u>l'Assemblée nationale</u>.

Le cercle des partisans du président Nkurunziza est en train de se rétrécir, mais cela ne l'a pas dissuadé, jusqu'à présent, de s'accrocher au pouvoir, de bafouer les libertés civiques, et de continuer d'avancer vers des élections qui, selon de nombreux observateurs, manquent de crédibilité. Il est resté sourd aux conseils de ses alliés et a ignoré les appels de diplomates africains et occidentaux.

Il n'est pas trop tard pour s'éloigner du précipice. Les élections présidentielles sont prévues le 15 juillet et les élections sénatoriales le 24 juillet. Le gouvernement devrait immédiatement prendre des mesures concrètes pour calmer les tensions et restaurer la confiance parmi les Burundais : lever l'embargo sur les stations de radio, ordonner à la police de ne pas utiliser la force excessive et meurtrière, et permettre aux gens de s'exprimer librement et pacifiquement. Ces simples actions démontreraient l'engagement du gouvernement à préserver les avancées démocratiques précieuses du Burundi.

À l'inverse, l'absence de telles mesures risque de ramener le pays plusieurs années en arrière.

Burundi: Riposte meurtrière par la police aux manifestations

Il faut enquêter sur les décès, autoriser les manifestations pacifiques, et permettre aux stations de radio d'émettre à nouveau

Le 29 mai 2015 – Communiqué de presse

La police <u>burundaise</u> a recouru à la force de manière excessive en réprimant les manifestations contre la décision du Président Pierre Nkurunziza de briguer un troisième mandat, a déclaré Human Rights Watch aujourd'hui.

Selon des témoignages recueillis par Human Rights Watch, la police a tiré sur des personnes et les a battues, parfois alors qu'elles ne posaient aucune menace apparente. Les autorités ont fermé plusieurs stations de radio et ont menacé des journalistes, des militants des droits humains et des membres du personnel médical.

« Les autorités burundaises devraient mettre fin à la répression exercée à l'encontre d'opposants et de détracteurs pacifiques », a déclaré <u>Daniel Bekele</u>, directeur de la division Afrique à Human Rights Watch. « Elles devraient ordonner à la police de cesser de recourir à une force excessive et meurtrière, ouvrir des enquêtes sur les décès et les passages à tabac de manifestants aux mains de la police, et faire rendre des comptes aux individus responsables. »

Les restrictions aux déplacements dans la capitale, Bujumbura, et la peur généralisée au sein de la population font qu'il est difficile de confirmer le nombre exact des victimes. En se fondant sur des entretiens avec des membres du personnel médical et avec d'autres sources, Human Rights Watch estime que depuis le début de la vague de protestation le 26 avril, au moins 27 personnes ont été tuées lors des manifestations ou sont mortes des suites de blessures reçues lors de ces manifestations. D'autres personnes ont été tuées lors d'incidents distincts. Plus de 300 personnes ont été blessées. Il est probable que le nombre total des morts est encore plus élevé.

Des milliers de manifestants sont descendus dans les rues après le meurtre, le 23 mai 2015, de Zedi Feruzi, le président de l'Union pour la paix et la démocratie- Zigamibanga, un parti politique d'opposition. Human Rights Watch n'a pas encore été en mesure de confirmer les circonstances de sa mort. Dans une déclaration publiée sur son site internet, la présidence burundaise l'a décrite comme un « *assassinat ignoble* » et a promis une enquête.

La police a réagi avec agressivité aux manifestations, ce qui a donné lieu à de multiples affrontements dans plusieurs quartiers de Bujumbura. Bien que de nombreux manifestants aient été pacifiques, certains ont eu recours à la violence. Des témoins ont affirmé que la police a tiré sans distinction sur des manifestants – parfois à bout portant – les atteignant à la tête, au cou et à la poitrine. Des membres du personnel médical, des témoins, ainsi qu'une victime de tirs, ont affirmé à Human Rights Watch que certaines personnes avaient été atteintes dans le dos alors qu'elles s'enfuyaient. Les équipes

médicales à Bujumbura s'occupent actuellement de plus de 100 personnes grièvement blessées.

Des membres du personnel médical, des journalistes et des défenseurs des droits humains ont fait l'objet de menaces de mort et d'appels téléphoniques menaçants, ainsi que d'actes d'intimidation et de harcèlement de la part des autorités. Beaucoup de ceux qui ont reçu des menaces sont entrés dans la clandestinité ou ont quitté le Burundi.

Les manifestations publiques ont débuté à Bujumbura le <u>26 avril</u>. Le 13 mai, un groupe d'officiers de l'armée a tenté un coup d'État et annoncé que Pierre Nkurunziza avait été destitué. Après de lourds affrontements entre leurs partisans et des membres de l'armée fidèle au président, les dirigeants du coup d'État ont annoncé le 14 mai que leur tentative avait échoué et qu'ils allaient se rendre. Plusieurs officiers réputés impliqués dans la tentative de putsch ont été arrêtés. On ignore où se trouve leur chef, Godefroid Niyombare.

À la suite du coup d'État manqué, les manifestants ont recommencé à protester dans les rues de Bujumbura le 18 mai, défiant le gouvernement qui leur avait ordonné d'arrêter et ignorant ses avertissements selon lesquels les manifestants seraient traités comme des partisans du coup d'État.

Dans une <u>déclaration</u> émise le 18 mai, le Ministère des relations extérieures et de la coopération internationale a averti que « *les manifestants seront traités comme des complices des putschistes car ils font obstruction aux enquêtes sur la tentative de putsch et perturbent délibérément l'ordre public ». Par contre, dans un <u>communiqué de presse</u> diffusé le 19 mai, la présidence a affirmé que le gouvernement n'avait pas de plan de vengeance et que les personnes impliquées dans la tentative de coup d'Etat seraient arrêtées et poursuivies par la justice, selon le prescrit de la loi.*

Les manifestants pacifiques et les détracteurs du gouvernement ne devraient pas être assimilés aux personnes qui ont tenté de renverser le gouvernement, a déclaré Human Rights Watch.

Depuis le début des manifestations, la police burundaise a arrêté des centaines de personnes, selon un porte-parole de la police et des organisations burundaises de défense des droits humains. Des témoins et des avocats ont affirmé à Human Rights Watch qu'ils ont également passé à tabac des détenus. Les *Imbonerakure* (« ceux qui voient loin » en kirundi) – membres de la ligue des jeunes du parti au pouvoir, le Conseil national pour la défense de la démocratie - Forces pour la défense de la démocratie (CNDD-FDD) – ont également été impliqués dans des passages à tabac et des menaces.

Certaines personnes ont été tuées ou blessées alors qu'elles prenaient part aux manifestations, tandis que d'autres ont été prises pour cible chez elles ou à proximité de leur domicile. Human Rights Watch a interrogé neuf personnes blessées par balles qui avaient reçu ces blessures dans divers quartiers de Bujumbura, et a obtenu des douilles de

balles recueillies dans le quartier de Musaga après que la police eut tiré sur les manifestants. Un agent de police a confirmé à Human Rights Watch que certains policiers avaient tiré aussi bien à balles réelles qu'à blanc sur des manifestants dans les quartiers de Mutakura et Musaga pendant la première semaine des manifestations.

Un homme a affirmé à Human Rights Watch qu'il était assis près d'une rue, à l'écart des manifestations, dans le quartier de Cibitoke le 28 avril, lorsque quatre policiers l'ont approché et lui ont dit de se lever. Il s'est levé, les mains en l'air. Un agent de police lui a alors tiré dans la jambe à bout portant. L'homme est tombé et le policier lui a dit : « *Je t'ai eu.* » Puis l'agent de police a ramassé une pierre comme s'il allait la lancer sur lui. Quand d'autres personnes sont arrivées, les policiers se sont enfuis. Dans un autre cas, une victime a affirmé que les policiers l'avaient abattue, puis l'avaient piétinée, à la tête et sur tout le corps. Cet homme a survécu.

Certains manifestants ont lancé des pierres et des cocktails Molotov sur la police et ont utilisé des frondes pour lancer des pierres, des billes ou d'autres projectiles. Des manifestants se sont attaqués à des personnes qu'ils présumaient être des *Imbonerakure* et à des policiers qu'ils accusaient de viser des manifestants. Les manifestants qui commettent des agressions violentes devraient être traduits en justice, a déclaré Human Rights Watch.

Le conseiller principal chargé de la communication du président, Willy Nyamitwe, a déclaré à Human Rights Watch : « Il y a peut-être des policiers qui ont exagéré la force et d'autres qui se sont mal conduit. Il faut reconnaitre aussi que les manifestants commettent des violations des droits humains et personne n'en parle. » Il a souligné que certains agents de police avaient été arrêtés car « ils avaient utilisé des balles réelles contre les manifestants » et il a ajouté : « Le président a été clair : aucun acte (de violence) ne restera impuni. Et cela vaut aussi pour les manifestants. »

Le porte-parole adjoint de la police, Pierre Nkurikiye, a déclaré le 25 mai que six agents de police avaient été tués et au moins 126 blessés depuis le début des manifestations. Nkurikiye a affirmé que quatre policiers avaient été arrêtés à Bujumbura pour avoir tiré sur des personnes. Trois ont été remis en liberté provisoire et le quatrième est toujours en détention. Des enquêtes sont en cours dans les quatre cas.

Lors de manifestations, la police devrait respecter les Principes de base des Nations Unies sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois. Ces principes appellent les responsables de l'application des lois à recourir à des moyens non violents avant de recourir à la force, à n'utiliser la force que de manière proportionnelle à la gravité de l'infraction commise, et à ne recourir à la force létale qu'en dernier ressort lorsque c'est absolument inévitable afin de protéger des vies.

Plusieurs centaines de manifestants et de badauds ont été <u>arrêtés</u> depuis le début du mouvement de protestation. Selon les statistiques de la police, 892 personnes ont été arrêtées dans le cadre des manifestations entre le 26 avril et le 12 mai. Le porte-parole

adjoint de la police a affirmé à Human Rights Watch, lors d'une réunion, que la police avait remis en liberté 568 personnes, en majorité des mineurs ou des badauds. Les dossiers de 280 autres détenus ont été transférés au parquet. Lors de la tentative de coup d'État, des individus ont saccagé un centre de détention de la police connu sous le nom de Bureau spécial de recherche (BSR) et ont libéré environ 50 détenus.

Le gouvernement burundais devrait immédiatement restaurer le respect des libertés d'expression et de réunion, y compris le droit de manifester pacifiquement, autoriser les stations de radio à reprendre leurs émissions, et cesser de harceler les journalistes et les défenseurs des droits humains, a affirmé Human Rights Watch.

Les gouvernements et les organisations intergouvernementales, en particulier l'Union africaine, devraient maintenir des efforts diplomatiques et faire comprendre au gouvernement burundais la nécessité de restaurer le respect des droits humains fondamentaux comme précondition à la tenue d'élections pacifiques et équitables, a affirmé Human Rights Watch.

Le Conseil de sécurité des Nations Unies devrait envisager l'envoi d'une nouvelle mission au Burundi, et indiquer clairement à tous les acteurs au Burundi que si des violations des droits humains graves ou à grande échelle sont commises, les personnes responsables pourraient faire l'objet de sanctions.

Les rapporteurs spéciaux des Nations Unies et de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples chargés de surveiller les libertés d'expression et d'opinion, de réunion et d'association, les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, ainsi que la situation des défenseurs des droits humains devraient se rendre d'urgence au Burundi et enquêter sur les récents abus.

Human Rights Watch a également encouragé le Haut-Commissariat de l'ONU aux droits de l'homme de renforcer sa capacité de surveiller la situation au Burundi et d'informer le Conseil des droits de l'homme de tout développement. Le Haut-Commissariat devrait documenter les violations des droits humains par le biais de sa présence au Burundi et produire régulièrement des rapports publics sur ses constatations.

« Toutes les parties au Burundi doivent faire preuve de retenue », a affirmé Daniel Bekele. « La police a certes le droit de contrôler les foules et peut avoir besoin de recourir à la force pour faire face à des violences, mais elle ne devrait le faire que si c'est absolument nécessaire et de manière proportionnée. »

Tirs par la police et autres attaques

En se basant sur des entretiens avec une série de sources – dont des membres du personnel hospitalier, des représentants d'organisations humanitaires et des militants des droits humains – Human Rights Watch estime qu'au moins 27 personnes ont été tuées depuis le début des manifestations. Human Rights Watch n'a pas été en mesure de vérifier tous les décès ou d'en confirmer le total exact, qui est probablement plus élevé.

Manifestants atteints par balle pendant les protestations

Human Rights Watch a recueilli les témoignages de neuf personnes qui ont été blessées par balle lors des manifestations. Dans plusieurs cas, il a été difficile d'établir si la police avait délibérément visé certains manifestants ou avait ouvert le feu sans distinction, ou encore si ces personnes avaient été atteintes par des balles perdues.

Un étudiant âgé de 20 ans qui a été touché à l'aine par un tir de la police a affirmé qu'il prenait part à une manifestation le 4 mai dans le quartier de Kinindo à Bujumbura, quand des policiers sont arrivés et ont dit aux manifestants de reculer :

Nous leur avons dit que nous allions rester dans la rue et manifester pacifiquement et que nous n'allions rien endommager. Certains policiers ont dit qu'ils devraient nous laisser manifester pacifiquement ; d'autres ont dit qu'ils n'avaient pas encore reçu leurs ordres. Ils ont exigé que nous quittions les lieux avant que quoi que ce soit ne soit endommagé. Nous sommes restés là, à danser et à chanter. La police a commencé à retirer des pierres qui bloquaient la rue. Les manifestants ne voulaient pas les laisser faire. Les policiers ont dit : « Si vous refusez de nous laisser les enlever, vous allez voir ce qui va se passer. » Les policiers ont lancé quatre grenades lacrymogènes. Puis ils nous ont tiré dessus. Ils m'ont atteint alors que je transportais mon ami qui avait aussi été touché.

Un autre manifestant de 20 ans blessé d'une balle dans le genou gauche a déclaré que des policiers étaient descendus d'un véhicule aux vitres fumées dans le quartier de Musaga le 30 avril et avaient commencé à tirer : « Je n'ai pas pu m'enfuir. J'étais déjà touché. Quatre agents de police sont arrivés et ont commencé à me frapper. Ils m'ont donné des coups de pied et quelqu'un m'a fouetté avec une ceinture militaire. Ils ont dit : 'Vous allez souffrir parce que vous êtes contre le président de la république.' Ils m'ont tabassé pendant environ trois minutes. Puis d'autres manifestants leur ont jeté des pierres et ils se sont enfuis. »

Un étudiant de 18 ans du quartier de Ngagara a déclaré que le 28 avril, il avait accompagné un ami à son domicile dans le quartier de Cibitoke. Il a affirmé que ni l'un ni l'autre ne prenait part aux manifestations :

Nous étions assis sur un bloc de ciment. Subitement, nous avons vu des gens courir ... Après cela, nous avons vu des policiers arriver vers le lieu où nous étions assis. Mon ami s'est enfui. Un policier m'a dit de me lever. Je me suis levé,

avec les mains en l'air. Puis il m'a tiré une balle dans la jambe. Il a dit '*Je t'ai eu*.' Il voulait me jeter une pierre à la tête. De nombreuses personnes se sont approchées. C'est peut-être ce qui l'a dissuadé.

Un homme âgé de 30 ans a déclaré que le 10 mai, des manifestants qui protestaient dans le quartier de Musaga avaient nargué la police, et que celle-ci avait réagi avec violence. L'un des amis de cet homme a été atteint par des tirs.

[Les manifestants] disaient : « *Nous ne quitterons pas la rue. Nous sommes contre le troisième mandat [pour le président].* » Il y avait environ 30 policiers... Ils ont commencé à tirer au gaz lacrymogène. Les manifestants, ainsi que des personnes qui revenaient de la messe, se sont mis à courir vers leurs maisons. C'est le moment où les policiers ont tiré des balles. Je ne peux pas expliquer comment c'est arrivé, parce que les balles ont atteint ceux qui étaient devant nous. Nous n'avons pas été touchés.

J'étais presque arrivé chez moi quand j'ai trouvé [mon ami]. Il était affaibli et il ne parlait pas. Ils l'avaient atteint au derrière et la balle était ressortie par l'aine.

Cet homme a porté son ami, qui saignait abondamment, vers un poste de soins de première urgence. Il a affirmé qu'ils ont rencontré un groupe de policiers, qui lui ont dit : '*N'amène pas tes bêtises ici*,' en référence à son ami blessé. Celui-ci est mort dans une clinique avant même de pouvoir être soigné.

Un certain nombre d'autres attaques ont eu lieu à partir du 26 avril. Les motifs et l'identité des agresseurs n'étaient pas toujours clairs. Par exemple, dans le quartier de Mutakura, des hommes en uniforme de camouflage (tenue « tache tache ») et un autre homme non identifié en tenue civile ont fait irruption dans plusieurs maisons dans la soirée du 26 avril. Ils ont attaqué les habitants à coups de machette, de gourdin et de baïonnette, et ont abattu trois d'entre eux. Certains de ces agresseurs ont crié des insultes à caractère ethnique en partant.

Menaces proférées à l'encontre de membres du personnel médical et mise en danger des personnels hospitaliers et des malades

Human Rights Watch s'est entretenu avec des manifestants blessés ainsi qu'avec des membres du personnel médical et des gardes-malades, qui ont affirmé que la police avait intimidé le personnel médical dans plusieurs hôpitaux de Bujumbura. Des témoins ont déclaré que des agents des services de renseignement s'étaient rendus dans au moins trois hôpitaux et, dans deux de ces établissements, avaient exigé que le personnel hospitalier leur fournisse des listes des manifestants se trouvant dans leurs services. Des autorités gouvernementales, accompagnées de journalistes, ont filmé des blessés dans au moins un hôpital, sans explication. Au moins un membre du personnel hospitalier a reçu des appels téléphoniques anonymes le menaçant de mort pour avoir soigné des manifestants. Des témoins ont affirmé que le 14 mai, un groupe de 40 à 50 agents de police fidèles au président Nkurunziza se sont rendus à l'hôpital privé Bumerec, à la recherche de

militaires blessés prétendument impliqués dans la tentative de coup d'État, qui y étaient soignés. Quand ces policiers ont tenté d'entrer de force dans la salle des urgences, il y a eu un échange de tirs entre les policiers et les militaires. Des policiers se trouvant derrière la porte ont tiré dans la salle des urgences. Un policier a été atteint lors de cet échange de tirs ; on ignore s'il a survécu.

Des militaires fidèles au président sont arrivés à l'hôpital en renfort de la police. Les policiers sont alors allés de chambre en chambre à la recherche d'une militaire blessée. Ne la trouvant pas, ils ont forcé tous les malades, les membres du personnel de santé et les gardes-malades à sortir dans la cour. Certains policiers ont menacé « d'incendier l'hôpital » s'ils ne trouvaient pas cette femme militaire. Celle-ci s'était changée pour s'habiller en civil. Quand les policiers l'ont découverte, un témoin a entendu un policier dire : « Désolé. Normalement, ceci ne devrait pas se produire. Mais en temps de guerre, ça se passe comme ça. » Les policiers sont partis, emmenant cette femme militaire, un autre militaire blessé et un troisième militaire qui les avait aidés. On ignore ce qu'il advenu de ces trois militaires.

Dans un discours le 20 mai, le président Nkurunziza a déclaré que les autorités judiciaires devraient enquêter d'urgence sur les « *tristes événements* » survenus à l'hôpital Bumerec et s'assurer que les personnes responsables soient punies conformément à la loi.

Passages à tabac par la police

Des victimes et des témoins ont affirmé à Human Rights Watch que la police avait sévèrement battu des manifestants et des détenus, ainsi que des personnes détenues par les services de renseignement.

La police a arrêté un homme âgé de 32 ans qui gardait sa maison dans la nuit du 29 avril. Il a raconté que les agents l'ont giflé et l'ont emmené, en compagnie d'au moins un autre homme qu'ils avaient arrêté, au bureau communal où un policier l'a battu et forcé à signer un procès-verbal :

Il [l'agent de police] était furieux. La première chose qu'il a faite a été de chercher une feuille de papier pour écrire mon procès-verbal. Puis il a commencé à nous frapper. Il s'est servi d'un câble électrique. Il a dit : « *Vous avez des armes et vous protestez contre le troisième mandat du président.* » J'ai dit : « *Nous n'avons pas d'armes.* » Il nous a frappés pour que nous acceptions tout ce qu'il écrivait et toutes ses questions. Quand nous essayions de dire que son accusation – selon laquelle nous avions des armes – n'était pas vraie, il nous battait encore pour nous le faire admettre.

Ensuite, il m'a assis sur une chaise, m'a lié les bras derrière le dos et m'a de nouveau frappé. Quand il a essayé de me faire signer [le procès-verbal] de force, [un policier] a trouvé une machette. Il m'a frappé dans le dos du plat de la machette. C'est [un autre] policier qui m'a frappé avec. [Le premier policier] a pris

un tampon encreur. Il m'a pris la main de force, l'a apposée sur le tampon, puis l'a apposée sur le papier.

Cet homme a été emmené au BSR – le centre de détention de la police – puis, en compagnie d'autres détenus, aux locaux des services de renseignement. Il a affirmé qu'un agent des services de renseignement l'a enregistré, puis il l'a entendu donner l'ordre d'emmener les détenus à « *l'école* » (ce qui signifiait probablement qu'ils allaient être passés à tabac). L'homme a affirmé que des policiers affectés aux services de renseignement ont battu les détenus avec un type de barre de fer utilisée dans la construction de bâtiments :

Nous avons été frappés à coups de barre de fer sur le derrière. Les SNR [services de renseignement] ont donné l'ordre aux policiers de nous frapper. Nous étions au moins sept dans le couloir [à être battus]. Ils nous ont dit : « *Vous êtes à l'école et vous en sortirez intelligents.* » Chaque personne avait un policier chargé de le frapper. Quand l'un d'eux était fatigué, un autre arrivait. Quand ils ont fini, ils nous ont giflé sur les oreilles. Encore aujourd'hui, j'ai du mal à entendre de l'oreille gauche. J'ai vu d'autres personnes qui étaient battues après nous. Elles sont revenues [dans notre cachot] en mauvais état et ont dû être emmenées à l'hôpital.

Une manifestante âgée de 26 ans a affirmé que quatre policiers l'ont battue après son arrestation en compagnie de huit autres manifestants le 4 mai à proximité de l'université. Des policiers les ont emmenés en voiture dans une zone boisée près d'un campement de la police, où ils les ont battus de nouveau :

Ils nous ont frappés durement avec des matraques de police. Plus de 10 policiers étaient là et ont participé. Nous avons aussi été battus par celui qui nous a amenés. L'un d'eux a pris sa matraque et les autres ont pris la leur et ils ont battu tout le monde. Chacun d'eux a pris l'un d'entre nous. Quand nous étions étendus par terre, ils nous frappaient dans le dos et souvent sur la plante des pieds. Ils nous ont battus pendant cinq minutes. J'ai crié : « Pardonnez-nous ! » J'ai dit : « Jésus ! Jésus ! » quand ils me battaient. Ils m'ont dit : « N'appelle pas Jésus. Ce n'est pas lui qui t'a demandé d'aller à la manifestation. »

Un militant des droits humains âgé de 38 ans a été arrêté le 4 mai dans le quartier de Cibitoke, à Bujumbura. Il a affirmé que pendant la manifestation, il avait pris un enfant dans ses bras au moment où la police a commencé à tirer. Alors qu'il emportait l'enfant pour le mettre en sûreté, une dizaine de policiers l'ont attaqué. Ils l'ont battu à coups de matraque et de ceinture et l'ont roué de coups de pied. Ils l'ont laissé déposer l'enfant, puis lui ont dit de monter dans une camionnette aux vitres fumées, indiquant qu'ils l'emmenaient au Camp Socarti, un camp de la police à Bujumbura :

J'ai dit : « Non, je ne suis pas un policier. » Ils ont répondu : « Tu n'as aucun droit. » J'ai dit : « Je ne suis ni policier, ni militaire. Je vais ouvrir la porte et sauter de la voiture en marche. » [Le policier] m'a ordonné de m'allonger par terre au milieu de la rue. Ils ont commencé à me battre. Pendant qu'ils me battaient, on pouvait entendre la Radio Bonesha [une station de radio privée] et ils ont entendu la radio mentionner mon nom. [L'un des policiers] a dit : « Toi, tu es qui, imbécile ? » J'ai répondu : « Je suis un simple citoyen. Tout ce que vous faites est mentionné à la radio. »

Les policiers l'ont conduit dans le quartier de Kamenge, où il a fait une déclaration à la police judiciaire :

Lundi soir, une personne affirmant être le chef de la section d'enquêtes criminelles de la police judiciaire... m'a dit de l'accompagner. Il a apporté une pancarte [écrite à la main] proclamant une opposition à un troisième mandat pour le président. Il voulait prendre une photo de moi avec la pancarte. J'ai dit : « Je ne peux pas être photographié devant cette pancarte. Ce n'est pas moi qui l'ai écrite et vous ne m'avez pas attrapé avec ça. » J'ai dit cela devant l'[officier de police judiciaire]. Il m'a soutenu.

Le militant a ensuite été emmené au BSR, puis remis en liberté.

Des avocats qui ont rendu visite à des détenus au BSR ont affirmé à Human Rights Watch que les personnes arrêtées avant la tentative de coup d'État y étaient détenues dans de très mauvaises conditions. Selon des avocats, certains sont arrivés au BSR allongés à plat ventre dans des véhicules de police, avec des policiers qui les maintenaient au sol sous leurs pieds, tandis que d'autres étaient battus au moment de leur arrestation.

Abus et menaces de la part des Imbonerakure

Depuis les dernières élections de 2010 au Burundi, le parti au pouvoir, le CNDD-FDD, s'est servi des *Imbonerakure* pour <u>menacer</u> les membres des partis d'opposition et les forcer à changer d'allégeance, souvent par des moyens violents. Peu d'*Imbonerakure* ont été traduits en justice pour ces crimes.

Depuis le début des manifestations le 26 avril, les *Imbonerakure* ont maltraité et menacé des personnes soupçonnées d'être des opposants au CNDD-FDD. Un *Imbonerakure* âgé de 32 ans et vivant à Bujumbura a déclaré le 2 mai à Human Rights Watch : « On mate ceux qui ne sont pas d'accord avec nous. Nous intimidons des gens. Nous leur disons : Si vous n'êtes pas membre de notre parti, vous ne pourrez travailler nulle part au Burundi. Ceux qui essaient de nous combattre, nous pouvons les tuer. »

Le 30 avril, un militant des droits humains a vu environ 30 *Imbonerakure* marchant en file indienne près de la paroisse dans le quartier de Kanyosha, en direction d'une des zones où se tenaient les manifestations. Certains portaient des chaînes de bicyclette ou des machettes, a précisé ce militant.

Un *Imbonerakure* vivant à Bujumbura a affirmé que des *Imbonerakure* originaires des provinces de Ngozi et Bubanza étaient venus dans la capitale pour intimider les manifestants et apporter des renforts aux *Imbonerakure* de la ville et à la police. Il a précisé que les *Imbonerakure* se voyaient promettre jusqu'à 10 000 francs burundais (5,71 dollars US) pour une journée de travail, s'ils réussissaient à contrecarrer les manifestants :

Les machettes, nous ne les cachons pas. Elles sont là pour intimider les gens. Nous n'approchons pas la police. Les policiers nous voient et nous laissent faire ce que nous voulons. Ils sont informés de ce que nous devons faire.

Là où j'habite, nous avons trois fusils dans notre groupe, des kalachnikovs. C'est notre chef qui nous les a donnés. Nous les avons [les fusils] depuis longtemps, depuis avant les élections de 2010. Chaque groupe d'*Imbonerakure* a des fusils, et même des grenades et des balles.

Nous ne pouvons pas sortir sans machettes, sans grenades ou sans gourdins. Nous portons des habits dans lesquels nous pouvons cacher ces choses. Nous avons des bâtons avec des clous. Nous crions aux manifestants : « *Ceux qui veulent mourir, approchez!* » [Quand nous sommes aux manifestations] personne ne nous dit ce que nous devons faire. Nous y allons pour stopper les manifestants, afin qu'ils ne viennent pas dans notre zone influencer d'autres personnes.

Human Rights Watch a interrogé un enseignant âgé de 26 ans membre du parti d'opposition FRODEBU-Nyakuri, qui s'était enfui au Rwanda fin mars. Il a affirmé que des *Imbonerakure* étaient venus deux fois dans son école, les 14 et 21 mars, et lui avaient ordonné de renoncer à son parti sous peine de perdre son emploi :

Au soir du 24 mars, un ami m'a averti que des *Imbonerakure* étaient à ma recherche à mon domicile. Ils étaient armés de gourdins, de bâtons, de machettes et de barres de fer. J'ai appelé mon voisin à l'aide. Je suis parti vêtu d'un pyjama et d'un T-shirt avec une photo de Pierre Nkurunziza. Immédiatement (deux des *Imbonerakure*) m'ont fait allonger par terre et ont commencé à me frapper.

Il a dit que ses voisins ont appelé la police. Les trois *Imbonerakure* ont été arrêtés en raison de ces brutalités mais ont été libérés dès le lendemain.

Restrictions imposées à la liberté de la presse, menaces contre les journalistes et les défenseurs des droits humains

Le gouvernement s'en est pris aux médias dans sa répression depuis le début du mouvement de protestation.

L'une des premières mesures prises par le gouvernement a été de fermer l'une des stations de radio les plus écoutées du pays, la Radio publique africaine (RPA), le <u>27 avril</u>. De hautes autorités du gouvernement et de la police sont entrées dans les bureaux de la

station et ont ordonné aux journalistes de partir et à la station de fermer. Le même jour, le gouvernement a suspendu les émissions de Radio Isanganiro et de Radio Bonesha en dehors de la capitale, ont coupé leurs lignes de téléphone fixe et ont interdit aux trois stations de diffuser des reportages en direct des manifestations.

Au cours des jours suivants, le ministre de la Communication, Tharcisse Nkezabahizi, a convoqué à plusieurs reprises dans son bureau la directrice de Radio Isanganiro pour se plaindre des émissions de la station, de ses choix musicaux et de ses choix de sujets et de leur traitement.

Peu après la tentative de coup d'État, aux premières heures du 14 mai, des personnes présumées fidèles au président ont <u>attaqué</u> les bureaux de la RPA, de Radio Bonesha, de Radio Isanganiro et de Radio-Télévision Renaissance. Aucune de ces stations n'a émis depuis ce jour-là. Des informations ont également circulé selon lesquelles des personnes non identifiées avaient attaqué les bureaux de Radio Rema FM, une station proche du parti au pouvoir, le 13 mai ; elle aussi a cessé d'émettre.

L'attaque contre le siège de Radio Bonesha a été particulièrement violente, selon des journalistes de cette radio et un autre témoin. Des hommes en uniforme de la police ont lancé une grenade dans le bureau et tiré sur le matériel de diffusion de la radio, le détruisant. Un homme qui se trouvait par hasard à proximité a été témoin de l'attaque :

J'ai vu un camion avec des policiers à bord ... Ils ont commencé à tirer sur Bonesha. Il y avait des militaires à l'intérieur de Bonesha, laissés là par les putschistes, j'imagine. Quand les policiers ont entendu les militaires riposter, ils ont dit : « Il y a des militaires à l'intérieur. » Ils sont remontés dans leur camion et sont repartis.

Ensuite j'ai vu de nombreux policiers revenir, avec des armes lourdes. Ils ont pris position en divers emplacements ... Ils ont enfoncé le portail de Bonesha et ont beaucoup tiré. Beaucoup, beaucoup d'entre eux sont entrés. Je me suis caché derrière un immeuble en construction... Je n'avais encore jamais vu la police avec des armes lourdes comme cela. Je les ai vus portant des lance-roquettes sur l'épaule. Ils portaient des uniformes neufs. Ils ont pénétré dans l'immeuble et sont montés à l'étage, puis il y a eu une explosion.

Dans un message à la nation le 20 mai, le président Nkurunziza a mis en garde « les médias burundais ou étrangers qui pourraient essayer de diffuser des informations qui pourraient semer la haine et la division parmi les Burundais et discréditer le Burundi, ou encourager des mouvements d'insurrection lors de cette période électorale. »

Dans un <u>communiqué</u> de cinq pages publié le 22 mai, le secrétaire général et porte-parole du gouvernement, Philippe Nzobonariba, a affirmé que « *les radios sont devenues des agents vecteurs de l'insurrection en propageant les rumeurs les plus alarmistes dans le pays* ».

La police a agressé et menacé individuellement des journalistes. Le 29 avril, deux policiers ont accosté un photographe de presse burundais qui prenait des photos sur les lieux d'une manifestation. L'un des agents s'est emparé de l'appareil du journaliste et a effacé toutes les photos. Il a dit au journaliste qu'il n'avait pas le droit de prendre des photos où bon lui semblait et a demandé au second policier de le chasser : « Il m'a frappé à quatre reprises au coude gauche. Je lui ai demandé : 'Pourquoi me frappez-vous comme un criminel ?' Il a répondu : 'Je peux même te tuer.' »

Le 2 mai, le même photographe de presse a reçu un appel téléphonique d'un numéro inconnu. L'homme qui appelait ne s'est pas identifié. Il a dit : « Tu vois ? C'est difficile de prendre des photos là où tu veux. Tu n'en prendras plus. Si tu continues à prendre des photos, tu peux même mourir. »

Le 4 mai, un journaliste burundais et deux de ses collègues couvraient les manifestations quand plusieurs policiers se sont approchés de sa voiture, ont arrêté le journaliste et ont accusé ses collègues d'être en possession d'armes. Le journaliste a indiqué que l'un des agents de police affirmait avoir reçu un message SMS ordonnant son arrestation. La police l'a remis en liberté plus tard dans la soirée.

Le lendemain, deux hommes habillés en civil, qui ne se sont pas identifiés, sont arrivés au domicile du journaliste et lui ont ordonné de les suivre jusqu'au poste de police. Ils l'ont interrogé et lui ont dit qu'une liste avait été dressée de journalistes travaillant pour l'opposition et financés par des blancs. Quand le journaliste a demandé des informations supplémentaires, ils lui ont dit : « Si tu poses beaucoup de questions, tu vas voir beaucoup de choses. »

Le surlendemain, deux hommes en civil affirmant travailler pour le gouvernement ont interrogé un autre journaliste et lui ont dit : « *Tu es sur une liste noire comme d'autres journalistes qui travaillent pour les blancs*. » Il n'a pas pu être établi clairement s'il s'agissait des mêmes hommes.

Les défenseurs burundais des droits humains et d'autres membres d'organisations non gouvernementales ont également reçu des menaces à de multiples reprises depuis le 26 avril, en particulier ceux qui ont fait campagne contre un troisième mandat pour le président Nkurunziza. Un éminent défenseur des droits humains, Pierre Claver Mbonimpa, président d'une association de défense de ces droits, l'APRODH, a été arrêté le 27 avril, puis libéré le lendemain. De nombreux militants et journalistes se sont cachés par crainte d'être arrêtés ou de faire l'objet de représailles de la part d'agents du gouvernement.

Violences perpétrées par les manifestants

Certains manifestants ont recouru à la violence et à l'intimidation, malgré des appels publics lancés par des dirigeants d'organisations non gouvernementales pour que les manifestations demeurent pacifiques. Dans certaines zones, les manifestants ont empêché

des habitants de sortir de leur quartier, les faisant rebrousser chemin à des barrières et leur demandant de rejoindre ou de soutenir les manifestations. Des manifestants ont incendié des véhicules, attaqué et saccagé des immeubles, et blessé des policiers en leur lançant des pierres. Les manifestants devraient s'abstenir de tout acte de violence, a affirmé Human Rights Watch.

Des manifestants ont tué un homme soupçonné d'être un *Imbonerakure* le 7 mai, dans le quartier Nyakabiga III. Un témoin a affirmé à Human Rights Watch que des femmes qui étaient allées au marché avaient donné aux manifestants une information selon laquelle un véhicule avait déposé trois hommes inconnus dans le quartier ce matin-là. Les manifestants ont capturé deux de ces hommes. L'un des deux a affirmé qu'il était du quartier mais personne ne l'a reconnu. Des manifestants, persuadés que c'était un *Imbonerakure*, l'ont encerclé et voulaient le lapider. D'autres manifestants n'étaient pas d'accord et une dispute a éclaté.

Un témoin de la scène a raconté que certains manifestants criaient : « Nous, on nous tue tout le temps. Puisque nous sommes tués sans scrupules, nous devons le tuer lui aussi. » D'autres ont dit : « Tuez-le. Ils (les Imbonerakure) lancent des grenades et ne sont jamais punis. Nous devons les punir. »

Des manifestants ont alors entouré l'*Imbonerakure*, lui ont lancé des pierres à la tête et l'ont frappé à coups de gourdins. Après sa mort, ils ont placé un pneu autour de son cadavre et l'ont brûlé. Ce meurtre devrait faire l'objet d'une enquête et les personnes responsables devraient être traduites en justice, a déclaré Human Rights Watch.

Le 7 mai, des manifestants ont empêché des élèves du quartier Nyakabiga de participer aux examens de fin d'année et ont refusé de les laisser franchir des barrières. Ils ont déclaré aux parents qu'il n'y aurait pas d'examens nationaux et qu'ils ne devraient pas mener leurs enfants à l'école.

Un enseignant d'une école où les examens devaient se dérouler a affirmé que les manifestants criaient : « *Ne laissez pas les examens se dérouler ! Ils (les élèves) doivent partir ! Sinon, nous les ferons partir.* » Environ 70 manifestants ont lancé des pierres contre les bâtiments de l'école. Après s'être entretenu avec les manifestants, le personnel de l'école a accepté de ne pas tenir les examens.

Point de vue : Avec des médias réduits au silence, le Burundi est plongé dans la confusion

Par Carina Tertsakian, chercheuse senior

Le 15 mai 2015 – Point de vue

Une tentative de coup d'État et de lourds combats dans la capitale du Burundi, Bujumbura, font les grands titres des médias à travers le monde mais de nombreux Burundais n'ont toujours aucune idée de ce qui s'est réellement passé. Certains préfèreraient que cela reste ainsi.

Hier, moins de 24 heures après l'annonce par un groupe d'officiers militaires que le président Pierre Nkurunziza avait été destitué, des individus présumés fidèles à ce dernier ont attaqué les sièges des quatre médias les plus populaires du pays : Radio publique africaine (RPA), Radio Bonesha FM, Radio Isanganiro et Radio Télévision Renaissance. Des hommes vêtus d'uniformes de la police ont lancé une grenade sur les locaux de Radio Bonesha FM et ont ouvert le feu sur ses équipements de diffusion. La RPA et la Radio Télévision Renaissance ont également été partiellement endommagées. Aucune de ces quatre stations ne peut plus émettre.

Le principal journal indépendant du Burundi, *Iwacu*, a suspendu ses activités après avoir été averti qu'il pourrait subir le même traitement s'il continuait de paraître.

À l'autre extrémité de l'échiquier, des informations ont circulé selon lesquelles, après la tentative de coup d'État du 13 mai, des individus non identifiés ont attaqué la Radio Rema FM, une station proche du parti au pouvoir.

Le silence imposé aux médias a privé les Burundais de toutes leurs sources nationales d'information indépendante. Les Burundais qui vivent à la campagne – soit la majorité de la population de ce pays essentiellement rural – n'ont aucune idée de ce qui est en train de se passer. Ils s'en remettent aux émissions des radios internationales, à des bribes d'information et aux rumeurs.

La station de radio et télévision d'État, la Radio Télévision Nationale du Burundi, émet toujours mais a essentiellement diffusé des programmes de musique. Un bref discours du président a été interrompu hier en raison de lourds affrontements qui se déroulaient à proximité de la station.

Des journalistes burundais ont déclaré à Human Rights Watch qu'ils craignaient des représailles, car beaucoup d'entre eux sont considérés comme des sympathisants de l'opposition par les alliés du président. Craignant pour leur sécurité, de nombreux <u>défenseurs</u> des droits humains ont également décidé de se cacher.

Ce climat de peur s'est accentué depuis que des <u>manifestations</u> ont commencé le 26 avril à Bujumbura, en signe de protestation contre la décision de Pierre Nkurunziza de se

présenter à l'élection présidentielle pour un troisième mandat. Maintenant, avec l'armée apparemment divisée et un effondrement de la loi et de l'ordre, les Burundais qui se sont exprimés contre les violations des droits humains commises par la police, par les services de renseignement et par des membres de la ligue des jeunes du parti au pouvoir, pourraient devenir des cibles.

Les responsables de la tentative de coup d'État et les fidèles du président Nkurunziza ne devraient pas régler leurs différends politiques sur le dos des civils, ni utiliser les médias ou la société civile comme champ de bataille. Les deux camps devraient faire tous les efforts possibles pour protéger tous les Burundais, sans distinction, et restaurer le respect des droits humains fondamentaux.

Ceux qui ont ordonné les attaques contre les stations de radio connaissent le pouvoir des médias burundais. Ils savent que les journalistes feront état des violations des droits humains car ils prennent au sérieux leur devoir d'informer le public. Ces personnes pensent que si elles privent le pays d'informations, elles pourront continuer à agir en toute impunité. Mais les médias du Burundi ne risquent pas d'être réduits au silence trop longtemps. Les journalistes reviendront et enquêteront sur ce qui s'est passé. Les crimes éventuels seront révélés et à la fin, leurs auteurs seront traduits en justice.



La police tente d'entrer dans les locaux de la Radio publique africaine à Bujumbura, le 26 avril 2015. Le gouvernement burundais a suspendu ses émissions à travers le pays le 27 avril. © Iwacu

Jusqu'où ira le président du Burundi pour écraser l'opposition ?

Par Carina Tertsakian, chercheuse senior

Le 5 mai 2015 – Point de vue

Le 5 mai, la Cour constitutionnelle du Burundi a affirmé que la décision du président Pierre Nkurunziza de se présenter à l'élection présidentielle pour un troisième mandat n'était pas contraire à la constitution du pays. Cet arrêt – controversé depuis que le vice-président de la Cour a révélé que les <u>autorités</u> avaient exercé des pressions et des menaces – a levé un obstacle juridique à la tentative du président Nkurunziza de briguer un troisième mandat. Mais ses efforts pour se maintenir au pouvoir ont déclenché une vague de <u>manifestations</u> publiques, suscitant une riposte du gouvernement qui semble rapidement dégénérer.

Quels que soient les mérites ou les défauts liés à la « question du troisième mandat », les Burundais ont le droit d'exprimer des opinions au sujet de leurs dirigeants et de manifester pacifiquement sans crainte d'être abattus par la police.

Après une brève accalmie pendant le weekend, les manifestations ont repris pour une seconde semaine dans la capitale, Bujumbura. Au cours des deux derniers jours, au moins deux personnes sont mortes et plusieurs autres ont été hospitalisées avec des blessures causées par des balles et des éclats de grenade – s'ajoutant à la hausse constante du nombre de morts et de blessés graves enregistrés depuis que des affrontements entre manifestants et policiers ont éclaté le 26 avril. Si les autorités burundaises ne prennent pas immédiatement des mesures pour réfréner l'usage disproportionné de la force par la police et les abus commis par les membres de la ligue des jeunes du parti au pouvoir, ce bilan pourrait continuer à s'alourdir.

Il est difficile de vérifier les détails des affrontements qui se sont produits dans les quartiers les plus touchés de Bujumbura. Des incidents éclatent au même moment dans des lieux différents et il est devenu difficile de se déplacer — même pour les journalistes burundais. Plusieurs d'entre eux ont été menacés, passés à tabac ou arrêtés, simplement pour avoir fait du reportage ou pris des photos. La police a pratiquement bouclé certains quartiers les plus sensibles et a repoussé les manifestants qui tentaient de se diriger vers le centre-ville.

Au fur et à mesure que la tension continue de monter, les esprits s'échauffent. Certains manifestants semblent devenir agressifs eux aussi ; plusieurs policiers ont été blessés. Les habitants de certains quartiers décident de rester chez eux, soit parce qu'ils sont bloqués par les manifestants qui ne leur permettent pas de quitter leur quartier, soit parce qu'ils craignent de se retrouver pris dans les violences.

Les affrontements dans les rues suscitent une large couverture de la part des médias, mais leurs images frappantes ne montrent pas les centaines de personnes qui ont été arrêtées

depuis le début des manifestations. La plupart de ces personnes seraient entre les mains de la police et, selon des informations non confirmées, certaines auraient été maltraitées. D'autres sont détenues par les services de renseignement, sans souci du principe de régularité des procédures.

Le Premier vice-président burundais a annoncé que les personnes arrêtées pourraient être remises en liberté – mais à la condition que les manifestants cessent leur mouvement de protestation. Les normes internationales et les règles fondamentales de l'État de droit n'autorisent pas que des personnes soient détenues dans le but d'être utilisées de la sorte comme monnaie d'échange. En fait, de telles détentions sont par essence arbitraires et illégales. Et pourtant, c'est ce que le gouvernement semble vouloir offrir.

Le gouvernement a d'ores et déjà suspendu les émissions d'une des stations de radio les plus écoutées du pays et a imposé de sévères restrictions à deux autres. Recourir à la menace de détentions illégales pour faire appliquer une interdiction des manifestations représenterait une nouvelle atteinte grave à la liberté d'expression, qui risquerait de compromettre les gains démocratiques difficilement acquis par les Burundais au cours des dernières années.

Burundi : Répression contre des manifestants

Le gouvernement réagit durement face à une vague de contestation

Le 27 avril 2015 – Information aux médias

Le gouvernement burundais réprime des activistes, des journalistes et des manifestants à la suite de protestations provoquées par la décision du Président Pierre Nkurunziza de se présenter pour un troisième mandat.

L'annonce le 25 avril par le parti au pouvoir, le Conseil national pour la défense de la démocratie - Forces pour la défense de la démocratie (CNDD-FDD), désignant Nkurunziza comme son candidat aux élections du mois de juin, a déclenché des manifestations de grande ampleur dans la capitale, Bujumbura, les 26 et 27 avril.

« Les autorités burundaises devraient respecter le droit des personnes à manifester pacifiquement », a déclaré <u>Daniel Bekele</u>, directeur de la division Afrique à Human Rights Watch. « La police du Burundi devrait recevoir des instructions strictes d'éviter tout recours à une force excessive. »

Une forte présence policière a empêché de nombreux manifestants de parvenir au centreville, mais de multiples affrontements ont éclaté entre la police et les manifestants dans les quartiers et banlieues. La police a utilisé des gaz lacrymogènes, des canons à eau et des balles réelles, selon des témoignages de journalistes burundais et internationaux et de défenseurs des droits humains recueillis par Human Rights Watch. Certains manifestants ont lancé des pierres sur la police et ont brûlé des pneus dans les rues. Des journalistes burundais et d'autres sources locales ont indiqué qu'au moins deux personnes ont été abattues et d'autres blessées au cours des affrontements.

Le 27 avril, la police a arrêté un éminent défenseur des droits humains, Pierre Claver Mbonimpa, qui s'était rendu pour une interview à la Maison de la Presse, lieu de rencontre des médias locaux. Des policiers ont rudoyé Mbonimpa, qui est âgé de 66 ans, et lui ont donné des coups de pied, ont expliqué à Human Rights Watch des journalistes présents sur les lieux. Mbonimpa, président de l'Association pour la protection des droits humains et des personnes détenues (APRODH), critique ouvertement les abus commis par le gouvernement, y compris lors des récents événements.

« Les autorités burundaises devraient immédiatement libérer Mbonimpa et lui permettre de poursuivre son travail sur les droits humains », a insisté Daniel Bekele.

Le 26 avril, le gouvernement a interdit les reportages en direct à partir des lieux des manifestations par trois stations de radio très écoutées – Radio publique africaine (RPA), Radio Isanganiro et Radio Bonesha FM, a suspendu leurs diffusions en dehors de la capitale et a coupé leurs lignes téléphoniques fixes, ont indiqué des journalistes à Human Rights Watch. Dans l'après-midi du 27 avril, le gouvernement a complètement suspendu les émissions de RPA, y compris dans la capitale, et fermé la Maison de la Presse.

« Ces stations de radio au Burundi font leur travail en couvrant les actualités », a conclu Daniel <u>Bekele</u> . « Les restrictions imposées par le gouvernement aux communications non seulement violent la liberté fondamentale des médias mais privent également de nombreux Burundais de leur droit à l'information sur des événements qui les affectent directement. »



Des policiers arrêtent un homme à Bwiza, dans la capitale burundaise Bujumbura, le 19 janvier 2016.

© Will Baxter

hrw.org/fr